



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un Peuple, un But, une Foi



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE



SOUS-SECTION : ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Mémoire de fin de formation

Promotion 2023-2025

Titre :

**La prévention de la déviance et de la délinquance
chez les enfants du ressort de l'IESPS de Dakar :
état des lieux et perspectives d'action.**

Auteur :

Houleymatou AGNE

Encadreur :

**Oumar NDIAYE, Inspecteur
de l'éducation surveillée et de
la protection sociale de Dakar**

DEDICACES

À Allah (exalté soit-il) ; **Ar-Rahman** (le Miséricordieux) ; **Al-Manan** (celui qui donne en abondance) ; **Al-Mughni** (celui qui comble les besoins).

À la mémoire de maman Séraphine KABOU, partie trop tôt, que son âme repose en paix.

À la mémoire de ma chère collègue et amie, Diarra Diouf NDOYE, qu'elle repose en paix, amine !

À la mémoire de toutes les femmes qui ont rendu l'âme en voulant donner la vie,

Je dédie ce travail principalement à mes deux grands amours, mon très cher père et ma très chère mère qui n'ont ménagé aucun effort pour mes études. Que vos prières, sacrifices et conseils continuent de guider nos pas vers la réussite. Amine !

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier l'inspecteur de l'éducation surveillée et de la protection sociale du ressort de la Cour d'Appel de Dakar, Oumar NDIAYE, mon directeur et encadreur, qui a dirigé ce travail avec dévouement. Un homme qui, malgré ses nombreuses responsabilités, a toujours accordé une attention particulière à nos travaux. Merci pour vos conseils, Les critiques, les suggestions et la rigueur professionnelle dont vous avez fait preuve pour la réussite de ce modeste travail.

Merci à tous les formateurs et l'équipe administrative du Centre de Formation Judiciaire.

Je tiens autant à exprimer ma profonde reconnaissance à l'égard de Mme DABO, Véronique SAMBOU, Coordonnateur des AEMO de Ziguinchor, non seulement pour son hospitalité durant tout le stage de mise en situation professionnelle à Ziguinchor, mais aussi, en dépit de ses lourdes charges, de loin, s'est battue corps et âme pour la réussite de ce travail.

Je tiens à remercier M. Flavien MANDEF pour son aide précieuse et ses corrections pertinentes sur mon mémoire.

Je suis reconnaissante envers M. Adama DIOUF pour son soutien indéfectible, ses conseils avisés, sa présence réconfortante et sa disponibilité constante pendant toute la durée de la formation au CFJ.

Ma reconnaissance s'adresse tout particulièrement à mes amis Aimée Véronique Djiperego BASSENE, Fatou Kiné TALL, Nana DIATTA, Coumba KA, fatou Bintou DIENG, Wally DIOUF, Serigne DIAW, Sokhna Diarra Bouso FALL, Amath MBAYE, Mame Mor MBAYE, Bamba SEYE, Paulette MENDES, Aissata SOW, Saiba DANFAKHA et Kemo TOURE.

Je suis reconnaissante à l'endroit de mes camarades de promotion.

Mention spéciale à mes camarades et plus qu'amis de la promotion, « ES Imma ».

Je ne saurais clore mes remerciements sans gratifier ma sœur, Sarah Melissa Simond DIOMPY, pour ses sacrifices et encouragements.

Je remercie enfin toute personne qui, de près ou de loin, a contribué à la réalisation de ce travail.

RÉSUMÉ

Introduction : le Sénégal a ratifié la Convention Internationale de Droits de l'Enfant et a mis en place des stratégies pour protéger les enfants et prévenir la délinquance, notamment à travers la Stratégie Nationale de prévention de la Délinquance et le Plan Sénégal Émergent (PSE). Le Plan d'Action National de Lutte contre la Délinquance (PANLD) a été mis en œuvre en 2005, axé sur le renforcement des forces de sécurité, la prévention de la délinquance juvénile, la coopération entre les acteurs, la sensibilisation et le renforcement de la législation. Une stratégie nationale de lutte contre la délinquance juvénile a été mise en place en 2021. Pourtant, en 2017-2018, les tribunaux sénégalais ont traité 210 363 dossiers, dont un certain nombre impliquant des mineurs, notamment pour vol, coups et blessures, et infractions liées à la drogue. En 2019, les infractions les plus courantes chez les mineurs écroués étaient le vol et le recel ; En 2020, le taux de criminalité était estimé à 5, 2 %. En 2023, 2 792 mineurs étaient en conflit avec la loi. Les causes incluent le manque de structures d'accueil et de moyens pour l'éducation surveillée. L'objectif de cette étude est d'analyser les stratégies actuelles et les mesures innovantes envisagées dans la prévention de la déviance et de la délinquance chez les enfants du ressort de l'IESPS de Dakar.

Méthodologie : Explorant la prévention de la déviance et de la délinquance des enfants, nous avons fait recours exclusivement à la méthode qualitative. L'étude cible les services extérieurs de la DGPJS du ressort de l'IESPS de Dakar. Un échantillonnage par choix raisonné/par critère, a été effectué. Des entretiens semi-structurés ont été administrés à toutes les catégories ciblées sous forme d'entretien individuel. L'observation directe durant nos stages nous a permis depuis le début de mieux peaufiner notre étude. L'analyse de contenu a été privilégiée dans le cadre de l'analyse et du traitement des données.

Résultats : En définitive, tout montre que la prévention de la déviance et de la délinquance est un problème majeur dans les structures extérieures de la DGPJS. Cette problématique sociale a comme sources : la personnalité du mineur, l'entourage familial, la communauté mais d'une certaine défaillance du système.

Conclusion : Nos résultats nous ont conduit à la formulation d'un certain nombre de recommandations pour une meilleure prise en charge de ce fait social. Parmi les stratégies, on peut citer : le renforcement de la ressource humaine, le renforcement du maillage territorial des AEMO (un service AEMO dans chaque commune), la sensibilisation...

Mots clés : Prévention, déviance, délinquance, enfants, défis.

SOMMAIRE

DEDICACES _____	i
REMERCIEMENTS _____	ii
SOMMAIRE _____	iv
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET ENCADRES _____	v
INTRODUCTION _____	1
PREMIERE PARTIE : CADRE DE REFERENCE _____	4
CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE _____	5
CHAPITRE 2 : REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE _____	16
CHAPITRE 3 : PERTINENCE DE L'ETUDE _____	26
CHAPITRE 4 : CADRE DE REFERENCE _____	27
CHAPITRE 5 : OBJECTIF DE RECHERCHE _____	38
Partie 2 : Cadre Méthodologie _____	39
CHAPITRE 6 : OPTION METHODOLOGIQUE, ORIENTATION NORMATIVE OU STATUT EPISTEMOLOGIQUE _____	40
CHAPITRE 7 : UNIVERS DE LA RECHERCHE (TERRAIN GEOGRAPHIQUE D'ETUDE, POPULATION CIBLEE). _____	42
CHAPITRE 8 : LA STRATEGIE DE LA RECHERHCE OU MODELE OPERATOIRE _	47
Chapitre 9 : limites et difficultés de la recherche _____	52
CHAPITRE 10 : L'ETHIQUE DE LA RECHERCHE _____	53
Partie 3 : Cadre Analytique _____	54
CHAPITRE 1 : LES FORMES DE DEVIANCE ET DE DELINQUANCE MANIFESTES PAR LES ENFANTS DU RESSORT DE L'IESPS DE DAKAR _____	55
CHAPITRE 2 : SITUATION SOCIODEMOGRAPHIQUE DES ENFANTS CIBLES ____	60
CHAPITRE 3 : LES DEFIS LIES A LA PREVENTION DE LA DEVIANCE ET DE LA DELINQUANCE DANS L'IESPS DE DAKAR _____	65
CHAPITRE 4 : LA PLACE DES SERVICES EXTERIEURS DE LA DGPJS DANS LA PREVENTION DE LA DEVIANCE ET DE LA DELINQUANCE _____	70
Chapitre 5 : Perspectives d'action pour une diminution des cas de déviance et de délinquance chez les enfants du ressort de Dakar. _____	74
CONCLUSION _____	82
GLOSSAIRE _____	A
REFERENCES BIBLIGRAPHIQUE _____	E
ANNEXE _____	I

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET ENCADRES

Liste des tableaux

<i>Tableau 1: Tableau Résumant les Éléments Méthodologiques</i>	51
<i>Tableau 2: Plan d'action pour une prise en charge améliorée des mineurs inscrits en Initiation Professionnelle dans les centres de sauvegarde de Pikine-Guediawaye et de Camberene</i>	Erreur ! Signet non défini.

Liste des figures

<i>Figure 1: La Régulation Sociale et Personnelle de l'Activité Marginale des Adolescents (Leblanc, 1997)</i>	34
<i>Figure 2: Modèle Écologique de Bronfenbrenner (1979)</i>	35
<i>Figure 3: Carte Administrative de la Région de Dakar</i>	42

Liste des encadrés

<i>Encadré 1: La déviance et la délinquance à Dakar, un fait dynamique</i>	55
<i>Encadré 2: La vulnérabilité des familles monoparentales</i>	61
<i>Encadré 3: Un certain encadrement comme source de délinquance dans certains Daaras</i>	63
<i>Encadré 4: le privé, les acteurs au-devant de la scène pour une prévention optimale de la déviance et de la délinquance</i>	66
<i>Encadré 5: la lourdeur du travail des éducateurs, une entrave à la prévention de la déviance et de la délinquance</i>	67
<i>Encadré 6: Situation des activités de renforcement pour les éducateurs spécialisés</i>	68
<i>Encadré 7: L'importance des centres de sauvegarde dans la prévention de la déviance et de la délinquance</i> ..	70
<i>Encadré 8: Relation nocif entre les mineurs de l'internat et de l'externat</i>	72

LISTE DES ABREVIATIONS/ SIGLES/ SIGNIFICATIONS

ONU DC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
IPSA	Institut de la paix et de la sécurité en Afrique
SNPD	Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance
PSE	Plan Sénégal Émergent
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
PANLD	Plan d'Action Nationale de Lutte contre la Délinquance
ONG	Organisation Non Gouvernementale
FCFA	Franc des Colonie Françaises d'Afrique
SNPE	Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
DGPJS	Direction Générale de la Protection Judiciaire et Sociale
PNCLD	Plan Nationale Consensuel de Lutte contre la Délinquance
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
ASP	Agence d'Assistance de Proximité
CLAT	Cellule de Lutte Anti-terroriste
CILD	Comité Interministériel de Lutte contre la Drogue
CICO	Cadre d'Intervention des Opérations de lutte Anti-terroriste
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
INS	Institut National de la Statistique
CIDE	Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant
IESPS	Inspection de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale
CDE	Convention des Droits de l'Enfant

INTRODUCTION

Considérée dans son cadre juridique, la délinquance juvénile regroupe l'ensemble des infractions à la loi commises par des mineurs dans une société donnée. La déviance, quant à elle, se définit comme tout comportement qui s'écarte des normes sociales établies dans une société ou un groupe social. Suivant ces définitions, on peut dire que la déviance et la délinquance sont des faits sociaux pouvant entraver le développement normal d'une société. Cependant, Émile Durkheim, considéré comme l'un des pères de la sociologie, soutient qu'elles sont des phénomènes sociaux normaux et inévitables. Pour lui, la déviance remplit des fonctions importantes pour la société, notamment en définissant les limites du comportement acceptable et en renforçant la cohésion sociale.

L'Afrique, continent en constante mutation, fait face à de nombreux défis socio-économiques qui impactent profondément sa jeunesse. Parmi ces défis, la délinquance et la déviance juvéniles se révèlent être des problématiques majeures, affectant non seulement les individus concernés, mais également la stabilité et le développement des sociétés africaines. En Afrique de l'ouest, dans les années 1980, selon Danièle POITOU, il apparaissait que la plupart des mineurs délinquants étaient de jeunes villageois mal adaptés aux difficultés de la survie en ville, tandis que, pour quelques autres, parfaitement rodés aux possibilités de la vie citadine, le choix d'une vie marginale exprime l'orientation antisociale, souvent précoce, de la personnalité tout entière¹. Les géographes ayant réfléchi sur le sujet, ont envisagé les caractéristiques du milieu comme un des facteurs explicatifs de la déviance et de la délinquance : c'est la délinquance environnementale. Ainsi, Paul et Patricia Brantingham (1994) ont identifié l'espace comme l'une des cinq composantes expliquant le crime.

Au fil du temps, les causes de ce phénomène ont connu une évolution. Selon F. DRAME (2010), la délinquance et à la déviance est liée à des facteurs multiples : socio-économique (pauvreté, exclusion sociale), familiaux (dysfonctionnements, manque d'affection), individuels (fragilité psychologique, stress) et socio-culturels (choc des cultures, crise des modèles de référence, immigration, stéréotypes).

Le Sénégal, pays d'Afrique de l'Ouest, illustre de manière significative les enjeux liés à la délinquance juvénile. Confronté à des défis tels que la pauvreté, le chômage et les inégalités sociales, il est le théâtre de diverses formes de délinquance juvénile, allant du vol à la consommation de drogues, en passant par la violence. À Dakar, la capitale, la délinquance et la

¹ Cahiers d'études africaines, Délinquance juvénile et urbanisation au Niger et au Nigeria, Vol 21, cahier 81/83

déviance sont des phénomènes complexes liés à des facteurs socio-économiques tels que la pauvreté, le chômage, l'abandon scolaire et la migration, aggravés par l'urbanisation rapide. Ils se manifestent par diverses formes de criminalité, allant de la petite délinquance (vols, agressions) à la grande criminalité (trafic de drogue, braquages armés).

Pour éradiquer ce fléau, les Nations Unies, par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), s'attaquent à la prévention via les instruments tels que les Principes directeurs de Riyad et les Règles de Beijing, qui visent le bien-être des jeunes et une justice adaptée. Conformément aux ambitions des Nations Unies sur cette situation, l'Inspection de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale de Dakar, en tant qu'acteur clé de la protection de l'enfance, joue un rôle essentiel dans la prévention de ces comportements à risque.

Cette recherche vise à explorer les défis liés à la prévention de la déviance et de la délinquance auxquels font face les services du ressort de l'Inspection de Dakar, ainsi qu'à analyser les stratégies efficaces pour tacler ce phénomène.

La question centrale guidant cette étude est la suivante :

Quelles sont les défis rencontrés et les stratégies efficaces pour la prévention de la déviance et de la délinquance chez les enfants pris en charge par l'Inspection de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale (IESPS) de Dakar, et comment améliorer ces stratégies pour une prévention plus efficace ?

Pour répondre à cette problématique, une approche qualitative sera privilégiée. Cette méthode permettra d'approfondir la compréhension des pratiques, des perceptions et des expériences des différents acteurs impliqués dans la prévention de la déviance et la délinquance juvénile. Des entretiens semi-directifs seront réalisés auprès de l'IESPS de Dakar, des éducateurs spécialisés des AEMO et centre sauvegarde de Dakar.

L'analyse des données collectées se fera par le biais de l'analyse de contenu qui facilitera la mise en évidence des forces et des faiblesses des stratégies de prévention mises en œuvre, ainsi que les pistes d'amélioration possibles.

Ce travail est scindé en trois grandes parties. Ces parties font office de chapitres articulées les uns autour des autres.

La première partie présente le cadre de référence et comprend cinq (5) chapitres. Le **chapitre 1^{er}** est consacré à la problématique (pages 5 à 15), le **chapitre 2** à la revue critique de la littérature

(pages 15 à 23), le **chapitre 3** à la pertinence de l'étude (page 24), le **chapitre 4** au cadre de référence (pages 25 à 34), et enfin, le **chapitre 5** aux objectifs de recherche (page 35), permettant la construction théorique de l'objet d'étude.

La deuxième partie, consacrée au cadre méthodologique, expose l'orientation normative de la recherche, en se basant sur les objectifs définis. Elle se structure comme suit : **chapitre 6**, option méthodologique (page 37), **chapitre 7**, univers de la recherche (pages 38 à 42), **chapitre 8**, stratégie de recherche (pages 43 à 45), et **chapitre 9**, limites et difficultés de la recherche (page 47).

La dernière partie, relative à l'analyse et à l'interprétation des données, vise à identifier, parmi l'ensemble des données collectées sur la prévention de la déviance et de la délinquance des enfants relevant de l'IESPS de Dakar, celles qui sont significatives au regard des objectifs de recherche. Il s'agira ensuite d'établir des relations entre ces données (pages 48 à 72).

**PREMIERE
PARTIE : CADRE
DE REFERENCE**

CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE

1/1 Contexte global : état de la question au Sénégal

Les chiffres sur la déviance et la délinquance peuvent varier considérablement selon les régions et les pays. En général, la délinquance est souvent mesurée par des indicateurs tels que le taux de criminalité, le nombre d'arrestations et les rapports sur la victimisation.

À l'échelle mondiale, les données de l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)² montrent que la criminalité violente, y compris les homicides, reste un problème majeur dans de nombreuses régions. Par exemple, le rapport mondial sur la criminalité de 2020 indique que les taux d'homicides sont plus élevés en Amérique latine et dans les Caraïbes, tandis que certaines régions d'Afrique, y compris l'Afrique de l'Ouest, connaissent également des défis significatifs. Dans cette zone, des études montrent que la délinquance est souvent liée à des facteurs socio-économiques tels que la pauvreté, le chômage et l'absence de services sociaux. Un rapport de l'Institut de la Paix et de la Sécurité en Afrique (IPSA)³ souligne que la délinquance juvénile est en augmentation dans plusieurs pays de la région, avec des chiffres alarmants concernant les jeunes impliqués dans des activités criminelles.

- Sur le plan national, le Sénégal a ratifié, le 31 juillet 1990, la convention internationale des droits de l'enfant. À travers cette ratification, il reconnaît que l'enfant est titulaire de droits ainsi que le besoin impérieux de le protéger et de lui assurer « dans la mesure du possible la survie et le développement »⁴. En effet, lors de son passage à l'examen périodique universel, le Sénégal a souligné la nécessité de fournir davantage d'efforts en plus de ceux déjà consentis afin de protéger l'enfant et de lui assurer un meilleur cadre de vie. Ainsi une feuille de route multisectorielle a été mise en œuvre pour prévenir la déviance et la délinquance. Elle est basée sur des stratégies de résilience. On peut citer tout d'abord, la Stratégie nationale de prévention de la délinquance, publié en 2005 par le Ministère de la justice du Sénégal proposant des actions concrètes pour prévenir la délinquance, notamment à travers l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs communautaires. Ensuite, le référentiel de politique économique et social, « Plan Sénégal Émergent (PSE) », lancé en 2014, avait inclus des initiatives visant à améliorer le cadre de vie et à réduire la pauvreté ; ce qui peut directement contribuer à la lutte contre la déviance et la délinquance. Dans cette

² ONUDD, 2020, Rapport mondial sur la criminalité

³ IPSA, 2021, Étude sur la délinquance juvénile en Afrique de l'ouest

⁴ Humanium, enfants du Sénégal, concrétiser les droits de l'enfant au Sénégal

lutte, le PSE⁵ s'est fixé comme objectif « d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice , par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons ainsi que le renforcement de l'accessibilité a une justice de proximité et des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés »⁶. Aussi, un rapport de l'institut de recherche pour le développement (IRD) sur les dynamiques de la délinquance au Sénégal publié en 2010 et 2015, met en lumière les facteurs socio-économiques qui contribuent à la déviance. Dans cette même logique, le Sénégal a mis en place une stratégie majeure qu'est le Plan d'Action national de Lutte contre la Délinquance (PANLD) en 2005. Ce plan a été élaboré par le Ministère de la justice en collaboration avec d'autres ministères et des partenaires internationaux. Il vise à créer un environnement plus sûr et à réduire le taux de délinquance au Sénégal. Ce plan reposait sur cinq axes que sont : le renforcement des capacités des forces de sécurité : cela inclut la formation des agents de police et de gendarmerie, ainsi que l'amélioration des infrastructures de sécurité ; la prévention de la délinquance juvénile à travers des programmes spécifiques qui sont mis en place pour cibler les jeunes, en leur offrant des alternatives à la délinquance par l'éducation et des activités socio-culturelles ;

- la promotion de la coopération entre les acteurs de la sécurité qui implique la collaboration entre la police, la gendarmerie, la justice et la société civile pour une approche intégrée de la sécurité ;
- La sensibilisation et l'éducation des populations à travers des campagnes de sensibilisation sont menées pour informer les citoyens sur le danger de la délinquance et les moyens de la prévenir ;

le renforcement de législation car le PANLD⁷ vise également à adapter et à renforcer le cadre juridique pour mieux lutter contre les différentes formes de criminalité⁸. Le PANLD a eu des conséquences significatives sur la lutte contre la déviance et la délinquance au Sénégal. Tout d'abord, il a permis l'amélioration de la sécurité publique à travers des campagnes de

⁵ République du Sénégal, 2014, Plan Sénégal Émergent : Plan d'actions prioritaires 2014-2018, Dakar, Sénégal.

⁶ ANSD, 2017- 2018, Situation économique et sociale du Sénégal

⁷ République du Sénégal, 2005, Plan d'Action de lutte contre la délinquance. Dakar, Sénégal, Ministère de la justice.

⁸ République du Sénégal, Ministère de la justice, 2005, Plan d'action national de lutte contre la délinquance

sensibilisation qui ont été menées pour éduquer les jeunes sur les risques liés à la déviance. Ensuite, il a favorisé la collaboration entre les ONG, les communautés et les institutions gouvernementales, permettant ainsi le développement de programmes de réinsertion pour les jeunes en conflit avec la loi. Enfin, il a favorisé la mise en place des politiques publiques incluant des initiatives sur l'éducation et l'emploi des jeunes, qui sont essentiels pour lutter contre la délinquance.

En 2021, le Ministère de l'intérieur a mis en place la stratégie nationale de lutte contre la délinquance juvénile qui s'articulait autour de 3 axes à savoir : la prévention et la sensibilisation, la réinsertion sociale et le renforcement des capacités des forces de l'ordre. Cette stratégie a diminué considérablement les actes délinquants dans certaines zones. Cependant, elle a rencontré des difficultés liées à l'insuffisance des ressources financières pour mettre en œuvre tous les programmes souhaités doublé des difficultés à atteindre certains jeunes, notamment ceux vivant dans des zones rurales ou marginalisées⁹.

1/1/1 Insuffisance des financements dédiés à la prévention contre la déviance et la délinquance juvénile.

Au Sénégal, selon le document portant sur l'analyse du budget de la protection de l'enfant de 2019, il existe un nombre significatif d'institutions et services d'interventions relatives à l'action sociale, à la justice et au développement communautaire contribuant à la protection de l'enfant de façon générale, mais toutes n'ont pas des mandats clairs, spécialisés et budgétisés pour cela. Parallèlement, les programmes ciblés sur la protection de l'enfant ont seulement décaissé 148 millions FCFA en 2018 et ont connu une baisse de 2017 à 2018¹⁰. Autrement dit, le gouvernement du Sénégal a dépensé la somme de 199F CFA par enfant. En outre, les dépenses pour la protection de l'enfant entre 2016 et 2018 (4.794 millions de FCFA) restent en deçà du budget prévu pour la mise en œuvre du Plan d'action 2016-2018 de la stratégie nationale de protection de l'enfant qui prévoit un financement public de 6.056 millions FCFA.

De plus, les dépenses du Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et des Solidarités ainsi que les dépenses du Ministère de la bonne gouvernance et de la protection de l'enfance représentent 0,11% du budget national total en 2018. Le gouvernement du Sénégal a dépensé pour l'année 2018 la somme de 448 FCFA par enfant vivant dans un ménage pauvre.

⁹ Ministère de l'Intérieur du Sénégal, 2021, Stratégies nationales de lutte contre la délinquance juvénile

¹⁰ Sénégal, 2019, Analyse du budget de la protection de l'enfant, Promouvoir des investissements en faveur des enfants.

1/1/2 La SNPE : une stratégie d'innovation

L'étude d'envergure intitulée « **Cartographie et Analyse des Systèmes de Protection de l'Enfant au Sénégal** », menée en 2010, a permis de procéder à un état des lieux profond du degré de réalisation des droits de l'enfant au Sénégal. Cet important travail collectif a abouti à l'élaboration de la **SNPE**.

Le Sénégal reconnaissant que l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin de protection et de soins spéciaux, ambitionne de lui offrir, en 2013, un environnement de protection à travers la Stratégie nationale de Protection de l'Enfant (SNPE)¹¹. Cette stratégie nationale s'articule autour du renforcement du système de services de protection de l'enfant et la promotion du changement social¹².

Elle vise à garantir les droits des enfants et à promouvoir leur bien-être. Elle est essentielle dans la prévention de la déviance et de la délinquance, parce qu'intégrant des mesures qui abordent les causes profondes de ces comportements. Cette stratégie met l'accent sur plusieurs axes, notamment l'éducation, la sensibilisation des parents et des communautés, ainsi que le renforcement des capacités des institutions en charge de la protection de l'enfance. En favorisant l'accès à l'éducation et en promouvant des activités socio-éducatives, elle cherche à éloigner les jeunes des comportements déviants. De plus, la stratégie inclut des programmes de réinsertion pour les jeunes en conflit avec la loi, leur offrant des alternatives positives et leur permettant de se réintégrer dans la société. Cela contribue à réduire le taux de récidive et à prévenir la délinquance.

1/1/3 Cartographie des acteurs : domaines d'intervention et actions menées

Au Sénégal, plusieurs acteurs ont un mandat spécifique à intervenir sur les questions relatives à la prévention de la déviance et de la délinquance. Ce sont les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques.

1/1/3/1 Les Acteurs étatiques

L'État a des obligations découlant de la Constitution et des engagements internationaux notamment les conventions ratifiées telles que la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant et la Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Ainsi, il a l'obligation première de respecter et de faire respecter les droits de l'enfant et de les protéger

¹¹ République du Sénégal, juillet 2015, les dispositifs communautaires de protection de l'enfance, Stratégie nationale de protection de l'enfant.

¹² Sénégal, 2019, Analyse du budget de la protection de l'enfant

contre toutes les formes de vulnérabilité, à tout moment et en tous lieux. C'est ainsi qu'intervient les ministères en charge de la protection de l'enfant, en l'occurrence, les ministères de la famille, de l'action sociale et des solidarités, de la justice et de l'intérieur.¹³

- **Le Ministère de la famille de l'action sociale et des solidarités en termes de prévention au Sénégal, qu'est ce qui est fait pour juguler la déviance et la délinquance ?**

Le décret n° 2024-957 relatif aux attributions du Ministère de la famille et des solidarités a décrété en son article premier que « sous l'autorité du Premier Ministre, le Ministère de la famille et des solidarités prépare et met en œuvre la politique définie par le chef de l'État en matière de politique familiale et de développement des solidarités. Au titre de la famille, il veille au respect des droits fondamentaux des enfants et à leur protection contre la maltraitance et toutes les formes d'exploitation dont celles liées à la mendicité. Il s'assure par conséquent de la bonne intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale »¹⁴. Pour réussir ce pari, le Ministère met en place des actions variées pour lutter contre la déviance et la délinquance en se concentrant sur la prévention, la réinsertion et la collaboration avec d'autres acteurs.

Tout d'abord, il met en œuvre des initiatives de sensibilisation et d'éducation pour informer les jeunes et leurs familles sur les dangers de la déviance. Cela inclut des campagnes de sensibilisation dans les écoles et les communautés pour promouvoir des comportements positifs et des valeurs familiales solides. Ensuite, des programmes de réinsertion sociale sont proposés pour les jeunes en conflit avec la loi. Ces programmes visent à leur offrir des formations professionnelles, des activités de loisirs et des opportunités d'emploi afin de les éloigner des comportements déviants. Le soutien psychologique et l'accompagnement social font également partie intégrante de ces initiatives, permettant ainsi aux jeunes de bénéficier d'un suivi adapté à leurs besoins. Enfin, le ministère collabore avec d'autres institutions, ONG et acteurs de la société civile pour renforcer les efforts de prévention et d'intervention.

- **Le Ministère de la justice, un acteur incontournable dans la prise en charge des mineurs : L'impact des structures de la DGPJS dans la lutte contre la déviance et la délinquance juvénile à Dakar**

¹³ Sénégal, 2019, Analyse du budget de la protection de l'enfant, promouvoir des investissements en faveur des enfants, Ministère de l'économie, du plan et de la coopération, unicef, save the children

¹⁴ Décret n°2024- 957 relatif aux attributions du Ministre de la Famille et des Solidarités, le 08 avril 2024, Président de la République Bassirou Diomaye Diakhare FAYE, le Premier ministre Ousmane SONKO

La Direction générale de la Protection judiciaire et sociale (DGPJS) a pour mission la mise en œuvre de la politique de protection judiciaire et sociale définie par l'État, en faveur des mineurs victimes, témoins, ou en conflit avec la loi, âgés de 0 à 18 ans ainsi que des jeunes majeurs de moins de vingt et un (21) ans, en danger¹⁵. Ainsi, elle veille à la protection, à la rééducation et à la réinsertion des mineurs.

Elle assure le suivi et le contrôle des actions des établissements publics et privés intervenant dans le domaine de l'enfance (IESPS). Elle a aussi pour mission, d'assurer à l'égard des jeunes observation, éducation, rééducation, réinsertion, et prévention. Elle est l'organe compétent pour la mise en œuvre des implications de l'assistance éducative. À travers les enquêtes sociales qu'ils réalisent, les services de l'AEMO peuvent proposer soit de suivre le mineur en milieu ouvert soit de le placer dans un centre.

Pour le suivi en milieu ouvert, l'AEMO, par l'intermédiaire des éducateurs spécialisés apportera son soutien aux parents à travers une aide éducative à l'enfant. L'objectif est surtout de résoudre les difficultés rencontrées par le mineur et sa famille.

Pour ce faire, l'AEMO effectue des visites à domicile et des entretiens avec le mineur et ses parents et, s'il est scolarisé, avec le corps enseignant. Elle procède à des accompagnements aux plans administratif et scolaire. Elle peut également orienter la famille vers d'autres services.

Concernant le placement en centre de l'enfant qui se fait aussi sous l'autorité du juge des mineurs, l'équipe éducative élabore des rapports périodiques à l'attention du Président du tribunal pour enfants. Ils exposent tous les éléments utiles pouvant décrire l'évolution et la situation du mineur, dans l'optique d'informer exhaustivement l'autorité judiciaire.

Ce mécanisme des professionnels de la protection judiciaire et sociale se manifeste à deux niveaux. Ils interviennent en prévention de la délinquance juvénile, mais aussi en ajustement, surtout lorsque le mineur a été au contact de l'appareil judiciaire.

- **La place du Ministère de l'intérieur dans la lutte contre la déviance et la délinquance**

Face à la montée de l'insécurité, le gouvernement du Sénégal à travers la Direction générale du budget, a exécuté des instructions présidentielles contenues dans le Plan national consensuel de lutte contre la délinquance (PNCLD), cette vision du chef de l'État qui prône le partenariat avec

¹⁵ République du Sénégal, Ministère de la justice, projet de décret modifiant le décret n° 2023-679 du 23 mars 2023 portant organisation du Ministère de la justice.

les citoyens pour la sécurité et dont la police nationale a déjà défini les modalités pratiques de mise en œuvre. Ce programme est mis en place par la Direction générale de la Police (DGPN), l'agence d'assistance de proximité (ASP), la cellule de lutte Anti-terroriste (CLAT), le comité interministériel de lutte contre la Drogue (CILD) et le cadre d'intervention et de coordination interministérielle des opérations de lutte anti-terroriste (CICO). De ce fait, la cellule de lutte anti-terroriste (CLAT) créé par le décret n° 003- 388 du 30 mai 2003, a pour mission, de prendre en compte la forte propension prise par cette nouvelle menace transnationale qu'est le terrorisme. À ce titre, elle est chargée à la fois de la prévention, de la lutte contre d'éventuelles attaques et dans ce cas, de la coordination des opérations. Il s'agit d'une lutte dont l'effort porte sur la collecte et l'analyse de renseignements ainsi que la réduction de la vulnérabilité d'objectifs stratégiques.

Concernant la prévention et la lutte contre la délinquance, le programme mise sur une stratégie qui repose principalement sur la production et la gestion concertées de la sécurité par les différents acteurs concernés par le phénomène de la délinquance, en particulier l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité. Cette agence est chargée de la déclinaison et de la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de la gouvernance sécuritaire de proximité

- **Ministère de la santé et de l'action sociale dans la prévention de la déviance et de la délinquance.**

Au sein du Ministère de la santé et de l'action sociale, la Direction de la Promotion et de la protection des groupes vulnérables a pour mission d'assurer la promotion et la protection des familles défavorisées, des enfants déshérités et des personnes âgées¹⁶. Le ministère a mis en place le Programme de lutte contre le tabac qui a pour missions, notamment de : préparer et de mettre en œuvre le plan stratégique du département pour la lutte contre le tabac ; veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le tabac ; promouvoir par tous les moyens la lutte contre le tabac ; assurer l'information, la sensibilisation et la communication en matière de lutte contre le tabac ; assurer le secrétariat permanent du Comité national de lutte contre le tabac ; recueillir et assurer la mise en œuvre des recommandations du Comité National de lutte contre le tabac.

¹⁶ République du Sénégal, Ministère de la santé et de l'action sociale

- **Collectivités territoriales**

La sécurité est avant tout une question de proximité, nous dit l’adage. De ce fait, le code général des collectivités territoriales¹⁷ permet à une commune de mettre en place une police municipale. Le maire dispose des pouvoirs de police et peut donc, s’il le souhaite, mettre en place cette police municipale¹⁸.

De plus, selon l’acte 3 de la décentralisation en son article 118, « le maire est chargé, sous le contrôle du représentant de l’État, de la police municipale et de l’exécution des actes de l’État qui y sont relatifs. Parmi ses missions, nous pouvons citer le fait que le maire exerce la police des routes dans l’intérieur des agglomérations, mais seulement en ce qui concerne la circulation sur lesdites voies (article 121) ; le représentant de l’État exerce les pouvoirs de réprimer les atteintes à la tranquillité, telles que le tumulte excité dans les lieux d’assemblée publique, les attroupements, les bruits et rassemblement nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique (article 123 alinéa 1), maintenir le bon ordre dans les endroits où se font de grands rassemblements d’hommes , tels que les foires, les marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, lieux de culte et autres lieux publics (article 123 alinéa 2).

I/1/3/2 Les acteurs Non-étatiques

La responsabilité de la protection des enfants incombe également à toutes les structures non étatiques, les institutions et les professionnels privés qui travaillent pour et avec les enfants, aux parents et à la famille élargie, aux médias, au secteur privé, aux communautés religieuses et à la société civile.

Toutes ces institutions jouent un rôle fondamental en appui aux obligations étatiques. Leurs contributions doivent donc être facilitées et soutenues par l’État, sous réserve du respect et de l’adoption des standards, des normes et protocoles de qualité et d’efficacité.

¹⁷ République du Sénégal, loi n° 2013-10 du 28 Décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales, modifiée

¹⁸ Journal Enquête +, 2 aout 2021, lutte contre l’insécurité à Dakar, la police municipale, le chaînon manquant du dispositif sécuritaire.

I/1/3/2/1 Les Acteurs communautaires (Bajenu gox, chefs de quartiers, leaders religieux ...): actions menées et stratégies d'intervention

Les acteurs communautaires jouent un rôle crucial dans la prévention de la déviance et de la délinquance chez les mineurs à Dakar. Leur engagement est essentiel pour créer un environnement sûr et favorable au développement des jeunes. Leurs rôles spécifiques sont les suivants :

-Bajenu Gox : bien que principalement connues pour leur rôle dans la santé maternelle et infantile, elles sont des figures respectées qui exercent une influence au-delà des questions médicales.

- **Proximité et Confiance :** leur statut de femmes de confiance au sein de la communauté leur permet d'identifier précocement les problèmes sociaux, y compris les signes de déviance chez les jeunes ou les violences domestiques.
- **Relais d'information :** elles agissent comme un pont entre les populations, en particulier les femmes et les jeunes, et les structures formelles (services sociaux, de santé).
- **Soutien et Orientation :** elles apportent un soutien informel et peuvent orienter les individus vulnérables vers les ressources appropriées, participant ainsi à la prévention sociale de la délinquance.

-Imams et Prêtres (Leaders Religieux)

- **Éducation Morale et Éthique :** ils diffusent des messages religieux et moraux qui condamnent les comportements déviants et promeuvent les valeurs sociales positives, telles que le respect, la solidarité et l'honnêteté, lors des prêches et des causeries.
- **Médiation Sociale et Familiale :** ils interviennent souvent pour résoudre les conflits familiaux ou de voisinage, servant de médiateurs entre les individus et leurs familles, contribuant ainsi à apaiser les tensions qui pourraient mener à la délinquance.
- **Encadrement de la jeunesse :** les lieux de cultes servent de centres d'activités sociales et éducatives, offrant un encadrement aux jeunes et les éloignant des influences négatives.
- **Sensibilisation :** Ils participent à des comités de pilotage et des initiatives locales pour sensibiliser la communauté aux problèmes sociaux et aux dangers de la délinquance et de la consommation de drogues.

Au regard de ce qui précède, il demeure aisé de constater qu'il existe une panoplie de dispositifs institutionnel et communautaire alliant à la fois la prévention, la prise en charge et la promotion des enfants au Sénégal. Toutefois, force est de constater que, malgré cet arsenal juridique et institutionnel mis en place en faveur de la protection des enfants, des défis de divers ordres persistent toujours et dont il convient de lister quelques-uns.

I/2/Persistance du problème en dépit des efforts déployés : le paradoxe

Au cours de l'année judiciaire 2017- 2018, les tribunaux du Sénégal ont connu 210.363 dossiers d'après l'enquête nationale annuelle sur les activités judiciaires. Ces dossiers n'ont pas épargné les mineurs. En effet 336 parmi eux ont été condamnés pour vol et associations de malfaiteurs, 93 ont été reconnus coupables des délits de coups et blessures volontaires. Les infractions liées à la drogue sont au nombre de 48, 38 dossiers de viol commis par des mineurs ont été recensés. Les dossiers d'homicides volontaires commis également par des mineurs sont au nombre de 20 dont 11 procédures d'homicides volontaires (meurtre et assassinat) ont été traitées¹⁹. Selon le rapport de l'ANSD de 2019 portant sur la situation économique et sociale du Sénégal, chez les mineurs âgés entre 13 et 18 ans écroués en 2019, les infractions les plus courantes représentent le vol et recel (56,8%), la détention et l'usage de chanvre indien (10, 7%) et les coups et blessures volontaires (9,8%). Ces 3 infractions commises sont suivies par les trafics de drogue (5,9%) et le viol, l'attentat à la pudeur et la pédophilie (4, 1%)²⁰. De plus, on enregistre en 2020, selon le rapport annuel du Ministère de la justice, un taux de criminalité estimé environ 5,2% par rapport à la population totale. Les données spécifiques indiquent que les vols à main armée ont augmenté de 15% par rapport à l'année 2019, tandis que les délits liés à la drogue ont également montré une tendance à la hausse. Les Études de l'ANSD révèle que près de 30% des ménages en 2018 ont été victimes de crimes ou d'actes de délinquance. Selon le rapport de l'ANSD de 2017-2018, chez les mineurs de 13-18 ans écroués, les infractions les plus courantes sont le vol et le recel (63,7% en 2017 contre 58,3% en 2018), les coups et blessures volontaires (10 ,2% en 2017 contre 7,5% en 2018) et la détention, usage-traffic de drogue (6,1% en 2017 contre 15, 0% en 2018)²¹.

En 2023, le constat est le même. En effet, le rapport de la DGPJS fait état d'un effectif de 2.792 mineurs en conflit avec la loi soit 16,3%, répartis entre 2.640 garçons et 152 filles. En plus, 56,4% des enfants en situation de conflit avec la loi sont poursuivis pour des faits de vol. Ces

¹⁹ Media, les chiffres alarmants de la délinquance au Sénégal, année judiciaire 2017-1018, publié le 09/12/2020

²⁰ ANSD, 2019, Situation économique et sociale du Sénégal,

²¹ ANSD, 2017-2018, Situation économique et sociale du Sénégal

phénomènes sont tributaire, entre autres, de l'insuffisance du maillage du territoire national du programme de l'éducation surveillée et de la protection judiciaire, avec des régions et des zones dépourvues de structures d'accueil (Tambacounda, Kédougou, Matam, Kolda, Kaffrine, Fatick), d'un faible ratio éducateur/enfant (1/7 contre 1/93), de l'insuffisance de moyens d'intervention (matériel roulant, matériel informatique, outillage technique, matériel de communication)²².

Ces déterminants constituent alors une assise nous permettant de mieux étayer notre question de recherche et d'inscrire notre problématique dans un continuum. Partant de ce constat, il est nécessaire de poser la question ci-après :

Quelles sont les défis rencontrés et les stratégies efficaces pour la prévention de la déviance et de la délinquance chez les enfants pris en charge par l'Inspection de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale (IESPS) de Dakar, et comment améliorer ces stratégies pour une prévention plus efficace ?

Dans cette étude des défis de la déviance et de la délinquance et des stratégies innovantes pour une prévention efficace de la déviance et la délinquance, nous nous sommes posé les questions spécifiques de recherche suivantes :

- Quels sont les types de déviance et de la délinquance développés chez les enfants pris en charge par l'IESPS de Dakar ?
- Quel est l'impact du dispositif de prévention mis en œuvre par l'IESPS de Dakar ?
- Quels sont les défis liés à la prévention de la déviance et de la délinquance dans l'IESPS de Dakar ?
- Quelles stratégies innovantes mettre en place pour une de prévention efficace de la déviance et de la délinquance ?

Pour mener à bien notre étude, nous nous fixerons un objectif principal et quatre objectifs spécifiques.

²² Ministère de la Justice, Rapport statistique Annuel, 2023, Direction Générale de la protection Judiciaire et Sociale

CHAPITRE 2 : REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

II/1. Les premières théories sur la prévention de la déviance et de la délinquance

Dans un monde où la société cherche sans cesse à comprendre et à prévenir les comportements déviants et délinquants, plongeons dans les fondements des théories anciennes qui ont façonné notre approche sur la prévention de la délinquance et de la déviance. **Les Lois de Hammurabi**, l'un des codes juridiques les plus anciens promulgué par le sixième (VI) roi Babylonien, Hammurabi a établi des lois strictes et des sanctions pour diverses infractions. Elles visaient à maintenir l'ordre social et à prévenir la délinquance par la peur des conséquences²³. L'idée de cette loi est de punir « le mal par le mal » en appliquant les expressions de la loi du talion « si quelqu'un a crevé l'œil d'un homme libre, on lui crevera l'œil ». **Platon** dans ses dialogues, notamment dans **la République**, évoque l'importance de la justice et des conséquences de l'injustice sur l'âme. Il discute des répercussions morales et sociales des actions injustes. Pour lui, la déviance est le résultat d'une ignorance du bien. Ainsi, une éducation adéquate peut prévenir la délinquance, en cultivant la vertu chez les citoyens pour maintenir l'harmonie sociale²⁴. Dans **Éthique à Nicomaque**, **Aristote** traitant de la vertu et du vice, souligne que la peur des conséquences négatives peut inciter les individus à adopter des comportements éthiques. Pour prévenir la délinquance, il suggère l'éducation et l'habituement aux bonnes pratiques. Dès lors, il met l'accent sur le développement du caractère moral dès le plus jeune âge²⁵. De plus, **les stoïciens** tel que **Sénèque**, prônaient la maîtrise de soi et la vertu comme moyens de prévenir la déviance. Pour lui, la sagesse et l'autodiscipline pouvaient aider les individus à résister à la tentation²⁶. Par ailleurs, **Cicéron** parlant de la loi naturelle et de l'importance de la moralité dans la vie publique dans son ouvrage **De la République**, soutient que la déviance peut être prévenue par une forte adhésion aux principes moraux et aux lois. Il affirme que les lois doivent refléter la nature humaine et promouvoir le bien commun, soulignant que la déviance est souvent le résultat d'un éloignement des valeurs morales²⁷. **Hippocrate** en ce qui le concerne, a étudié la déviance en se basant sur l'impact de l'environnement et de la santé sur le comportement humain, suggérant que des conditions de vie saines peuvent réduire la déviance²⁸. C'est dans ce même ordre d'idées que s'inscrit

²³ Le Code de Hammurabi dans les codes de l'antiquité, 1750 av J-C (traduit par Jean Bottéro), Pp45 à 60, Des lois et des sanctions.

²⁴ Platon, la République, livres II à IV

²⁵ Aristote, Éthique à Nicomaque, livre II, sections 6 à 9.

²⁶ Sénèque, De la colère, traduit par Pierre Hadot, Pp 112à 130, la maîtrise de soi et les émotions.

²⁷ Cicéron, 2002, De la République, Éditions les Belles Lettres.

²⁸ Hippocrate, 1994, Œuvre complètes, traité Sur les airs, les eaux et les lieux, Éditions les Belles Lettres.

l'anthropologue **Michel Foucault**, dans son ouvrage **Surveiller et Punir**, où il analyse les mécanismes de contrôle social et les pratiques anciennes. Il nous enseigne que, durant cette période, dans plusieurs cultures antiques, la honte était utilisée comme un mécanisme de contrôle social. Pour l'auteur, les discours publics et les rituels communautaires servaient à renforcer les normes sociales et à dissuader les comportements déviants²⁹, il s'agit de la Rhétorique de la honte. En outre, dans de nombreuses cultures antiques, la religion jouait un rôle crucial dans la prévention de la déviance. Ainsi, les rituels, les sacrifices et les codes de conduite dictés par les croyances religieuses étaient utilisés pour encourager les comportements conformes. En effet, **Émile Durkheim** dans **les Formes élémentaires de la vie religieuse** traite des liens entre religion et comportement social puis, nous montre comment les sociétés antiques ont tenté de prévenir la déviance allant des lois strictes à l'éducation morale et à la pression sociale³⁰. Ce même auteur, dans son ouvrage *Le Suicide*, dans la partie traitant de l'anomie et de la façon dont les changements sociaux peuvent mener à des comportements déviants, soutient que des structures sociales solides peuvent prévenir la déviance³¹. Les théoriciens de la désorganisation sociale à savoir **Robert E. Park** et **Ernest Burgess**, dans leur ouvrage **La cité** ont analysé la manière dont la structure sociale des villes peut influencer les comportements déviants, en mettant l'accent sur la désorganisation et l'anomie³². Toutefois, les théoriciens antiques comme Platon et Aristote ont proposé des idées qu'ils considéraient comme étant de meilleurs moyens de prévention contre la déviance et la délinquance. Cependant, ces derniers peuvent être critiqués sur plusieurs points. Tout d'abord, leur approche était souvent philosophique et idéalisée, sans tenir compte des réalités sociales et psychologiques qui influencent le comportement humain. Par exemple, Platon prônait une société idéale où la justice était au centre mais, il ne tenait pas compte des inégalités et des conflits d'intérêts qui existent dans la réalité. De plus, ces théoriciens avaient une vision très déterministe de la nature humaine, ce qui peut minimiser l'importance du libre arbitre et des choix individuels. Aristote croyait que la vertu pouvait être enseignée, mais cela suppose que tous les individus aient accès à une éducation équitable ; ce qui n'est pas toujours le cas. Enfin, leur manque d'approches empiriques et de méthodes scientifiques pour analyser la déviance et la délinquance limite la portée de leurs théories. ³³Ces critiques montrent que, bien que les idées antiques aient été

²⁹ M. Foucault, *Surveiller et Punir*, Pp 30-45, les mécanismes de contrôle social.

³⁰ Émile Durkheim, *Les Formes Élémentaires de la vie religieuse*, Pp 78 -95

³¹ Émile Durkheim, 1897, *Le Suicide*, Pp 30-50,

³² *La cité*, 1925

³³ Chat gpt, le 28 octobre 2025 à 20h 30

influentes, elles nécessitent une réévaluation à la lumière des connaissances modernes en sociologie et en psychologie.

I/2. Le renouveau sociologique sur la prévention de la déviance et de la délinquance : les théories récentes

La déviance et la délinquance sur les plans sociologique et criminologique sont des concepts interconnectés mais se distinguant de par leurs implications sociales et légales. Leur mode de prévention a évolué au fil du temps. Ces théories récentes cherchent à comprendre ce phénomène, à les prévenir et à réduire, par la même occasion, leurs conséquences.

Sur le plan sociologique, la déviance est présentée comme un phénomène social puni par la société. Quant à la délinquance du point de vue juridique, elle est associée à des comportements illégaux commis par des individus et punis par la loi. Ainsi, la déviance désigne tout comportement qui s'écarte des normes sociales et la délinquance se réfère aux comportements qui enfreignent la loi comme le vol, l'agression.

II.2.1 De l'approche communautaire de la prévention de la déviance et de la délinquance

L'approche communautaire de la prévention de la déviance et de la délinquance repose sur l'idée que la communauté joue un rôle important dans la réduction des comportements déviants or, c'est cette même société qui fabrique ses déviants. C'est dans cette logique qu'**Howard Becker** dans **Outsiders**, voit la déviance comme le résultat d'un processus social par lequel certains individus sont étiquetés comme déviants³⁴. Dans cet ouvrage, il montre comment la société définit ce qui est déviant et comment cela influence le comportement des individus étiquetés. Quant à **Edwin Sutherland**, dans son livre **Principes de criminologie**, il décrit la délinquance comme le résultat de l'apprentissage social où les comportements sont transmis au sein des groupes³⁵. C'est dans ce sens que **Roberts J. Sampson** a développé le concept de « capital social », qui se réfère aux réseaux de relations et à la confiance au sein d'une communauté. Il a montré que des niveaux élevés de capital social peuvent réduire la criminalité³⁶.

Dans le même ordre d'idées, chez **Pierre Bourdieu**, bien que ne traitant pas exclusivement de la déviance et de la délinquance dans **le sens pratique**, le concept de capital social et des

³⁴ Howard Becker, 1963, *Outsiders*, P9, The Free Press

³⁵ Edwin Sutherland, 1939, *Principes de criminologie*, P25, J.B Lippincott Company

³⁶ Robert J. Sampson, 1989, *Structure communautaire et criminalité*, le journal américain de sociologie, Pp 778-780

relations communautaires ressortent. Ils sont souvent appliqués à la compréhension des dynamiques sociales qui influencent la déviance³⁷.

En outre, le sociologue **Robert Putnam** suggère que les réseaux sociaux et les relations de confiance au sein d'une communauté peuvent réduire la délinquance. Le capital social favorise la cohésion sociale et l'engagement civique, ce qui peut prévenir les comportements déviants³⁸. De plus, **Michel Foucault** dans **Surveiller et Punir** montre des perspectives sur la manière dont les sociétés contrôlent et régulent les comportements, qui peuvent être appliquées à la déviance³⁹. **Jean-Claude Chastan** discute de l'importance de l'implication communautaire dans la prévention de la délinquance et présente des exemples de programmes efficaces en France⁴⁰. Quant à **Gérard Etienne**, il aborde les stratégies de prévention de la délinquance à travers l'engagement communautaire et l'importance des réseaux sociaux⁴¹. Dans leur ouvrage **Prévention de la délinquance : l'approche communautaire**, **Elliot, D.S. et al.** ont exploré les programmes de prévention basés sur la communauté et leur impact sur la délinquance juvénile, en mettant l'accent sur l'engagement communautaire et le soutien social⁴². Selon la **théorie de la désorganisation sociale** développée par des sociologues comme **Clifford SHAW** et **Henry McKay**, la délinquance est plus fréquente dans des zones où la structure sociale est affaiblie. Pour eux, la prévention passe par le renforcement des liens communautaires et des institutions sociales⁴³. La **théorie des liens sociaux** proposée par Travis **Hirschi** met l'accent sur l'importance des liens sociaux dans la prévention de la délinquance. Selon l'auteur, les individus qui ont des liens forts avec la famille, l'école et la communauté sont moins susceptibles de s'engager dans des comportements déviants⁴⁴. La **théorie des systèmes complexes** qui s'inspire de la théorie des systèmes examine comment les interactions entre divers facteurs sociaux, économiques et environnementaux peuvent influencer la déviance. Elle souligne que la délinquance est le résultat d'un ensemble complexe d'interactions plutôt que d'une seule cause donc pour prévenir la délinquance, il faut au préalable comprendre les interactions individuelles⁴⁵. **Albert Cohen** a élargi les idées de Merton en proposant la théorie

³⁷ Pierre Bourdieu, 1980, Le sens pratique, Paris, Éditions de Minuit.

³⁸ Robert Putnam, 2000, l'effondrement et le renouveau de la communauté américaine.

³⁹ Michel Foucault, 1975, Surveiller et Punir : naissance de la prison, Paris : Gallimard.

⁴⁰ J C Chastan, 2001, La prévention de la délinquance : enjeux et perspectives, Dans Revue Criminologie et droit pénal, Pp45- 62.

⁴¹ Etienne, 2006, Prévention de la délinquance : l'approche communautaire, Dans les cahiers de la sécurité intérieur, Pp 45-58

⁴² Elliot, DS et al, 1985, Explication de la délinquance et de l'usage de la drogue, dans Sages publications, Pp 120-125.

⁴³ Shaw et McKay, 1942, Délinquance juvénile et les zones urbaines.

⁴⁴ Hirschi, 1969, Causes de la délinquance.

⁴⁵ Chat gpt , le 28 octobre 2025 à 16h15

des sous cultures délinquantes. Il a soutenu que les jeunes, peuvent former des sous cultures en réponse à la pression sociale et à l'impossibilité de réussite établies⁴⁶. **Richard Cloward** et **Lloyd Ohlin** ont développé la théorie des opportunités illégitimes, qui stipule que la déviance est influencée par la disponibilité d'opportunités illégitimes. Ils ont soutenu que les individus peuvent se tourner vers des activités déviantes lorsque les moyens légitimes leur sont inaccessibles⁴⁷. Pour **Serge Brochu**, une prévention globale, multimodale et mobilisée doit viser trois cibles à risque : le milieu, l'acteur et le comportement. En ce sens, la prévention sociale constitue une stratégie qui vise à modifier globalement les terrains propices à l'éclosion et au développement de la déviance en vue de les améliorer. Il s'agit pour l'auteur des conditions de vie générale, du milieu familial, et de l'école. Des mesures de redressement concrètes, aptes à promouvoir le mieux-être de la population pourraient être appliquées comme le système universel de garderie pour les enfants d'âge scolaire, le programme de soutien auprès de très jeunes mères monoparentales, le soutien aux élèves afin de prévenir l'abandon scolaire, l'amélioration des conditions de logement et l'accès aux loisirs. À cela pourraient s'ajouter des programmes de rattrapage extra-scolaire pour les jeunes décrocheurs, de véritables politiques de formation professionnelle, des programmes de transition école-travail et une politique sérieuse d'emploi⁴⁸. Selon **Kim TREMBLAY**, dans son mémoire de fin d'études, lorsque les jeunes ont un bon modèle avec des valeurs pro sociales véhiculées, les risques de commettre un délit peuvent diminuer. De ce fait, les intervenants notent que la présence d'une personne significative dans la vie du jeune peut amoindrir les comportements indésirables, que ce soit un parent, un grand parent, un enseignant ou un intervenant disponible pour l'écouter et le soutenir dans les moments plus difficiles. De plus, il soutient que les occupations d'un jeune et le fait qu'il soit actif dans la société diminuent son risque d'adopter un comportement délinquant⁴⁹. **Amadou Hampâté Ba** dans son ouvrage **Les valeurs traditionnelles et la délinquance juvénile** a exploré les valeurs traditionnelles africaines qui peuvent jouer un rôle dans la prévention de la délinquance. Cet œuvre met en lumière l'importance de la culture africaine dans la formation de bons comportements⁵⁰.

⁴⁶ Cohen, 1955, Les garçons délinquants et la culture des gangs

⁴⁷ Cloward et Ohlin, 1960, délinquance et opportunités, une théorie des gangs délinquants.

⁴⁸ Serge Brochu, Juin 1995, Prévention de la toxicomanie de la délinquance et de la déviance, centre international de criminologie comparée, université de Montréal.

⁴⁹ Kim Tremblay, octobre 2021, Le point de vue d'intervenants sociaux offrant des services en vertu de la LSJPA sur le vécu familial des jeunes délinquants au Saguenay-lac-saint-jean, mémoire présenté à l'université de Québec.

⁵⁰ Amadou Hampathé Ba, les valeurs traditionnelles et la délinquance juvénile

Ces théories mettent en lumière l'importance de la structure sociale et des pressions externes dans la prévention de la déviance et de la délinquance. Des stratégies sociales de prévention peuvent être développées pour atténuer ces pressions et promouvoir des comportements conformes.

II/2/2. Stratégies communautaires de prévention de la déviance et de la délinquance

David Matza dans son ouvrage **Délinquance et Errance** discute des techniques de neutralisation, qui montrent comment les délinquants justifient leur comportement déviant ; ce qui peut être utile pour développer des stratégies de prévention⁵¹. Ainsi, l'approche popularisée par des auteurs comme **Derek Cornish** et **Ronald Clarke**, postule que les délinquants prennent des décisions rationnelles basées sur les coûts et les bénéfices de leurs actes. La prévention peut se concentrer sur la réduction des opportunités criminelles, en augmentant la sécurité dans les espaces publics⁵².

La théorie de la pression proposée par **Robert Merton** suggère que la déviance est le résultat de la pression sociale exercée sur les individus pour atteindre des objectifs sociaux, comme le succès économique, sans les moyens légitimes pour y parvenir. Pour prévenir la délinquance, il est important de réduire les inégalités et de fournir des opportunités équitables à tous les membres. Ainsi, il a développé le concept d'anomie, qui décrit une situation où les normes sociales sont affaiblies, ce qui peut conduire à des comportements délinquants. Merton a identifié cinq modes d'adaptation aux pressions sociales dont la déviance⁵³.

La théorie de la routine quotidienne développée par **Lawrence Cohen** et **Marcus Felson** met l'accent sur l'importance des activités quotidiennes et des interactions sociales dans la commission de crimes. La routine selon **Salvador Juan** renvoie à la structuration institutionnelle du temps et aux automatismes personnels que chacun met en place, tant pour se protéger de l'incertitude menaçante que pour éviter le poids des petites décisions permanentes, libérant ainsi l'énergie vitale et une possible créativité⁵⁴. La prévention peut inclure des stratégies de gestion du temps et des activités pour réduire les occasions de délinquance.⁵⁵

⁵¹ David Matza, 1964, *Délinquance et errance*, Pp 15-35.

⁵² Derek Cornish et Ronald Clarke, 1986, *le criminel raisonneur*

⁵³ Robert Merton, 1938, *les structures sociales et l'anomie*, revue américaine de sociologie, Pp 672-682.

⁵⁴ Salvador Juan, 2015, *espace populations et sociétés le concept de routine dans la socio-anthropologie de la vie quotidienne*

⁵⁵ Lawrence Cohen et Marcus Felson, 1979, *changement social et tendances des taux de criminalité : une approche des activités routinières*.

La théorie de la justice réparatrice qui a gagné en popularité ces dernières décennies se concentre sur la réhabilitation des délinquants plutôt que sur la punition. C'est, selon l'**office des Nations unies contre la drogue et le crime**, une méthode de résolution des problèmes qui, dans diverses formes, associe la victime, le délinquant, leurs réseaux sociaux, des organismes judiciaires et la communauté. Il repose sur le principe fondamental selon lequel le comportement criminel non seulement viole la loi, mais aussi lèse les victimes de la communauté⁵⁶. Ainsi, elle implique la participation des victimes, des délinquants et de la communauté dans le processus de réparation des dommages causés⁵⁷. Cette théorie selon **Jo-Anne Wemmers** regroupe plusieurs programmes tels que la médiation victime-délinquant qui donne à la victime l'occasion de rencontrer le délinquant en présence d'un médiateur dûment formé, la conférence familiale et le cercle de détermination de la peine⁵⁸. Cette mesure peut aider à apaiser les craintes de la victime tout en amenant le délinquant à reconnaître sa responsabilité et à réparer les torts causés. Selon **Marie-Sylvie Dupont-Bouchat**, pour être pardonné, l'accusé doit reconnaître son crime, en demander pardon au souverain. Celui-ci lui accorde sa rémission, moyennant la réparation des dommages causés à la victime, ou à sa famille, et le paiement d'une amende au profit du souverain⁵⁹.

La théorie de l'opportunité met l'accent sur le rôle des opportunités dans la commission d'actes délinquants. Selon cette approche, même des individus ayant des valeurs pro-sociales peuvent commettre des délits s'ils se trouvent dans des situations où l'opportunité se présente. Cette théorie jette un regard original sur la genèse de l'acte déviant. Elle met l'accent non pas sur la personnalité du délinquant, sur d'éventuels troubles affectifs ou psychologiques, sur une socialisation déficiente ou sur l'immersion dans une sous culture particulière, mais plutôt sur les circonstances qui rendent possible, dans une situation donnée, l'acte déviant⁶⁰. La prévention de la délinquance peut donc inclure des mesures pour réduire les occasions de commettre des crimes, comme l'amélioration de l'éclairage public, l'installation de caméras de surveillance, et la promotion de la vigilance communautaire. Selon les individualistes méthodologiques, ce positionnement méthodologique met l'accent sur l'individu à travers ses représentations et sa volonté. Les promoteurs de l'école autrichienne adoptent le postulat selon

⁵⁶ Nations unies, office contre la drogue et le crime, manuel sur les programmes de justice réparatrice, New York 2008.

⁵⁷ Howard Zehr, 2002, le petit livre de la justice restauratrice

⁵⁸ Jo- Anne Wemmers, 1996, Presses de l'université de Montréal, Introduction à la victimologie :la justice réparatrice, Pp 173-184,

⁵⁹ Marie-Sylvie Dupont-Bouchat,1999, le crime pardonné, la justice réparatrice sous l'ancien régime (XVIe – XVIIIe siècles), volume 32, numéro1

⁶⁰ P. Peretti-Watel,2001, Deviance et société, vol 25, N 3, P 242.

lequel il n'existe aucun autre moyen de s'assurer des phénomènes sociaux que de comprendre les actions que les individus entreprennent vis-à-vis des autres.⁶¹

II/2/3 Le genre dans la prévention de la déviance et de la délinquance

De manière générale, nous entendons davantage parler de délinquants que de délinquantes car ce phénomène semble effectivement plus souvent conjugué au masculin. Pourtant, selon certaines études, il faudrait s'attendre à une présence féminine plus importante au sein des statistiques de la délinquance dans les années à venir, bien que leurs actes restent moins agressifs et violents que ceux des garçons⁶². Ainsi, dans son ouvrage « **les femmes résistent au crime** », **Robert Cario dans un texte générer par IA Gemini le 25 octobre 2025 à 18h** utilise la définition suivante pour spécifier la notion de genre : le genre, c'est l'identité sociale associée à chaque sexe. Il note ainsi une différence fondamentale entre le sexe biologique et le sexe social. Si le sexe n'est en fin de compte qu'une variable biologique, le genre est au contraire une variable politique, sociale et culturelle. Dans ce sens, Stefanie Garrett suggère que toutes les sociétés sont organisées sur la base des différences de genre entre les hommes et les femmes (1987)⁶³.

Carol Gilligan, dans son livre **Une voix différente**, aborde la question des différences de développement moral entre les hommes et les femmes, soulignant que les femmes ont tendance à adopter une approche plus relationnelle et empathique, ce qui peut influencer leur comportement déviant⁶⁴. **Frances Heidensohn** dans **Les femmes et le crime** examine comment les normes de genre influencent les comportements criminels. Elle soutient que les femmes sont souvent socialisées à respecter les rôles traditionnels ; ce qui peut réduire leur participation à des comportements déviants⁶⁵. **Rita Simon** dans **Femmes et crime**, explore les raisons pour lesquelles les femmes commettent des crimes, en mettant l'accent sur les facteurs socio-économiques et les rôles de genre qui influencent leurs comportements⁶⁶. **Meda Chesney-Lind** dans ses travaux, notamment dans **filles, délinquance et justice juvénile** analyse la criminalité féminine et soutient que les femmes sont souvent criminalisées pour des comportements qui sont considérés comme normaux pour les hommes et elle critique les

⁶¹ Didier Chabaud et Karim Messeghem, 2010, le paradigme de l'opportunité, des fondements à la refondation, Pp 93 à 112.

⁶² Blatier, 1999, p.106

⁶³ Cybthia BAPST, mémoire de recherche, Quelle est l'importance de la délinquance et de la déviance juvéniles au féminin en Suisse ?

⁶⁴ Carol Giligan, 1982, Une vois différente.

⁶⁵ France Heidensohn, 1985, les femmes et le crime

⁶⁶ Rita Simon, 1975, femmes et crime

stéréotypes de genre qui influencent les décisions judiciaires⁶⁷. **Patricia Hill Collins**, dans **La pensée féministe noire**, traite de l'intersectionnalité et de la manière dont les identités de race, de genre et de classe influencent les comportements déviants et délinquants chez les femmes⁶⁸. **Angela Davis** dans **Femme, race et classe** examine comment le racisme et le sexisme interagissent pour façonner les expériences des femmes, y compris leur implication dans la déviance et la délinquance⁶⁹. Le sociologue **Fatou Sow** a étudié les questions de genre et de déviance. Ses recherches montrent comment les normes de genre peuvent influencer la délinquance et comment la prévention doit tenir compte de ces facteurs⁷⁰.

En revanche, l'approche communautaire de la prévention de la déviance et de la délinquance, bien qu'elle présente des avantages, peut faire également l'objet de critiques. En effet, cette approche peut être source de stigmatisation des communautés considérées comme à risque. De plus, avec la théorie de la désorganisation sociale, en se concentrant sur des quartiers spécifiques, on risque de renforcer des stéréotypes négatifs et de marginaliser davantage les populations qui y vivent, ce qui peut aggraver le problème de la déviance et de la délinquance plutôt que de le résoudre. Aussi, l'approche communautaire peut négliger les facteurs structurels plus larges qui contribuent à la déviance et à la délinquance, tels que les inégalités économiques et sociales. En se concentrant trop sur les solutions locales, on risque de perdre de vue la nécessité de changer les politiques à un niveau plus systémique pour aborder les causes profondes de la délinquance. Ces critiques soulignent l'importance d'une approche équilibrée qui combine des interventions communautaires avec des réformes plus larges pour être véritablement efficace.

⁶⁷ Chesney-lind, M, 1997, filles délinquance et justice juvénile

⁶⁸ Cillins, P.H. 2000, La pensée féministe noire : savoir, conscience et politique de l'empowerment

⁶⁹ Angela Davis, 1981, Femme race et classe

⁷⁰ Fatou sow, genre et déviance au Sénégal

CHAPITRE 3 : PERTINENCE DE L'ETUDE

3/1 Social :

Sur le plan social, l'étude de la prévention de la délinquance juvénile peut avoir un impact positif sur la sécurité des communautés et favoriser le bien-être des jeunes. Cela peut également réduire les couts sociaux associés à la criminalité et à la répression.

3/2 Professionnel :

Étudier la prévention de la déviance et de la délinquance sur le plan professionnel permet de développer des stratégies efficaces pour prévenir la délinquance juvénile et aider les jeunes à s'épanouir dans des environnements sains. Cela peut également contribuer à la formation de professionnels qualifiés (les éducateurs spécialisés notamment). De plus, ce mémoire pourra contribuer à une meilleure compréhension des enjeux liés à la prévention de la délinquance juvénile, et d'offrir des recommandations concrètes pour renforcer l'action de L'IESPS de Dakar dans ce domaine.

3/3 Scientifique :

Sur le plan scientifique, l'étude de la prévention de la déviance et de la délinquance permet de mieux comprendre les facteurs de risque et de protection qui influencent le comportement des jeunes. Cela contribue à l'avancement des connaissances dans le domaine de la psychologie, de la sociologie et d'autres disciplines connexes.

CHAPITRE 4 : CADRE DE REFERENCE

4/1 Clarification conceptuelle

Avant de commencer une recherche, il convient de préciser voire de clarifier la signification des termes et des concepts clés de l'étude afin de faciliter sa compréhension. Dans cette présente étude, nous allons définir les concepts de Prévention, de déviance, de délinquance et d'enfant.

Prévention :

Selon l'OMS, la prévention vise à éviter ou réduire les maladies, accidents et handicaps, en se concentrant sur l'ensemble des mesures, attitudes et comportements qui contribuent à maintenir et améliorer la santé. Elle intervient en agissant sur les facteurs de risque pour empêcher la survenue d'un dommage, en le limitant ou en le supprimant, et se divise en prévention primaire (éviter l'apparition), secondaire (dépistage et traitement précoces) et tertiaire (limiter les conséquences des maladies établies).

En psychologie, la prévention est définie par un ensemble de pratiques visant à agir sur les facteurs influençant la santé et le bien-être des individus et des populations, dans le but d'éviter l'apparition de problèmes (maladies, troubles, handicaps) ou de promouvoir des états positifs (compétences, bien-être). Elle s'articule souvent autour de trois niveaux (primaire, secondaire, tertiaire), comme défini par l'OMS, et implique des actions variées, allant de la modification des comportements à l'accompagnement et au renforcement des capacités individuelles ou collectives.

Le sociologue Michel Foucault⁷¹ la définit en critiquant le contrôle social. Il montre qu'elle peut devenir une forme de surveillance et de manipulation, assignant les individus à des catégories et les stigmatisant, loin d'une véritable libération.

Selon Jean-Pierre B., la prévention est une démarche proactive qui vise à anticiper et à réduire les comportements à risque en mobilisant les ressources de la communauté⁷².

Cependant, les définitions qui collent le plus avec notre étude sont, d'abord, celle de Paul Lazarsfeld selon laquelle, la prévention est vue comme un ensemble d'actions visant à éviter la survenue de comportements déviants ou criminels. Aussi, celle de de Géraldine M.D. dans son ouvrage "la prévention de la délinquance", soulignant que la prévention est l'ensemble des

⁷¹ Michel Foucault, 1975, Surveiller et punir, éditions Gallimard.

⁷² Jean-Pierre B., 2015, Prévention et délinquance

mesures prises pour réduire les risques de délinquance, en agissant sur les causes et en renforçant les protections⁷³.

La déviance

Émile Durkheim dans les règles de la méthode sociologique (1895), considère la déviance comme un fait social normal, essentiel à la cohésion sociale. Ainsi, selon le père de la sociologie française, un acte n'est considéré comme déviant que s'il est défini comme tel par la société et que l'individu est étiqueté comme déviant ou délinquant. À la vue de cette définition, on peut retenir que la déviance regroupe des comportements qui transgressent les normes sociales non-juridiques, tandis que la délinquance est la transgression de normes juridiques, plus grave car soumise à des sanctions pénales.

Ouimet (2009) mentionne qu'une distinction doit être faite entre les comportements délinquants et les conduites déviantes. Tandis que les premiers contreviennent à une loi, les conduites déviantes suscitent une désapprobation morale d'une grande part de la société. En fait, la déviance est un phénomène plus large qui englobe la délinquance lorsque celle-ci est moralement désapprouvée par la société. Toutefois, il arrive parfois que des comportements illégaux ne soient pas considérés comme contraires à la morale.

La délinquance

Généralement, le terme délinquance est utilisé pour qualifier les comportements délictueux des adolescents, alors que le terme criminalité est davantage employé pour parler de l'ensemble des crimes commis par les adultes. Les écrits scientifiques sur la délinquance juvénile ne font pas consensus sur la définition à donner à ce concept. Elle diffère selon les auteurs⁷⁴ et selon leur domaine d'étude⁷⁵. La définition de la délinquance juvénile varie également dans le temps et selon la perspective dans laquelle on l'aborde (explicative, causale, compréhensive, etc.). Il est toutefois possible d'identifier trois perspectives dans la définition de la délinquance, selon que cette dernière est centrée sur le délit commis, sur le délinquant lui-même ou sur la délinquance en général⁷⁶. La première perspective s'attarde aux causes immédiates qui ont incité le jeune à commettre le délit, par exemple, le besoin d'argent pour l'achat de drogues. La deuxième perspective, quant à elle, s'intéresse aux facteurs d'initiation et de développement de la délinquance sur le plan individuel, par exemple, l'histoire familiale ou les traits de caractère.

⁷³ Géraldine M.D., 2018, la prévention de la délinquance.

⁷⁴ Cloutier, 1996; Fréchette & LeBlanc, 1987; LeBlanc, 1994b; Ouimet, 2009

⁷⁵ psychologie, criminologie, sociologie

⁷⁶ (Fréchette & LeBlanc, 1987; Ouimet, 2009)

Enfin, la troisième perspective porte sur les facteurs associés à la délinquance observée à un endroit et pour une période donnée, par exemple, la variation du taux de criminalité. Cette dernière permet de comparer la criminalité entre les pays, par exemple, et d'expliquer pourquoi elle diffère.

Bien que la délinquance soit une réalité souvent jugée diffuse et complexe, certains auteurs⁷⁷ ont avancé des définitions afin de circonscrire ce phénomène. Le fait de proposer une définition permet de clarifier le phénomène et de favoriser un consensus social autour de la question. Pour des raisons pratiques, c'est souvent la définition légale qui est retenue par les chercheurs. À ce sujet, **Cloutier** (1996) parle de façon générale de la délinquance juvénile comme étant l'ensemble des infractions commises par les jeunes. Il précise que cette délinquance se situe dans un continuum de gravité des délits. Il mentionne à cet effet que « la délinquance, ce n'est pas quelque chose que l'on a ou que l'on n'a pas, mais plutôt une réalité plus ou moins présente qui peut s'aggraver ou se résorber dans le temps sous l'influence de différents facteurs »⁷⁸. Cet auteur mentionne également que la majorité des adolescents participent à un moment ou à un autre à des activités délinquantes et ce, qu'ils y soient mêlés de près ou de loin. Pour sa part, Leblanc (2003a) qualifie la délinquance juvénile d'épiphénomène de l'adolescence, en ce sens qu'elle est plutôt généralisée (un grand nombre d'adolescents ayant participé au moins une fois à un acte délinquant) et limitée à cette étape de vie. Il s'agit également d'une activité avant tout malicieuse et hédoniste qui, selon cet auteur, est un accident de l'adolescence ou une expérience momentanée (LeBlanc, 2003a). Ouimet (2009), quant à lui, se base sur la définition de Cusson (1998) pour dégager les éléments associés à la définition de la délinquance juvénile. Le premier critère réfère au fait que l'acte doit être en violation d'une disposition légale. Il exclut donc les délits statutaires, c'est-à-dire les actes permis pour les adultes, mais interdits aux mineurs, par exemple de se trouver dans un bar. Le second critère renvoie au fait que l'acte délinquant doit causer du tort à autrui même si le dommage n'est pas important.

Aux fins de cette étude, la définition retenue de la délinquance juvénile fait référence à l'ensemble des comportements adoptés par les personnes mineures qui contreviennent à une disposition du Code pénal sénégalais et qui mettent en danger l'intégrité d'une personne ou de ses biens. Cette définition regroupe les deux critères mentionnés par Ouimet (2009), soit

⁷⁷ (LeBlanc, 2003a)

⁷⁸ Cloutier, 1996, p. 259.

l'infraction à une disposition du Code pénal et la présence de dommages à autrui.

Enfant :

En psychologie, un enfant est un jeune être humain en cours de développement et dépendant de ses parents ou d'autres adultes.

Selon Jean Piaget, l'enfant n'est pas une table rase mais un sujet actif et original qui construit sa pensée et sa connaissance du monde par l'interaction avec son environnement, un peu comme un petit scientifique.

Sigmund Freud considère l'enfant non pas par son âge mais par son statut de sujet en développement psychosexuel, passant par plusieurs stades (oral, anal, phallique, latence, génital) où la libido se focalise sur différentes zones du corps, influençant ainsi la formation de sa personnalité adulte.

Selon la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant (**CIDE**) de 1989, « est enfant tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

Pour cette présente étude, nous allons retenir la définition de l'enfant donnée par la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (**CADBE**) au terme de son article 2, pour qui est considéré comme « Enfant » tout être humain de moins de dix-huit ans.

4/2 Cadre théorique de référence

L'élaboration d'un cadre théorique de référence est fondamentale en sciences sociales car orientant la recherche, la collecte et l'analyse des données recueillies lors de l'enquête de terrain. C'est donc une grille de lecture permettant au chercheur de circonscrire son thème d'étude dans un ou des ensembles sur lesquels il peut s'appuyer pour comprendre les phénomènes sociaux auxquels il s'intéresse. Il ne peut y avoir une étude rigoureuse sans cadre théorique de référence. C'est pourquoi, dans cette étude traitant de la Prévention de la déviance et de la délinquance des enfants pris en charge par l'IESPS de Dakar, nous allons nous référer à deux théories à savoir : la théorie du contrôle social et celle Écologique.

4/2/1 La théorie du contrôle social

Le contrôle social est l'ensemble des pratiques sociales, formelles ou informelles qui tendent à produire et à maintenir la conformité des individus aux normes de leur groupe social. Elle a été développée par **Tarvis Hirchi (1969)**. Elle stipule que le comportement d'un individu est lié à

la société et que la mesure dans laquelle un individu ressent le lien ou l'engagement envers la société détermine sa déviance par rapport aux normes sociales conventionnelles.

En règle générale, dans cette théorie, un individu, dans la société est impliqué dans de nombreux réseaux sociaux dès l'enfance, tels que l'école, le travail et la famille. Dès le début de sa vie, un individu est lié à la société, de sorte que son comportement est conforme à ce qui est attendu dans la société.

En sociologie et en criminologie, la théorie du contrôle social postule que les relations, les engagements, les valeurs, les normes et les croyances des individus les encouragent à ne pas enfreindre la loi. Ainsi, si les codes moraux sont intériorisés et que les individus ont intérêt à s'y conformer, ils limitent volontairement les comportements déviants.

La théorie de la régulation sociale est construite à partir de six dimensions⁷⁹ (voir figure) : les conditions sociales dans lesquelles évoluent les adolescents, leurs capacités biologiques, leurs capacités à se détacher de l'égoïsme, la force des liens formés avec leur environnement social, les contraintes sociales et personnelles qui leur sont imposées et les influences sociales auxquelles ils sont exposés (Lanctot, 2003 ; Leblanc, 2003 ; Lanctot et Leblanc, 2002). Dans son mémoire, Yakhara Gassama nous fait savoir que l'apparition du comportement déviant est expliquée principalement par les effets des interactions réciproques entre quatre dernières composantes : les liens sociaux, le niveau de développement de la personnalité de l'adolescent, en particulier son allocentrisme (ou au contraire son égoïsme), les contraintes imposées par les institutions sociales et le degré d'exposition aux influences et aux opportunités sociales (Leblanc, 2003).

Les liens sociaux

Les liens sociaux réfèrent à la variété des voies adoptées par l'adolescent pour développer des liens avec les institutions sociales et avec les individus évoluant avec ces institutions (les parents à la maison, les enseignants et les pairs à l'école, etc.). Ces liens sont de trois ordres : l'attachement aux personnes, l'engagement envers les institutions sociales et l'investissement dans les activités conventionnelles (Leblanc, 1997 ; Lanctot et Leblanc, 2002). Le premier de ces types de liens, l'attachement est la source des deux autres, l'investissement et l'engagement qui, à leur tour, par rétroaction, le renforcent.

⁷⁹ Yakhara Gassama, mémoire sur les caractéristiques des adolescentes judiciairisées à Dakar (Sénégal) en comparaison aux adolescentes judiciairisées de Montréal (Canada), 2009, école de Psychoéducation, Faculté des Arts et des Sciences.

L'attachement se réalise d'abord avec les parents, la fratrie, les pairs, les personnes en position d'autorité comme les professeurs, etc. Ces différentes formes d'attachement se développent par la communication avec les personnes en cause qui, en retour, soutiennent le jeune dans ses attentes, ce qui devrait aboutir à une assimilation affective avec ces dernières. L'investissement dépend du temps que l'individu consacre à des activités conventionnelles comme le partage des tâches familiales, le respect des obligations scolaires, l'occupation saine des temps libres (sport, lecture, etc.). Quant à l'engagement, renforcé par l'investissement, il renvoie à la manière qu'a l'individu de se créer des obligations face à l'éducation, la religion, la culture. Il repose sur le mécanisme suivant : un équilibre va s'établir entre les capacités et la performance qui va constituer le support des aspirations et du sentiment de compétence, développer l'attitude d'acceptation des institutions sociales qui, en retour, va renforcer le niveau d'aspiration et le sentiment de compétence. Ces trois types de liens sociaux constituent autant de formes de protection contre l'activité marginale en garantissant la conformité aux standards conventionnels de conduite.

L'allocentrisme (ou l'égoentrisme)

L'égoentrisme restreint les adolescents dans leur intérêt aux autres et dans la considération des intérêts des autres alors que l'allocentrisme est « le mouvement de la personne humaine vers ce qui est différent d'elle, c'est la disposition de s'orienter vers les autres et la capacité de s'intéresser aux autres pour eux-mêmes » (Leblanc, 1997, p.6). La plupart des écrits en psychologie et en criminologie décrivent la personne délinquante comme un égoцентриque, ce qui traduit une centration excessive sur soi qui souvent n'est pas appropriée au stade du développement psychologique de l'individu. Par contre, l'allocentrisme protège la personne contre les conduites agressives en soutenant la conformité aux standards conventionnels de conduite ; il dépend également des capacités biologiques, intellectuelles et du tempérament de l'individu. Ainsi, l'allocentrisme contribue à développer les liens sociaux et améliore la réceptivité aux contraintes sociales alors que l'égoentrisme défavorise ces mêmes liens sociaux, tout en augmentant la sensibilité aux influences déviantes.

Les contraintes

Elles peuvent être classées suivant quatre catégories combinant les deux dimensions suivantes : externes (ou internes) et formelles (ou informelles). La contrainte est formelle « lorsqu'elle réfère à une réaction appréhendée ou réelle de la part des organismes du système de justice ou d'autres institutions, par exemple l'école ; il s'agit alors, soit des sanctions subies, soit de la perception du risque d'être sanctionné. La contrainte est informelle lorsqu'il s'agit de la

réaction de personnes avec qui l'individu entretient des relations interpersonnelles de nature intime, comme celles des membres de la famille ou de ses amis ; elle se manifeste alors sous la forme de l'établissement de règles de conduite, de la surveillance et de l'application de sanctions, de la réprobation aux punitions physiques ; l'adhésion aux normes est également une forme de contrainte interne. » (Leblanc, 1997, p.7). La contrainte est externe lorsqu'il s'agit de conduites initiées par des personnes de l'entourage de l'individu qui prennent la forme de sanctions formelles ou informelles. Dans le processus de socialisation de l'enfant, elle précède la contrainte interne (ou intériorisée) qui est la contrainte intégrée par l'individu sous la forme de l'adhésion aux normes de conduite édictées par l'école, la famille et la société toute entière. Selon Lanctôt et Leblanc (2002), cette contrainte est plus présente et est vécue plus fortement par les filles en comparaison aux garçons. Les contraintes internes représentent ainsi la sphère morale, c'est-à-dire les attitudes et valeurs qui favorisent ou non l'adhésion aux standards sociaux.

La théorie de la régulation sociale et personnelle est largement inspirée de la théorie du lien social de Hirshi (1969). Ce dernier affirme que la force ou la faiblesse du lien de l'individu avec la société garantit, soit la conformité aux standards conventionnels de conduite, soit la non-conformité à ces standards, et partant la commission d'actes délinquants. La théorie de la régulation sociale et personnelle de Leblanc (1997) s'applique à l'activité marginale (c'est-à-dire aussi bien délinquante que simplement déviante) des adolescents et est ainsi devenue une théorie de référence en criminologie, en psychologie et en psychoéducation. Lanctôt et Leblanc (2002) précisent cependant que pour être adapté aux particularités des jeunes adolescentes, quelques modifications devront être apportées à ce modèle. Tout d'abord, la littérature ayant montré qu'une des principales faiblesses des théories classiques est le manque de considération des pressions sociales liées aux rôles sociaux féminins et l'oppression à laquelle les femmes sont confrontées, il semble nécessaire d'ajuster le modèle de Leblanc afin d'évaluer l'influence de ces facteurs sur le comportement déviant des adolescentes (Lanctôt et Leblanc, 2002). Une autre adaptation pour ce modèle concerne les contraintes sociales, celles externes (sanctions formelles ou informelles) et celles internes (valeurs morales), qui sont incluses sous la même composante. Or, selon Heimer (1996), l'influence des contraintes internes est plus grande que celle liée aux contraintes externes chez les femmes. Dans son étude, la participation des femmes dans les conduites déviantes est largement expliquée par les attitudes et valeurs qu'elles intériorisent, alors que les mécanismes externes comme le contrôle parental est moins important (Lanctôt, 2003 ; Lanctôt et Leblanc, 2002).

Les influences et opportunités sociales

L'importance de l'exposition aux influences et opportunités sociales a été reconnue depuis la théorie de l'association différentielle de Sutherland en 1934⁸⁰. Aujourd'hui, les influences et opportunités sociales ne sont pas limitées seulement à la fréquentation de pairs délinquants, mais englobent également les activités de routine et les comportements et attitudes des parents (Lancôt et Leblanc, 2002). L'exposition à ces influences et opportunités sociales peut aller au fait de prendre part à des activités routinières (sport, culture) ou à des activités non conventionnelles en association avec des pairs délinquants, jusqu'au fait d'habiter dans une communauté où le taux de délinquance est élevé, en passant par le fait tout simplement de regarder la violence à la télévision.

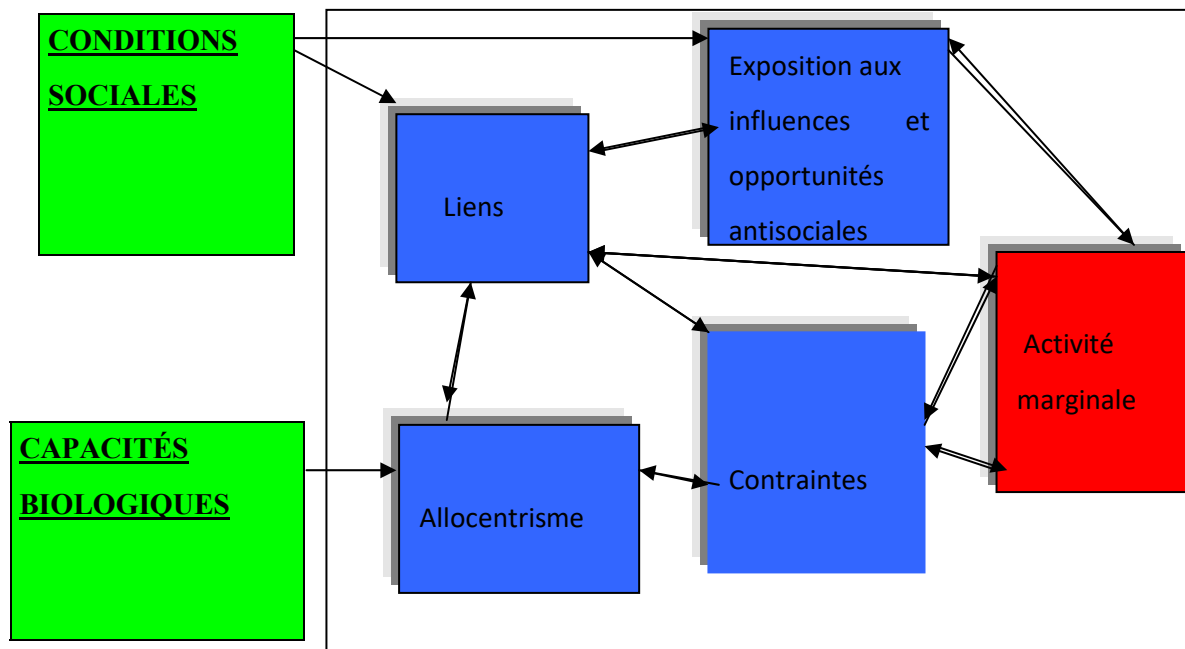


Figure 1: La Régulation Sociale et Personnelle de l'Activité Marginale des Adolescents (Leblanc, 1997)

4/2/2 La théorie écologique

La théorie des systèmes écologiques de Bronfenbrenner considère le développement de l'enfant comme un système complexe de relations influencées par de multiples niveaux du milieu environnant, depuis la famille immédiate et l'école jusqu'aux valeurs culturelles générales, aux lois et aux coutumes.

Bronfenbrenner a divisé l'environnement de la personne en cinq systèmes différents : le microsystème, le mésosystème, l'exosystème, le macrosystème et le chronosystème. Le microsystème est le niveau le plus influent de la théorie des systèmes écologiques. Il s'agit du cadre environnemental le plus immédiat contenant l'enfant en développement, tel que la famille et l'école. Les relations dans un microsystème sont bidirectionnelles, ce qui signifie que d'autres personnes peuvent influencer l'enfant dans son environnement et peuvent également modifier les croyances et les actions d'autres personnes. Si un enfant entretient une relation forte et enrichissante avec ses parents, on dit que cela a un effet positif sur l'enfant. En revanche, des parents distants et peu affectueux peuvent avoir un effet néfaste sur l'enfant.

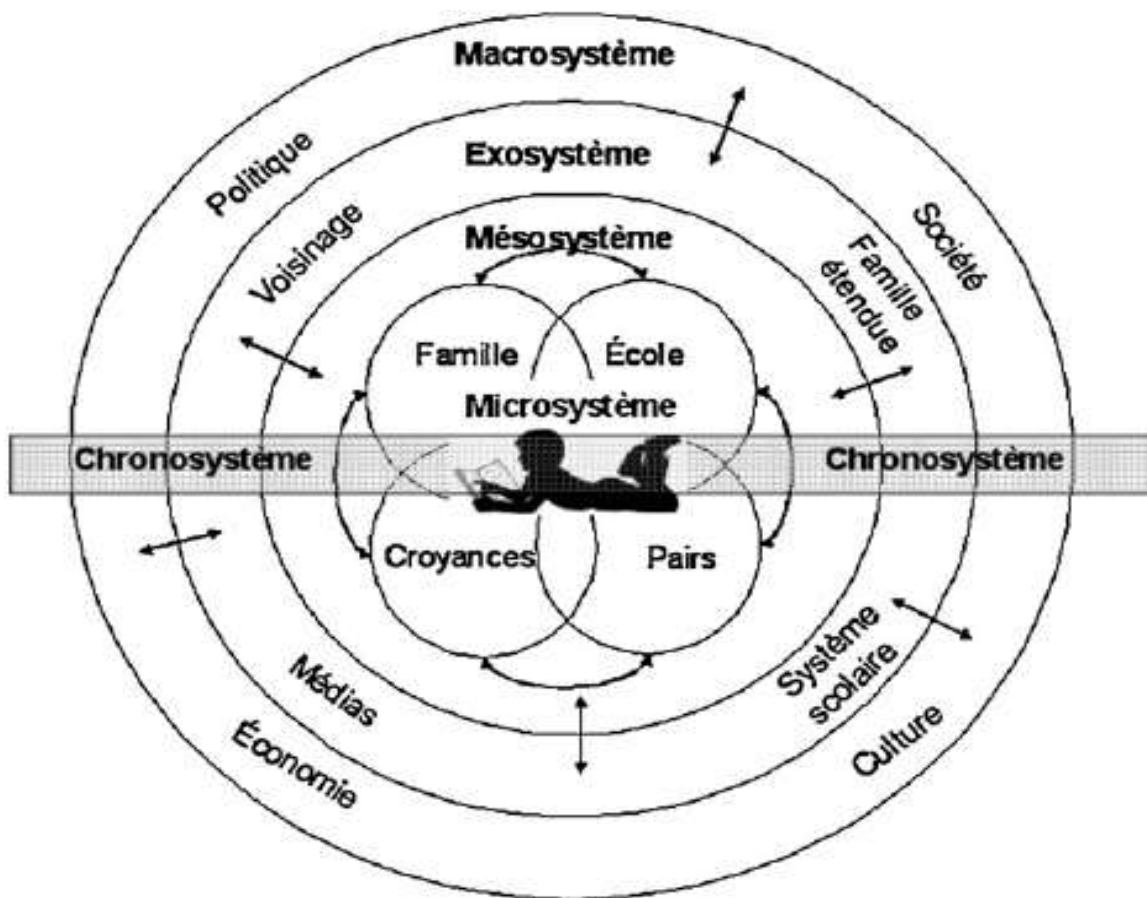


Figure 2:Modèle Écologique de Bronfenbrenner (1979)

Selon ce modèle, le développement humain est décrit comme une interaction complexe entre plusieurs systèmes environnementaux emboîtés (micro, méso, exo, macro et chrono système), soulignant que le développement n'est pas linéaire mais dynamique et multidirectionnel, allant du plus immédiat (microsystème : famille, amis) aux plus larges (macrosystème : culture, lois), en passant par le mésosystème (interactions entre microsystèmes), l'exosystème

(environnements indirects comme le travail des parents) et le chronosystème (dimension temporelle et transitions de vie).

Sur le plan holistique et systémique : le modèle est apprécié pour sa vision globale, intégrant l'individu dans un réseau d'influences environnementales, allant de la famille immédiate à la culture globale.

Du point de vue dynamique : les systèmes ne sont pas isolés ; ils s'influencent mutuellement (ex : loi familiale affectant le travail des parents, puis l'enfant), rendant le développement complexe et non linéaire.

Dans cette étude qui porte sur la prévention de la déviance et de la délinquance, le modèle écologique de Bronfenbrenner explique la déviance et la délinquance comme le résultat d'une interaction complexe entre l'individu et les multiples niveaux de son environnement socio (écologique. La délinquance n'est pas causée par un facteur unique, mais par l'accumulation et l'interaction de facteurs de risque dans ces différents systèmes.

-Microsystème : il s'agit de l'environnement immédiat de l'individu (famille, pairs, école, communauté locale). Des relations familiales précaires (violences, alcoolisme, absence de ressources), la fréquentation de pairs délinquants ou un faible attachement à l'école peuvent favoriser les comportements déviants.

-Mésosystème : il concerne les interactions entre les différents microsystèmes. Par exemple, un manque de communication ou des relations conflictuelles entre la famille et l'école (parents et enseignants) peuvent affecter négativement le développement de l'enfant et augmenter les risques de délinquances.

-Exosystème : ce niveau inclut les contextes sociaux dont l'individu n'est pas un acteur direct, mais qui influencent ses microsystèmes. Le lieu de travail des parents, les ressources communautaires ou les services sociaux locaux en sont des exemples. Le stress professionnel des parents dû à des conditions de travail précaires peut, par ricochet, affecter l'atmosphère familiale et le comportement de l'enfant.

-Microsystème : il englobe les normes culturelles, les croyances sociétales dominantes, les idéologies et les lois. Les inégalités socio-économiques généralisées, l'affaiblissement des normes sociales (anomie) ou des politiques gouvernementales inadaptées peuvent créer un contexte propice à la déviance et à la délinquance.

-Chronosystème : il fait référence aux changements et aux transitions qui surviennent au fil du temps dans la vie de l'individu et dans son environnement, tels que les évènements de vie personnels (décès, divorce) ou les grands bouleversements historiques et sociaux.

En résumé, selon le modèle de Bronfenbrenner, une prévention et une intervention efficaces contre la délinquance doivent prendre en compte l'ensemble de ces niveaux d'influence, en mettant l'accent sur le renforcement des relations positives et des environnements favorables au développement de l'individu.

CHAPITRE 5 : OBJECTIF DE RECHERCHE

Pour mieux élucider la problématique, il est fondamental de se fixer des objectifs :

Objectif général :

Analyser les défis actuels et les mesures innovantes envisagées dans la prévention de la déviance et de la délinquance chez les enfants pris en charge par l'IESPS de Dakar.

Objectifs spécifiques :

- Analyser la typologie de déviance et de la délinquance des enfants pris en charge par l'IESPS de Dakar.
- Mesurer l'impact du dispositif de prévention mis en œuvre par l'IESPS de Dakar
- Étudier les défis liés à la prévention de la déviance et de la délinquance dans l'IESPS de Dakar
- Formuler des suggestions pour une intervention innovante auprès des enfants

PARTIE 2 :
CADRE
MÉTHODO
LOGIE

Selon Anthony GIDDENS, la méthodologie scientifique constitue l'épine dorsale de toute recherche en sciences sociales qui vise à produire des connaissances ou aspire à observer et à comprendre les comportements ainsi que les changements sociaux et politiques⁸¹. F. DEPELTEAU⁸² y voit l'ensemble des règles, étapes et procédures auxquelles on recourt dans une science pour saisir les objets étudiés.

Ainsi, cette présente partie donne la lecture sur la manière dont la recherche est faite. Nous y examinerons successivement l'option méthodologique, l'univers de la recherche, la stratégie de la recherche, les limites et les difficultés de la recherche et enfin l'éthique de la recherche.

CHAPITRE 6 : OPTION METHODOLOGIQUE, ORIENTATION NORMATIVE OU STATUT EPISTEMOLOGIQUE

Dans ce chapitre, il est question de préciser l'option méthodologique, c'est-à-dire la méthode de recherche et le type de recherche.

6/1 Méthode de recherche

La méthode est la pierre angulaire de la recherche⁸³. De ce fait, elle balise le chemin qu'emprunte le chercheur pour réaliser son projet. Pour ce faire, elle doit tenir compte de deux éléments fondamentaux : la question de recherche, l'objet d'étude ou le phénomène et la population à l'étude. DEPELTEAU⁸⁴ met en exergue le caractère indispensable de la méthodologie dans la compréhension des phénomènes étudiés. Ceci dit, dans l'entreprise d'un travail scientifique, le choix d'une méthode appropriée est incontournable. Souvent définie comme le chemin par lequel passe tout chercheur afin de cerner son objet d'étude, la méthode permet de recueillir, de vérifier et de contrôler les données sur le terrain. Ainsi, sachant que le choix de la méthode et des outils de collecte dépend de l'objet d'étude, et que celle-ci cherche à analyser l'efficacité du dispositif de prévention mis en place par l'inspection de Dakar, nous ferons usage exclusivement à la méthode qualitative. À ce propos, la représentativité de celle-ci se fait au niveau du choix des enquêtés qui est un choix raisonné, s'assurant que toutes les catégories cibles sont interrogées, tout en mettant l'accent sur les moyens et actions mises en œuvre et en évaluant leur impact dans la prévention de la déviance et de la délinquance.

⁸¹ Méthodologie de la recherche scientifique, pour les organisations de la société civile, réponses pratiques à des questions essentielles, P3.

⁸² F. DEPELTEAU, 2000, la démarche d'une recherche en science humaine, Les presses de l'Université de Laval, pp .6-7.

⁸³ Marc CORBIERE et Nadine LAVIERE (dir), 2014, Méthodes qualitative, quantitatives et mixtes. Dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé. Presse de l'université du Québec.

⁸⁴ F. DEPELTEAU, 2000, la démarche d'une recherche en sciences humaines de la question. De départ à la communication des résultats, Québec, les presses de l'Université Laval, p 246.

6/2 Type de Recherche

« Les recherches sont classées en fonction de leur objectif, du niveau de profondeur avec lequel un phénomène est étudié, du type de données utilisées, du temps nécessaire pour étudier le problème »⁸⁵. Ainsi, il existe six types de recherches que sont : la recherche prédictive, la recherche explicative, la recherche évaluative, la recherche exploratoire, la recherche action et la recherche descriptive. Selon le niveau d'approfondissement et du type de notre question de recherche, nous faisons une recherche descriptive. Ce type de recherche nous permettra de dresser un état des lieux de la prévention de la déviance et de la délinquance des enfants du ressort l'IESPS de Dakar en identifiant les caractéristiques, les comportements et les facteurs associés.

⁸⁵ Types de recherche-définitions 360-novembre 2020

CHAPITRE 7 : UNIVERS DE LA RECHERCHE (TERRAIN GEOGRAPHIQUE D'ETUDE, POPULATION CIBLEE).

Dans ce chapitre, il s'agit de faire la présentation du milieu de l'étude c'est-à-dire du cadre de l'étude et de la population à l'étude. Ainsi, nous allons présenter successivement la situation géographique de la région de Dakar, son économie, son historique, sa population. De plus, conformément à notre objet d'étude, nous allons présenter les structures de la DGPJS rattachées à L'IESPS de Dakar.

7/1 Cadre de l'étude

Dans le cadre de l'étude, nous allons présenter la situation géographique, administrative, historique et économique de la région de Dakar

Source : ANSD, Situation économique et sociale de la Région de Dakar

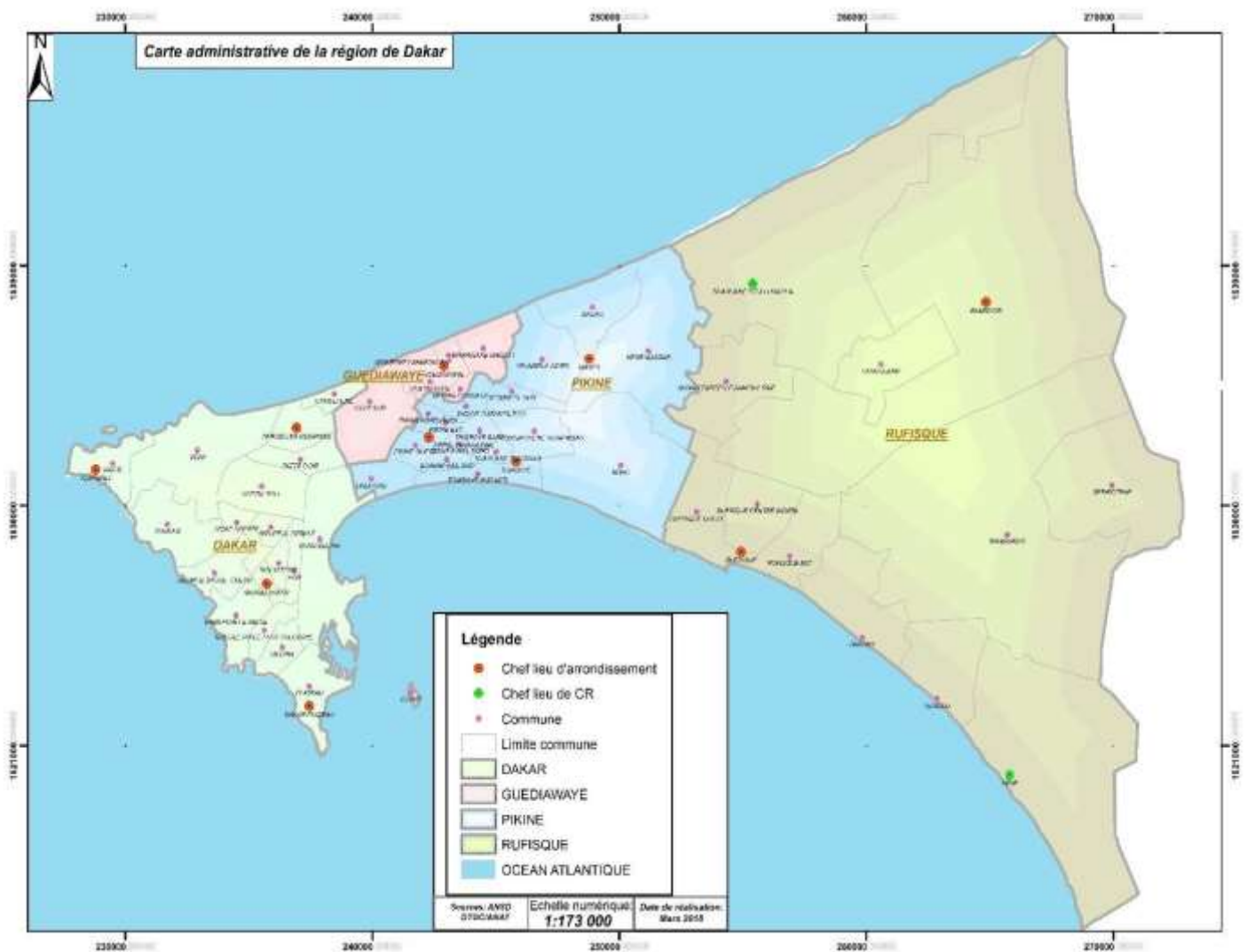


Figure 3: Carte Administrative de la Région de Dakar

7/1/1 La situation économique de la Région de Dakar

Selon les données de l'ANSD, (2013) Dakar reste le pôle économique du Sénégal, représentant 46,2% de la richesse nationale avec un PIB de 7960,8milliards de FCFA en 2020-2022. Le secteur tertiaire, stimulé par les technologies de l'information, le commerce et les services, est le principal moteur de la croissance, bien que l'économie soit dominée par le secteur informel. La région connaît une forte croissance du nombre d'entreprises, majoritairement dans le commerce et les services, mais fait face à un vieillissement des équipements dans le secteur moderne.

7/2 Population à l'étude

Il s'agit de présenter les services extérieurs du ressort de l'IESPS de Dakar. Selon le Rapport National Annuel de la Direction générale de la Protection judiciaire et sociale de 2023, les services extérieurs du ressort de l'IESPS de Dakar sont décrits comme suit :

7/2/1 La coordination des services de l'AEMO de Dakar

Le Service social du palais de justice de Dakar a été créé en 1962 et est devenu Coordination AEMO de Dakar en 1974 avec une compétence territoriale qui couvre toute la région de Dakar. Ladite Coordination est actuellement logée au Palais de Justice de Dakar.

7/2/2 La section de l'AEMO de Dakar

Elle a été créée par arrêté n°27-93 du 18 juin 2004 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Elle n'est pas fonctionnelle depuis 2011 (en raison d'un déficit de personnel). **7/2/3 Le Secteur de l'AEMO de Dakar Ville** Il a été créé par le même arrêté n°04-2793 du 18 juin 2004 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et est placé sous l'autorité hiérarchique directe de la section de l'AEMO de Dakar. Il couvre la commune de Dakar-plateau et les communes de Gorée, Plateau, Médina, Colobane/Fass/Gueule-Tapée, Fann/Point-E/Amitié. Il est localisé au niveau du Palais de Justice de Dakar.

7/2/4 Le Secteur de l'AEMO de Grand Dakar

Il est créé par le même arrêté n°04-2793 du 18 juin 2004 et couvre les Arrondissements de Grand- Dakar, Almadies et Parcelles Assainies ainsi que les communes de Biscuiterie, HLM, Yarakh, Hann Bel-Air, Patte d'oie, Cambérène, Sicap Liberté, Dieuppeul-Dérklé, Grand-Yoff, Mermoz/Sacré-Cœur, Ngor, Ouakam, Yoff ainsi que les unités 8 à 26 des Parcelles Assainies. Il est situé au niveau de l'annexe de la mairie de la Patte d'Oie.

7/2/5 La Section de l'AEMO de Pikine

Elle couvre l'ensemble du département de Pikine, à savoir trois (3) communes d'arrondissements (Niayes, Pikine Dagoudane et Thiaroye) et 16 communes. Elle est localisée au sein du Centre de Sauvegarde de Pikine/Guédiawaye.

7/2/6 La Section de l'AEMO de Rufisque

Elle a été créée en 1974 et découle de la création en 1969 à la Préfecture de Rufisque d'un service de la liberté surveillée. L'AEMO est implanté au niveau de l'immeuble Joseph Yandé Sène du quartier Keury-Kao de Rufisque et couvre l'ensemble du département de Rufisque qui comprend trois arrondissements (Rufisque, Bambilor et Sangalkam) et 12 communes.

7/2/7 La Section de l'AEMO de Guédiawaye

Elle est créée par l'arrêté n°04-2793 du 18 juin 2004. La section couvre l'ensemble du département de Guédiawaye dont la ville de Guédiawaye, l'arrondissement de Guédiawaye avec ses 5 communes : Golf Sud, Sam Notaire, Ndiarème Limamoulaye, Wakhinane Nimzatt, Médina Gounass et unités 1 à 7 des Parcelles Assainies. Elle est localisée à la cité Dalal Jamm.

7/2/8 La Section de l'AEMO de Keur Massar

Elle a été créée par arrêté n°029384 du 15 novembre 2022 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Elle couvre tout le département de Keur Massar. Elle est localisée au quartier Diamaguene 1 à Malika où elle est abritée dans un bâtiment administratif avec d'autres services.

7/2/9 Le Centre de sauvegarde (CS) de Pikine-Guédiawaye

Créé par le décret n°66-416 du 10 juin 1966 et installé en 1968, il est situé dans la commune de Sam Notaire dans le département de Guédiawaye. Il s'agit d'un ancien chantier-internat qui accueillait des jeunes et qui a été transformé en centre de prévention de la délinquance juvénile et d'accueil des enfants en postcure d'internat en 1981. Le Centre Sauvegarde dispose de : ~ une section d'initiation et de formation professionnelle composée de treize (13) ateliers de formation professionnelle : menuiserie bois (2), menuiserie métallique, mécanique auto, tôlerie, peinture auto, sérigraphie, électricité-auto, électricité bâtiment, froid climatisation, tapisserie, fonderie-d'art, couture pour homme ; ~ une section enseignement technique professionnelle qui comprend deux filières (coupe-couture et restauration) ; ~ une section d'enseignement général qui comprend les cycles élémentaire et moyen secondaire ; ~ un foyer socio-éducatif ~ une bibliothèque ; ~ une salle informatique ; ~ un jardin potager ; ~ une cuisine ; ~ un réfectoire ; ~ un bloc administratif. Le Centre de Sauvegarde de Pikine Guédiawaye : dispose d'une capacité de mille cinq cent (1500) enfants en accueil de jour.

7/2/9 Le Centre de Sauvegarde de Cambérène

Situé au rond-point « case-bi » dans le village traditionnel et religieux de Cambérène dans la commune de Golf-Sud, département de Guédiawaye, il a été créé en tant que deuxième Centre d'Accueil et d'Observation pour Mineur Inadapté (CAOMI II) en 1965. Il a été par la suite érigé en centre d'adaptation sociale en 1981 et transformé en centre de sauvegarde (C.S.) par arrêté n°142-246/MJ/DESPPS du 06 novembre 1986. Le C.S. Camberène polarise les quartiers des Parcelles-Assainies, cité Fadia, Cambérène, Dalifor, cité Soprim, Patte d'Oie et Grand-Yoff. Avec une capacité d'accueil actuelle de trois cent (300) enfants, il dispose des infrastructures suivantes : une section d'initiation et de formation professionnelle composée de neuf ateliers de formation professionnelle (menuiserie bois, menuiserie métallique, mécanique auto, tôlerie peinture, électricité auto, tapisserie, fonderie d'art, sérigraphie, chaudronnerie et conception d'équipements) ; une section enseignement technique professionnelle qui comprend deux filières (coupe couture et restauration) ; un foyer socio-éducatif ; un jardin potager ; une cuisine ; un bloc administratif.

7/2/10 Le Centre Polyvalent pour jeunes filles de Thiaroye

Il a été construit en 1965 en tant que centre de triage et était une partie intégrante de l'hôpital psychiatrique de Thiaroye, destiné à recueillir les « encombrement humains » de la région de Dakar, il est passé sous tutelle du Ministère de la Justice en 1974. En 1981, le Centre d'adaptation sociale de Cambérène (ancien CAOMI II) est transféré à Thiaroye. En 1986, l'arrêté ministériel n°142-246 /MJ/DESPPS transforme le CAS en centre de sauvegarde qui est réaffecté dans ses anciens locaux à Cambérène et le centre de Thiaroye est fermé jusqu'en 1988. En février 1988, la section de l'AEMO de Thiaroye est créée au sein du centre pour s'occuper uniquement des filles en difficultés. En 1996, la section AEMO de Thiaroye est transformée en Centre Polyvalent pour jeunes filles. Le centre dispose des infrastructures suivantes : une section enseignement technique professionnelle avec trois filières (coupe-couture, restauration et coiffure) ; une section d'enseignement général (cycle élémentaire uniquement) ; un foyer socio-éducatif ; un espace multisport ; une bibliothèque ; une salle informatique ; un jardin potager ; une cuisine ; un réfectoire ; un bloc administratif. Il a une capacité d'accueil actuelle de trois cent (300) enfants dont vingt (20) en internat.

7/2/11 Le Centre de Premier Accueil (CPA) de Dakar

Le CPA de Dakar a débuté ses activités en 2014. Il est le fruit de la coopération entre la République du Sénégal et le Royaume d'Espagne dans le cadre du « projet de la prévention de la migration illégale des mineurs non accompagnés vers l'Espagne et l'union européenne »

(MENA). Il est implanté dans le quartier de Liberté VI - extension dans les anciens locaux du CAOMI 1 transformé en centre de protection sociale puis en centre polyvalent. Le CPA dispose des infrastructures suivantes : un internat de 20 lits structuré en deux dortoirs de dix lits chacun (garçon – fille) ; une cuisine ; un réfectoire ; une buanderie ; un bloc administratif ; deux chambres de permanence. La capacité d'accueil est de 20 mineurs.

CHAPITRE 8 : LA STRATEGIE DE LA RECHERHCE OU MODELE OPERATOIRE

On décline la recherche documentaire et l'échantillonnage.

8/1 Recherche documentaire

La recherche documentaire ou l'approche bibliographique a été assurément la première étape de notre travail puisqu'elle est évidemment le préalable à toute étude. Il est nécessaire que nous prenions connaissance de ce qui a fait l'objet d'une recherche particulière et a mené à des conclusions bien établies par rapport à notre étude. Ainsi, cette démarche a suscité la fréquentation de plusieurs centres de documentation à savoir : les bibliothèques du CFJ, de l'ENTSS, CODESIRIA, BU Cheikh Anta DIOP, centre de documentation du département de sociologie de l'UCAD).

Les recherches que nous avons effectuées sur internet aussi n'ont pas été en reste et sont d'une utilité plus qu'importante.

C'est dire que cette étape a été décisive car elle a permis de s'imprégner de l'état de la littérature concernant le thème de la prévention de la déviance et de la délinquance des mineurs.

8/2/1 Méthode d'échantillonnage

Pour mener à bien cette étude, nous avons opté pour la méthode d'échantillonnage non probabiliste du fait de l'orientation qualitative de notre étude.

8/2/2 Type d'échantillonnage

Pour la méthode non probabiliste, nous avons utilisé le type d'échantillonnage appelé ciblé ou intentionnel. Cette méthode consiste à sélectionner des participants qui répondent à des critères spécifiques liés aux objectifs de l'étude.

8/2/3 Technique de l'échantillonnage

Nous avons utilisé la technique d'échantillonnage par quotas nous permettant d'avoir au sein de la population mère des acteurs différenciés et bien imprégnés de notre problématique. Ce type d'échantillonnage nous permet de prendre dans chaque groupe cible des personnes à interroger en essayant autant que possible de diversifier leur profil. Les cibles retenues répondent à des critères d'inclusion et d'exclusion suivant les informations recherchées dans les catégories cibles. Ces critères justifient nos choix et garantissent la qualité des informations collectées.

-Critères d'inclusion

Seront inclus toutes les structures du ressort de l'IESPS de Dakar (AEMO, Coordination, Inspection, Direction de la protection Judiciaire) qui pourront nous apporter des réponses sur l'état de lieux de la prévention de la déviance et de la délinquance des enfants pris en charge par l'IESPS de Dakar, les tuteurs, parents ou civilement responsable des mineurs. Les critères d'inclusion définis, nous permettront de déterminer les critères d'exclusion.

- Critères d'exclusion

Seront exclus de l'échantillon toute personne incluse précédemment et celle-ci refusant de participer. Sur la base du principe de diversification et de triangulation, nous interrogerons différentes catégories d'acteurs, pour ne pas être « prisonnier d'une seule source »⁸⁶.

8/2/4 Taille de l'échantillonnage

Pour cette présente étude, nous avons eu à nous entretenir avec **18 éducateurs spécialisés** affectés dans les centres de sauvegarde, les AEMO, IESPS, Coordination. **Treize (13) parents** et **Dix (10) mineurs** en conflit avec la loi. Ce qui nous fait un total de **trente (41) entretiens**. Répartition visible au niveau de l'annexe du mémoire.

8/3 Collecte des données

8/3/1 Outils de collecte de données

Les outils et techniques que nous utiliserons dans cette recherche sont : l'enquête exploratoire qui nous a permis dès le début d'en connaître davantage sur le dispositif de prévention de la déviance et de la délinquance à l'IESPS de Dakar. La recherche documentaire nous a permis de voir des écrits de certains auteurs ayant rapport à la prévention de la déviance et à la délinquance à Dakar. Le guide d'entretien nous permettra de structurer les discours des acteurs du ressort de l'IESPS de Dakar.

8/3/1/1 L'enquête exploratoire et la recherche documentaire

La recherche documentaire est une étape de travail à réaliser avant de se lancer dans une étude empirique. Elle permet de collecter des données informatives grâce à l'étude de documents officiels ou universitaires⁸⁷. Cette activité essentielle dans tout travail de recherche nous a permis, à travers une exploration de littérature portant sur notre thème, d'avoir un support solide

⁸⁶ J.P. Olivier de SARDAN, 2008, la rigueur du qualitatif, les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique, LOUVAIN- LA-NEUVE, Bruylant- Academica s.a. ; p80

⁸⁷ Gaspard Claude, Scribbr, recherche documentaire : définition, types, méthodologie et exemple, 26 décembre 2019, visité le 20 mars 2025 à 16h 18

pour « bétonner » notre problématique de recherche. Ce travail s'appuie sur les expériences empiriques et des études théoriques produites par les prédécesseurs. Ces « savoirs » antérieurs nous ne permettent non pas de traiter le thème en utilisant les mêmes approches, mais de l'aborder dans une perspective nouvelle permettant de déconstruire les interprétations dépassées et d'inscrire la recherche dans un continuum. Après la formulation de la question de départ, pour arriver à saisir les dimensions de la recherche, nous avons fait le tour des bibliothèques et des centres de documentation notamment, la BU de l'UCAD, CFJ, ENTSS, CODESERIA, BIBLIOTHEQUE DU DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE DE L'UCAD et sur INTERNET. Dans ces centres de documentation, nous avons consulté des ouvrages, des articles scientifiques, des rapports, des thèses, des mémoires, des journaux, etc. Il faut noter qu'il existe une abondante documentation portant sur la déviance et la délinquance. Cependant, force est de constater la rareté ou la quasi-inexistence d'études qui portent sur la prévention de cette problématique sociale ; ce qui nous a permis de contextualiser ces écrits.

Nous avons réalisé, en plus de la recherche documentaire, des entretiens exploratoires auprès des personnes ressources. C'est-à-dire des éducateurs spécialisés du ressort de l'IESPS de Dakar. Cette phase est prépondérante car elle nous a permis d'approfondir les informations de la recherche documentaire. En définitive, ces centres de documentation, les recherches sur internet ainsi que les personnes ressources nous ont permis de mener à bien notre étude.

L'enquête exploratoire a été menée au cours de nos stages dans les structures de la DGPJS. Notre descente sur le terrain nous a permis de situer les problèmes liés à la prévention de la déviance et de la délinquance à Dakar.

8/3/1/2 L'entretien semi structuré

Plus concrètement, nous allons utiliser des entretiens semi-directifs qui vont être menés avec un guide d'entretien constitué de différents thèmes préalablement élaborés en fonction de nos objectifs. Sa particularité réside dans le fait qu'il est plus approprié pour approfondir un domaine déterminé et pour en vérifier un autre avec surtout la possibilité de relance qu'il offre à l'enquêteur. Cette méthode sera utilisée pour collecter des informations et des données auprès de certains groupes stratégiques tels que : l'IESPS de Dakar et les éducateurs spécialisés.

8/3/1/3 Observation directe

L'observation directe nous a permis, depuis le début de la recherche, de nous orienter et de mieux peaufiner notre problématique. C'est grâce à elle que nous avons pu recueillir certaines données sur les comportements des acteurs et trianguler avec les discours que nous avons à partir des entretiens semi-directifs. La grille d'observation sera libellée autour de trois (3)

grands axes : Situation sociodémographique des mineurs cibles, leurs caractéristiques socio démographique et les actions de prévention menées au niveau des services rattachés à l'IESPS de Dakar.

8/4 Histoire de la collecte : réalité du terrain

Cette étude a été entamée depuis 2024. Durant cette année, lors des stages au niveau des structures extérieures de la DGPJS de Dakar, une enquête exploratoire et des lectures approfondies ont été élaborées pour asseoir la première partie du travail. La collecte proprement dite a eu lieu du mois d'Aout au mois d'Octobre 2025. À cet effet, l'obtention d'une autorisation de recueil des données délivrée par le DGPJS nous a permis d'avoir un accès facile au niveau des structures du ressort de l'IESPS de Dakar. Les enquêtes menées auprès des éducateurs spécialisés affectés dans les centres sauvegardes et AEMO nous ont permis d'avoir des informations sur la prévention de la déviance et de la délinquance des mineurs à Dakar. Nous avons eu exclusivement recours à la méthode qualitative. Notre enquête sur le terrain était long (environ trois mois) à cause de quelques difficultés rencontrées sur le terrain.

8/5 Traitement des données

À la fin de notre étude, les données qualitatives produites seront transcrites et saisies. Ensuite, nous établirons un système de codification aux différents documents produits. En outre ce système de codification nous permettra de faire ressortir les divergences et les convergences entre différents entretiens. Sur la base de ces codes, l'analyse de contenu proposée par **PAILLE et MUCCHIELLI (2008)** et bien avant l'analyse systématisées par **Laurence BARDIN (2003)** nous permettra de les ordonner par thème. En effet, notre problématique ainsi que nos outils de collecte étant basés sur des thèmes bien précis, nous allons à travers l'analyse de ces derniers essayer de voir comment se manifeste notre objet d'étude par rapport au terrain d'étude. De surcroît, nous avons fait référence aux principes de **SPARDLEY**, c'est-à-dire la citation textuelle et l'identification des propos des enquêtes ont été faites en fonction de notre cadre théorique de référence.

-Codage des entretiens

Les codes sont des étiquettes qui désignent des unités de signification pour l'information descriptive ou différentielle compilée au cours d'une étude. Les codes sont habituellement attachés à des segments de taille variable mots, locutions, phrases ou paragraphes entières⁸⁸. Ainsi, pour cette activité, l'initiale « **R** » sera utilisé en référence à « **Répondant** ». De ce fait,

⁸⁸ Manuel de recherche en technologie éducative, catégories et codes dans l'analyse qualitative

les enquêtes ont été classées et les différents chiffres qui accompagnent l'initial désigne l'ordre des enquêtes.

Tableau 1: Tableau Résumant les Éléments Méthodologiques

Option méthodologique	Univers de la recherche	Stratégie de Recherche	Collecte des donnés	Traitement des données
Méthode de recherche : qualitative	Cadre de l'étude : Région de Dakar	Recherche documentaire	Outils de collecte : Enquête exploratoire, recherche documentaire, guide d'entretien semi-structuré, observation directe.	Transcription et saisie des données qualitatives
Type de recherche : descriptive (état des lieux de la déviance et de la délinquance des enfants pris en charge par l'IESPS de Dakar	Population cible : Structures de la DGPJS rattachées à l'IESPS de Dakar	Échantillonnage : non probabiliste Méthode : ciblé ou intentionnel Technique : Par quotas.		Codification des donnés
				Analyse du contenu

Chapitre 9 : limites et difficultés de la recherche

Comme toute création humaine, ce travail n'est pas parfait. Nous avons rencontré des problèmes ou des obstacles qui ont pu en affecter la qualité. Il s'agit des limites et des difficultés de la recherche.

9/1 Limites de la recherche

La première limite que l'on pourrait attacher à cette étude est la non-exhaustivité à cause du caractère restreint de la population à l'étude. Cette limite est d'ailleurs la principale caractéristique de la recherche qualitative. En effet, la recherche qualitative reposant sur des échantillons restreints (souvent choisis pour leur pertinence plutôt que leur représentativité statistique), ses conclusions ne peuvent pas être généralisées à l'ensemble d'une population. La validité externe est remplacée par la transférabilité, qui suggère que les résultats ne font sens que dans un contexte spécifique ou similaire selon (YIN 2000).

Ensuite, concernant notre thème, de nombreuses infractions ne sont pas signalées aux autorités, notamment en raison de règlements à l'amiable au sein des familles ou des quartiers.

9/2 Difficultés d'ordre administratives

Il faut préciser que les difficultés d'ordres administratives sont non négligeables. En effet, les statistiques sur la déviance et la délinquance sont souvent considérées comme sensibles par les autorités. Ainsi, l'accès aux chiffres officiels de la Direction générale de la Police Nationale ou de la gendarmerie nécessite des protocoles de demande stricts auprès du Ministère de l'Intérieur. Ce faisant, nous nous sommes limité aux données fournies par la DGPJS.

En plus de cela s'ajoute le manque de temps des éducateurs spécialisés, pour répondre à notre guide d'entretien, causé par la charge importante de travail. Pour pallier cette difficulté, nous avons fixé les rendez-vous selon la disponibilité de notre population cible.

CHAPITRE 10 : L'ETHIQUE DE LA RECHERCHE

Tout d'abord, lors de l'administration des guides d'entretien, nous avons obtenu le consentement éclairé des participants. Nous nous sommes assuré que les répondants comprennent les objectifs et les implications de la recherche.

Ensuite, nous avons protégé l'identité des participants et assuré la confidentialité des données collectées à travers l'utilisation des codes.

De plus, la sélection des participants a été faite de manière juste et équitable suivant notre méthode d'échantillonnage.

Les résultats obtenus lors de cette étude ont été présentés de manière transparente.

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons affirmer que notre étude contribue positivement à la compréhension et à la prévention de la déviance et de la délinquance des enfants à Dakar tout en protégeant les droits et le bien-être des participants.

PARTIE 3 :
CADRE
ANALYTI
QUE

CHAPITRE 1 : LES FORMES DE DEVIANCE ET DE DELINQUANCE MANIFESTEES PAR LES ENFANTS DU RESSORT DE L'IESPS DE DAKAR

1/1 Situation de la déviance et de la délinquance au Sénégal

Au Sénégal, les formes de déviance incluent des actes variés comme le manque de politesse ou le cyber-harcèlement. Ainsi, on peut distinguer la déviance sociale de la déviance numérique, notamment, le cyber-harcèlement, l'usurpation d'identité, le piratage... La première est une transgression des règles de vie commun, des normes de bienséance ou de la politesse, et la seconde, une nouvelle forme de déviance née avec l'émergence d'internet.

Quant à la délinquance, elle est spécifiquement définie comme la transgression des normes juridiques. Elle est sanctionnée par des peines définies. Elle se classe en trois catégories selon la gravité de l'infraction. Tout d'abord, nous avons les contraventions qui sont des infractions mineures passibles de peines légères. Ensuite, les délits se définissant comme des infractions plus graves comme le vol puni par des peines correctionnelles. Et enfin les crimes, qui sont des infractions plus graves, comme les meurtres, le viol ou les atteintes à l'intégrité physique, passible des sanctions les plus lourdes.

Compte tenu de ces définitions, les enquêtés ont relevé les formes de déviance et de délinquance les plus observés dans le ressort de l'IESPS de Dakar.

En effet, pour eux, les faits qualifiés de déviants ou de délinquants à Dakar ont connu une évolution considérable. Dans le passé, la déviance et la délinquance était sexuées. En effet il y avait des faits de délinquance spécifiquement réservés aux hommes et d'autres affectés aux femmes. Mais, actuellement, ce phénomène est devenu caduque. Ce qui nous permet de voir dans un premier temps, l'évolution de la nature des actes qualifiés de déviant et de délinquant.

1/2 : Évolution des faits qualifiés de déviants et de délinquants à Dakar

Encadré 1:La déviance et la délinquance à Dakar, un fait dynamique

À Dakar, on note une particularité : la déviance et la délinquance sexuée. Autrefois, il existait des types de déviance et de délinquance propres à chaque sexe. La déviance des garçons se manifestait par les vols, les agressions, l'usage et la vente de drogue. Celle des filles se traduisait par la déviance sexuelle, notamment la prostitution. Aujourd'hui, on observe de plus en plus de filles impliquées dans le trafic et la consommation de drogue, ainsi que des filles voleuses et agresseuses.

Du côté des garçons, le constat est édifiant. On note une augmentation des cas de déviance sexuelle, tels que les actes contre nature, et de l'homosexualité. Que ce soit près le tribunal pour enfants ou au niveau des services AEMO, on constate une prédominance des vols, de l'usage ou du trafic de drogue chez les garçons, et de la prostitution chez les filles, avec une tendance à la hausse pour les garçons en matière de prostitution et pour les filles en matière de trafic et de consommation de drogue.

RH1_Educateur_Dakar

Cet extrait d'encadré ci-dessus met en avant la transformation sociale et culturelle qu'a subi la société sénégalaise en général et la région de Dakar en particulier. Dans cette partie du territoire national, les filles s'impliquent de plus en plus dans des activités traditionnellement masculines, tandis que les garçons adoptent des comportements autrefois associés aux filles. Cette évolution pourrait résulter de la transformation sociale, du changement économique important dont la crise économique et ses conséquences comme l'autonomisation économique des filles, de l'effritement des repères traditionnels, la mondialisation. C'est en sens que s'inscrit la théorie de l'étiquetage social de **Becker (1963)** dans Outsiders, qui considère que les faits qualifiés de déviants évoluent avec le temps et dépendent des normes sociales en vigueur.

1/ 3 la déviance et la délinquance numérique : une nouvelle problématique sociale

Selon les résultats de l'enquête, à Dakar, l'essor du numérique a engendré de nouvelles formes de déviance et de délinquance, impliquant les jeunes comme acteurs et victimes. Dans les écoles, on observe une augmentation des groupes organisés où les enfants louent des appartements pour s'y retrouver le week-end ou après les cours. L'environnement numérique, notamment les plateformes comme TikTok, Snapchat, Instagram, WhatsApp, twitter etc. est devenu un terrain fertile pour des comportements déviants et délinquants. Ainsi, les jeunes filles et garçons se retrouvent impliqués dans des situations où ils sont à la fois auteurs et victimes de la cybercriminalité en l'occurrence le harcèlement en ligne. Ils filment leurs activités dans le but de les vendre ou de les conserver, ce qui leur permet d'exercer une pression et du chantage, généralement sur les filles, et parfois sur les garçons en cas d'actes contre nature.

Ici, la cybercriminalité peut être définie comme une infraction (crime ou délit) susceptible de se commettre sur ou un moyen d'un appareil connecté à un réseau. Elle est toute activité criminelle réalisée au travers du cyberspace et par le réseau Internet. Par extension, elle intègre toute forme

de malveillance électronique effectuée à l'aide des technologies informatique et de télécommunication.

Quant au harcèlement, le Code pénal sénégalais le considère, en son article 319 bis comme étant : le fait de harceler autrui en usant d'ordres, de gestes, de menaces, de paroles, d'écrits ou de contrainte dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, par une personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions. C'est dans cette perspective que l'adjudant de Police Serigne Fallou ATHIE de la **division spéciale de cyber sécurité (DSC)**, nous donne quelques exemples de harcèlement en ligne auxquels ils font face chaque jour : *« l'élève qu'on a filmé dans une position inconfortable pour ensuite partager ou menacer de partager ses images entre copains. Un enfant qui renseigne ses véritables identités sur Internet. L'enfant dont on a posté sa photo sur les réseaux sociaux pour usurper son identité ou pour faire de la publicité avec son image, à son insu. L'enfant ou l'adolescent qui a partagé ses vidéos et photos intimes avec son petit ami. Malheureusement après la rupture, le petit ami, ne pouvant pas supporter la séparation menace de publier ses données. On pense aussi à l'enfant qui a stocké dans son téléphone des vidéos et photos intimes et qui finalement tombent entre les mains d'une personne malintentionnée. Ainsi, elle est souvent victime de chantage et de menace de publication de leurs données intimes ».*

Suivant l'exposé de l'adjudant de police, on peut dire que l'accès facile à la technologie et à internet pourrait expliquer la déviance et la délinquance chez certains jeunes, qui sont parfois confrontés à un manque de sensibilisation et d'éducation sur les risques liés à l'utilisation du numérique. Ainsi, ils sont exposés à des contenus inappropriés et à des interactions en ligne potentiellement dangereuses. Ils sont exposés à des images et vidéos qui normalisent ou glorifient des comportements à risque, tels que la consommation de drogues, la sexualité précoce ou la violence.

Ils utilisent la technologie pour filmer, photographier et diffuser du contenu, tout en étant vulnérables aux pressions sociales et aux risques d'exploitation. À cet effet, les propos d'un de nos interlocuteurs sont révélateurs : *« Il y a aussi une nouvelle forme de déviance-délinquance que l'on observe, liée à l'environnement numérique. De plus en plus, les jeunes garçons comme fille sont à la fois acteurs et victime de l'environnement numérique. Il n'est pas rare de voir des cas de déviance-délinquance à caractère sexuel sur Tik Tok tant chez les filles que chez les garçons. Parfois ils filment une autre personne sans son consentement, ou l'incitent à faire des choses contre son gré. Ils peuvent être à la fois auteurs et victimes de ces nouvelles formes de déviance et de délinquance numérique ».* **RH3_Educateur_Dakar.**

Donc cela sonne nette et claire que l'utilisation négative du numérique impact négativement sur la jeunesse dakaroise.

1/4 La déviance géographique, une réalité à Dakar

En abordant la question de la déviance et de la délinquance géographique, nos enquêtés nous apprennent que pour commettre leurs méfaits, certains jeunes de Dakar se déplacent souvent en dehors de leur zone de résidence afin de préserver l'anonymat. Cette stratégie de délocalisation est observée aussi bien chez les garçons que chez les filles. Cette tendance à s'éloigner constitue pour eux un facteur de protection, une tentative d'échapper à la reconnaissance et de minimiser les risques d'être identifiés et punis. Les propos de notre répondant illustrent ce phénomène : *« les jeunes filles et garçons ont tendance à commettre leurs forfaits loin de leur zone d'habitation, dans l'anonymat. Les jeunes de Pikine ou de Guédiawaye se rendent au Plateau de Dakar, tandis que ceux des HLM se dirigent vers Pikine ou Grand-Dakar. Il est rare de voir une jeune fille prostituée habitant à Pikine exercer son activité dans cette même zone. Généralement, elle se déplace le plus loin possible de sa zone de résidence pour exercer son activité loin des personnes qui la connaissent ».* **RH1_Educateur_Dakar.**

Pour mieux comprendre ce phénomène, on peut s'appuyer sur les travaux de **Michel Foucault (1975)** dans **Surveiller et punir**. Dans cet ouvrage, il a montré que l'anonymat et la mobilité géographique sont utilisés comme stratégies de résistance face au contrôle social. En effet, la délocalisation des activités délictueuses peut être perçue comme une tentative de contourner les mécanismes de surveillance et de contrôle exercés par les institutions et la communauté locale. C'est dans cette même dynamique que s'inscrit la théorie d'**Howard Becker** qui met l'accent sur la stigmatisation et la labélisation.

En outre, selon l'auteur, les jeunes qui se déplacent pour commettre leurs méfaits cherchent à éviter d'être étiquetés et stigmatisés dans leur propre quartier. Ils cherchent à préserver leur identité et à éviter les conséquences sociales négatives liées à la délinquance. D'où le phénomène de cette délocalisation des faits délictuels par les jeunes pris en charge par l'IESPS de Dakar.

1/5 Les magasins de petits commerces : des antichambres de la déviance et de la délinquance

À Dakar, les auteurs de faits déviants ou délinquants se cachent souvent derrière des salons de coiffure dans une dynamique de protection. Les propos d'un de nos répondants illustrent à juste titre l'existence de ce phénomène : *Les jeunes filles qui travaillent souvent dans ces salons de*

coiffures sont des prostitués qui attendent des clients. C'est valable aussi pour les restaurants, les filles qui y travaillent comme serveuses, plongeurs dans les restaurants, dans les bars, pratiquent ces activités pour mieux exercer leur métier de prostitution derrière les projecteurs. Donc la poussée de ces business liés à la coiffure, tout ce qui est pédicure manucure, soin de visage, les bars, restaurant, les fast food qui poussent comme des champignons aussi pareils. On ne peut pas mettre tout le monde dans le même sac, mais la majeure partie des filles qui travaillent dans ces business sont dans l'antichambre de la prostitution.

RH1_Educateur_Dakar.

Suivant cet extrait d'entretien, on peut retenir que ces salons de coiffure servent souvent d'antichambre à la prostitution. La précarité, le manque d'opportunités que vivent certaines femmes les poussent à s'engager dans des activités sexuelles pour survivre. Pour mieux comprendre ce phénomène et ses soubassements, nous allons nous pencher sur les écrits de **Pierre Bourdieu (1979)** dans son œuvre intitulée **la critique sociale et le jugement**. Dans cet ouvrage, Bourdieu aborde les mécanismes de reproduction des inégalités sociales. Pour lui, les femmes, en particulier celles issues de milieux défavorisés, peuvent être confrontées à des difficultés d'accès à des emplois stables et bien rémunérés. Dans ce cas, les emplois précaires comme les serveuses, les vendeurs de restaurant ou de fast food, les esthéticiennes dans un salon de coiffure, peuvent alors devenir une voie d'accès à la prostitution, en raison de la vulnérabilité économique qu'ils engendrent.

CHAPITRE 2 : SITUATION SOCIODEMOGRAPHIQUE DES ENFANTS CIBLES

2/1 Origine et typologie Familiale

2/1/1 La famille Biparentale

Certains des enfants pris en charge par l'Inspection de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale de Dakar sont ceux qui pour la première fois ont commis un acte de faible gravité. Pour l'essentiel, ils sont issus de familles marquées par la présence des deux parents biologiques. Ces enfants sont en général des primo délinquants. Ils ont grandi dans un environnement familial relativement saint et ne montrent aucun signe de marginalisation. Les propos de cette mère de famille à la suite de la comparution de son fils de 16 ans pour la première fois devant le tribunal pour Enfant deviennent illustratifs : *« Je ne comprends pas ce qui est en train d'arriver à mon fils. Il a longtemps eu un comportement exemplaire à la maison et à l'école. Jamais les voisins et les enseignants ne se sont plaints de son comportement. Il n'a pas de fréquentations douteuses et fait preuve de respect envers tout son entourage. Son père quand il a appris la nouvelle il n'en revenait pas. Je mets tout cela dans le compte du destin. Quand je l'ai rendu visite au niveau de la détention de Fort B, il s'est excusé et m'a juré qu'il ne reprendra plus jamais et je le crois sur parole parce que je connais mon enfant ».*

Au fil de l'entretien, notre répondante qu'est la mère de l'enfant de 16 ans en conflit avec la loi nous apprend que sa relation avec son mari qui se révèle être le père de l'enfant est affectée par ce que les sociologues appellent « **Les pollueurs de la conjugalité** » que sont : le manque de communication, le problème de la sexualité, la jalousie, l'infidélité, le mensonge.

L'enfant, interrogé sur les causes motivant son acte, nous répond ce qui suit : *« Je regrette ce que j'ai fait, moi-même je ne sais pas ce qui m'a pris. C'était un soir, j'étais accompagné par mes amis du quartier et dès qu'on a aperçu le téléphone portable d'une dame, on a mis en place une stratégie pour pouvoir dérober le cellulaire. Il était convenu que c'est moi qui devais récupérer le téléphone au moment où les autres se chargeront de distraire la propriétaire. Malheureusement pour moi qui suis le grand perdant, car ayant été identifié par les forces de l'ordre ».* À travers cet extrait, on se rend compte que le jeune garçon utilise l'une des techniques de neutralisation de la culpabilité développé par **SYKES et MATZA** : « On a été entraîné par les circonstances ». Il essaye de justifier son action par les circonstances du moment. Il se réfugie derrière la délinquance collective car il y a l'accessibilité de la cible, l'immédiateté de la récompense, l'improbabilité de la sanction (difficile de déceler l'auteur des actes délinquants), le coup moral peu élevé (trouver des excuses pour agir, il estime que c'est à cause de l'autorité qu'il agit de la sorte).

2/1/2 : Les familles monoparentales

La famille monoparentale peut être :

- matri centrique : la mère est cheffe de ménage, le père est absent pour cause de divorce/ décès/ enfant né hors mariage. Dans ces familles dont sont issues une bonne partie de nos cibles, on note une difficulté pour les mères de famille à fournir les ressources nécessaires, poussant ainsi certains enfants à sombrer dans la déviance et la délinquance ;

-patri centrique : ici, la mère est absente. Le père est chef de famille et assure la garde des enfants seul. Ce qui peut plonger les enfants dans une situation de vulnérabilité.

Encadré 2:La vulnérabilité des familles monoparentales

La plupart des enfants auteurs de faits qualifiés de déviants ou de délinquants sont issus des familles monoparentales où le père est absent, décédé ou émigré. La mère, seule, se démène pour gérer l'éducation des enfants. Il arrive aussi que le père soit décédé, laissant la femme veuve, seule pour élever les enfants, souvent avec un petit commerce qui ne permet pas une supervision adéquate. Elle quitte le foyer tôt le matin et rentre tard le soir, laissant la fille aînée s'occuper de la préparation des repas, tandis que les garçons se débrouillent comme ils peuvent, devenant la proie de gangs qui recrutent dans ces familles pauvres et vulnérables, où les enfants sont facilement manipulables.

En général, ce sont les filles issues de ces familles que l'on retrouve dans les restaurants, les salons de coiffure et les bars, prétextant suivre une formation ou prétendant être qualifiées, alors qu'elles attendent un client. Elles se retrouvent ainsi, dans des chambres de passe. Un proxénète les prend en charge et, en retour, elles se prostituent. C'est la réalité de ces familles fragilisées, monoparentales où les enfants ne sont pas suffisamment encadrés par des mères qui luttent pour survivre. *RHI_Educateur_Dakar.*

Cet encadré nous montre que la majorité de nos cibles proviennent de familles monoparentales, souvent frappées par la pauvreté et caractérisées par l'absence du père. Cette absence, consécutive au décès, à l'émigration ou d'autres facteurs, place la mère seule face à la responsabilité de l'éducation des enfants. Ces familles font également face à des conditions de vie précaires, notamment le manque de ressources financières.

Les enfants sont, de plus, exposés à un manque de supervision, les rendant vulnérables à des influences négatives, telles que la délinquance et l'exploitation sexuelle. Cette situation expose les enfants à des risques majeurs. Les filles sont particulièrement vulnérables à l'exploitation et à la prostitution, tandis que les garçons sont susceptibles de sombrer dans la délinquance.

2/1/3 La réalité des familles recomposées ou reconstituées

-La famille recomposée matricentrique : la mère a un nouveau conjoint. Il se pose parfois un conflit de loyauté entre la mère et l'ex-époux qui débouche au syndrome de l'aliénation parentale (Il s'agit d'un processus au terme duquel un des deux parents agit de façon à influencer l'enfant pour qu'il rejette de manière injustifiée l'autre). Dans ces familles, il se pose un problème relationnel avec une possibilité de relations amoureuses entre quasi-frères et quasi-sœurs ou même entre beau-père et belle-fille.

- La famille recomposée patricentrique : le père à une nouvelle conjointe.

La nomenclature de ces familles peut avoir des conséquences chez les enfants issus de celles-ci. En effet, la mère ayant la garde, sans ressource économique peut être confrontée à des problèmes quant à l'exercice de son autorité. Parfois, ne pouvant pas exercer des contraintes chez les enfants, ces derniers valent le plus souvent dans la déviance et la délinquance. Selon **Marc Leblanc**, les contraintes sont composées de trois (3) éléments : les règles, les sanctions et la supervision.

La vie familiale est régie par des règles. Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions. De plus, les parents dans le but de faire respecter ces règles exercent une supervision sur les enfants.

2/1/4 Les familles de substitution

Par famille de substitution il faudra comprendre une famille où il n'y a pas la présence des parents biologiques. Elles existent sous différentes formes, notamment l'adoption légale, la tutelle et la prise en charge alternative par des structures comme SOS Villages d'Enfants.

-l'adoption légale : une démarche juridique qui crée un lien de filiation équivalent à celui d'un enfant légitime avec les mêmes droits et obligations.

-la tutelle : attribuée à des enfants dont les parents sont décédés ou à tous les enfants dont les parents ne peuvent pas s'en occuper, cette mesure est une forme de mise sous administration légale.

-prise en charge alternative : des organisations comme SOS Villages d'Enfants offrent un environnement familial stimulant et stable aux enfants qui ne peuvent pas grandir dans leur famille d'origine en privilégiant toujours leur intérêt supérieur.

Dans cette présente étude, portant sur la prévention de la déviance et de la délinquance, les enfants qui sont le plus touchés par cette problématique liée aux familles de substitution semblent être ceux fréquentant les écoles coraniques sous le régime de l'internat.

Encadré 3: Un certain encadrement comme source de délinquance dans certains Daaras

Dans certains Daaras, l'encadrement des maitres coraniques peut être revu et parfois il est source de délinquance ou il peut faciliter celle-ci. Les enfants bénéficient d'un temps moindre de l'apprentissage coranique Les maitres coraniques se soucient moins d'eux, les laissant à leur sort. En plus d'être exploités par la mendicité, ils se livrent à des vols et parfois, sombrent dans la drogue, devenant des agresseurs. La plupart des jeunes caïds que l'on retrouve dans la région de Dakar sont d'anciens talibés ayant fui leur daara et qui se sont retrouvés dans la rue, endurcis, devenant des chefs de bande.

Ainsi, les daaras alimentent actuellement les rangs des jeunes agresseurs que l'on retrouve devant le palais de justice, sur la corniche, à ounetou Pikine, au pont de Grand-Yoff et la plupart d'entre eux sont des talibés en fuite qui n'osent pas rentrer chez eux, craignant d'être ramenés au daara, préférant donc la vie dans la rue.

Cet encadré décrit la situation des enfants talibés dans les daaras et les conséquences de leur manque de surveillance.

En effet, ces enfants sont souvent exploités et livrés à eux-mêmes. Ils sont exposés à la mendicité, au vol et à la drogue. De plus, de nombreux jeunes délinquants de Dakar sont d'anciens talibés ayant fui les daaras et se retrouvant ainsi dans la rue, souvent sous l'influence de chefs de bandes, craignant de retourner à la maison par peur d'être ramené dans les daaras.

2/2/1 : La Facteurs économiques comme source de déviance et de délinquance.

Les enquêtes sur le terrain nous ont permis de comprendre que la plupart des enfants du ressort de l'inspection de Dakar s'adonnant à des actes déviantes et délinquants vivent dans la promiscuité, la marginalisation, les difficultés d'insertion économique, de pauvreté.

À la suite de cela, on note des différences dans des actes délictuels selon l'appartenance à une classe sociale pauvre ou aisée. En effet, *« Les enfants issus de familles aisées sont souvent associés à la consommation de drogues ou à des comportements déviants de nature sexuelle. Ils disposent généralement des ressources financières nécessaires pour acquérir des substances illicites et s'impliquer dans des réseaux de trafic de drogue.*

Par contre, les jeunes issus de milieux défavorisés, quant à eux, sont davantage exposés au vol et aux agressions. Bien qu'ils soient parfois victimes, ils peuvent aussi être auteur de ces actes. C'est le constat que l'on peut faire d'un point de vue démographique ».

RH5_Educateur_Dakar.

À travers cet extrait de l'un de nos enquêtés, il est donc possible de constater que les enfants issus de familles aisées sont principalement impliqués dans la consommation de drogues et la déviance sexuelle, en raison de la disponibilité de ressources financières, tandis que ceux issus de milieux défavorisés se livrent au vol et aux agressions, en raison de leur contexte de vie.

Il est essentiel, pour une meilleure compréhension de ce phénomène, de faire appel aux études sociologiques par exemple les travaux de **Pierre Bourdieu** sur la Reproduction sociale. Il montre que les inégalités sociales peuvent influencer les parcours de vie et les opportunités des jeunes. De même, **Robert Merton**, dans sa théorie de la tension, montre que la délinquance peut être une réponse à la frustration et à l'exclusion sociale.

2/3 : Le profil des mineurs criminels

Concernant le profil des jeunes délinquants, on observe généralement qu'ils cumulent expérience de la vie de rue et, une dépendance aux substances illicites. La plupart des individus concernés sont âgés de 16 à 18 ans, d'autres viennent d'atteindre la majorité civile. Il est également à noter que, dans certains cas, les infractions commises résultent d'accidents.

Comme le révèle notre enquête : *« Il s'agit souvent de mineurs ayant une longue histoire de vie dans la rue et présentant des problèmes d'addiction. Dans la majorité des cas, il s'agit de garçons âgés de 16 à 18 ans et parfois de jeunes majeurs ayant également une longue expérience de la rue et une dépendance aux drogues. Les autres cas relèvent d'accidents ».*

RF2_Educateur_Dakar.

CHAPITRE 3 : LES DEFIS LIES A LA PREVENTION DE LA DEVIANCE ET DE LA DELINQUANCE DANS L'IESPS DE DAKAR

La prévention comme action d'empêcher aux enfants de commettre des actes répréhensibles fait face à des défis majeurs dans les structures de la DGPJS.

3/1 La faible fréquence des activités de sensibilisation

À Dakar, la majorité des AEMO, en raison des contraintes de temps et de moyens, se limitent aux activités trimestrielles et aux tâches administratives. Ils font face à une incapacité de mener fréquemment des campagnes de sensibilisation. Cependant, on observe que certaines AEMO, notamment celles situées au cœur des Centres de Développement de la Petite Enfance (CDPE) comme Pikine et Guédiawaye parviennent à organiser 5 à 6 activités de sensibilisation annuelles.

*« Pour les activités de sensibilisation, on peut retenir qu'il est organisé quatre par année, par AEMO pour la majeure partie des AEMO mais il y a quelque AEMO comme Pikine, Guédiawaye qui ont l'avantage d'être au cœur des CDPE qui arrivent à faire 5 à 6 activités annuelles. Pour les autres, c'est des activités trimestrielles. Au vue de la densité de Dakar et des zones pathogènes, les services AEMO sont limités par les ressources humaines et puis par ses ressources techniques parce qu'aucun service AEMO de Dakar ne dispose de véhicule donc, ils sont obligés de mutualiser avec les services privés pour pouvoir faire les activités de sensibilisation et donc ce n'est pas forcément le programme de l'AEMO, ça peut être le programme de certains établissements privées et l'AEMO vient juste en tant que service ressource ». **RH1_Educateur_Dakar.***

3/2 Insuffisance des moyens humains et techniques

Les structures du ressort de l'Inspection de Dakar font face à des problèmes liés aux ressources humaines et techniques. En effet, la densité de Dakar et les zones pathogènes y existant nécessitent des services AEMO pourvus en ressources humaines et techniques. Or, ces services manquent de personnel et de ressources techniques. Ainsi, ils rencontrent les problèmes ci-dessous :

-Absence de véhicules de fonction : À Dakar, aucun service AEMO ne dispose de voiture de fonction. De ce fait, les agents rencontrent énormément de problèmes pour mener à bien les campagnes de sensibilisation et les suivis à domicile des enfants placés sous ordonnance de garde provisoire. Cette absence de véhicule les oblige à mutualiser leurs ressources avec des

services privés ou parfois même de faire les suivis en ligne, limitant ainsi les actions car n'étant pas en contact direct avec la cible.

-Dépendance des programmes privés : Cette mutualisation conduit à une dépendance vis-à-vis des programmes des établissements privés, l'AEMO intervenant parfois alors comme un service de ressource plutôt qu'un acteur principal.

3/3 : L'insuffisance des moyens financiers, une limite à la prévention de la déviance et de la délinquance

Encadré 4:le privé, les acteurs au-devant de la scène pour une prévention optimale de la déviance et de la délinquance

*« Ce qu'il faut faire pour que l'enfant ne passe pas à l'acte. C'est le gros défi parce que la prévention coute cher, c'est une demande en termes de ressource matérielle, logistique et humaine. Ce n'est pas toujours évident que ça soit pris en charge par les politiques publiques. Les activités de prévention, de maraude sont le plus souvent effectuées par les organismes privés. Ils vont à la rencontre des enfants pour les soustraire de la rue, pour prévenir le passage à certains actes de déviance et de délinquance. L'Etat malgré ses ambitions d'assurer une bonne protection aux enfants, est parfois confronté à des moyens limités et ne peut à lui seul y arriver. C'est pourquoi dit-on l'Etat n'a pas les moyens de sa politique, mais il la politique de ses moyens parmi lesquels il y a le privé. Les structures agissent au nom et pour le compte de l'État et l'aide dans sa mission régaliennne de protection des enfants. Donc les services AEMO sont obligés de mutualiser avec les établissements privés pour pouvoir mener leurs activités de prévention ». **RHI_Educateur_Dakar.***

La prévention de la déviance et de la délinquance nécessite des ressources matérielles, logistiques et humaines importantes. Ce fait rend parfois difficile son financement par les politiques publiques. L'AEMO, étant impliquée dans la prévention, est confrontée à des contraintes budgétaires importantes. Son budget est principalement destiné au fonctionnement administratif ; ce qui limite ses capacités d'intervention directe et l'oblige à collaborer avec des organismes privés. Cependant, les ONG et les centres privés jouent un rôle crucial dans la prévention de la déviance et de la délinquance notamment par des actions de terrain comme les maraudes, dans le but d'aider les enfants rencontrant des difficultés et de les éloigner de la rue.

Le problème de la prévention de la déviance et de la délinquance réside également dans l'égalité des budgets pour toutes les AEMO alors que les réalités n'étant pas les mêmes partout. Cette réalité pousse certains services AEMO à nouer des partenariats avec des radios communautaires

et des établissements privés mais elles restent confrontées à des limites d'ordres technique et humain.

3/4 Manque de formation des maitres artisans doublé de la faiblesse des interactions entre éducateurs et enfants : une limite à la prévention de la déviance et de la délinquance.

« Les maitres artisans ne bénéficient pas de formations, ce n'est qu'à partir de cette année, 2025, que les acteurs de la protection judiciaire et sociale ont commencé à réfléchir sur la capacitation des acteurs sur des thématiques comme **le droit des enfants**, et c'est en phase expérimentale ». Cela sonne nette et claire que le manque de formation et de capacitation des acteurs impliqués dans la prise en charge des enfants à savoir les maitres artisans, impactent négativement sur la prévention de la déviance et de la délinquance. Ensuite, dans les centres fermés et semi-fermés de la Direction générale de la protection judiciaire et sociale à Dakar, se pose une difficulté d'établissement d'une relation de confiance et de proximité entre les éducateurs et les jeunes. Ce sont les maitres artisans, en manque de formation adaptée sur la prévention et la prise en charge des enfants auteurs et victimes des cas de déviance et de délinquance qui passent plus de temps avec les enfants au détriment des éducateurs formés pour ces types de problématique. Cela est exacerbé par le manque de temps et de présence des éducateurs, ainsi que par le manque de ressources humaines.

Encadré 5: la lourdeur du travail des éducateurs, une entrave à la prévention de la déviance et de la délinquance

« Effectivement les éducateurs n'ont pas forcément le temps pour aller à la rencontre de ces jeunes qui d'ailleurs reconnaissent difficilement la place de l'éducateur, ils sont proches et plus enclin à respecter l'autorité des maitres artisans que de l'éducateur qu'ils n'ont peut-être vu que deux fois dans le mois ou une fois au moment de l'entrée dans le centre. Parce que même les activités qu'on faisait régulièrement pour avoir le contact entre l'éducateur et les mineurs se résument à la distribution des repas et les enfants ne voient pas l'éducateur comme étant une autorité ou une personne ressource à laquelle ils peuvent se confier en cas de difficultés, ils sont plus proches des maitres artisans que des éducateurs car on fait face à un problème de ressources, le peu d'éducateurs dont dispose la DGPJS sont plus cloisonnés dans les tâches administratives que d'être en contact avec les enfants. »

Notre enquête nous montre dans cet encadré que, dans les structures (centres) de la DGPJS, les éducateurs ne sont pas suffisamment présents pour les jeunes dont ils ont la charge. À la suite

de cela, on souligne l'absence de formation adéquate des éducateurs ainsi que leur manque de temps pour interagir avec les enfants. Ces derniers de leur côté, perçoivent davantage les maîtres artisans comme des figures d'autorité et de confiance. On note également un manque de ressources, notamment un nombre insuffisant d'éducateurs, et une répartition des tâches qui les éloigne parfois du contact direct avec les enfants. De plus, le système dans lequel évoluent certains éducateurs semble privilégier les tâches administratives au détriment du contact direct avec les enfants.

Conformément à la théorie de l'attachement de **Bowlby (1969)**, cet encadré nous apprend que les enfants ne développent pas un attachement sécurisant avec les éducateurs, ce qui peut avoir des conséquences sur le développement émotionnel des liens d'attachement pour la sécurité et le bien-être des enfants. **Bourdieu (1979)** dans son ouvrage critique sociale du jugement a analysé comment les institutions, comme l'école, reproduisent les inégalités sociales. Ainsi, pour lui, le manque de ressources et la faible qualité de l'encadrement auxquels font face les services de la DPJS peuvent contribuer à perpétuer ces inégalités.

3/ 5 : La rareté de la formation continue pour les éducateurs spécialisés, une entrave à la prévention de la déviance et de la délinquance.

Encadré 6: Situation des activités de renforcement pour les éducateurs spécialisés

La formation continue des acteurs est une difficulté. Les éducateurs spécialisés bénéficient d'une formation initiale mais ils ont besoin d'être renforcés et outillés dans leurs pratiques professionnelles. Certes des séminaires sont organisés dans ce sens mais le nombre de participants est très limité. Ce qui fait que tous les agents n'en bénéficient pas. Pour cette année 2025, la DGJPS a demandé aux éducateurs spécialisés d'identifier des thématiques sur lesquels ils ont besoin d'être renforcés. La fréquence de ces séminaires est très faible et c'est juste 10 % des éducateurs qui bénéficient de ces formations car la direction faisant face aux problèmes de moyens. IL y a eu un maillage du territoire national et actuellement ils sont à Saint louis pour un atelier sur les dangers de l'environnement numérique mais là aussi on remarque que c'est plus les chefs de service qui bénéficient de ces formations, or ce sont les éducateurs de groupe qui devraient en bénéficier parce que les chefs de services sont plus administratifs qu'éducatifs. Cette année 2025, il y a que 5% des ES de groupe qui bénéficient de ces formations. Et cette formation est tributaire des bailleurs de fonds parce que c'est la coopération italienne qui finance car au sein de la DGPJS il n'y a pas un budget alloué à la formation des acteurs. Et les AEMO n'ont pas la latitude d'aller trouver des partenaires. À

part ces activités, l'inspection de Dakar ne mène pas d'autres activités dans la prévention de la déviance et la délinquance ».

Les séminaires sont peu fréquents et seulement 10% des éducateurs spécialisés en bénéficient. Généralement ce sont les chefs de service qui y participent le plus en raison de contraintes financières auxquelles font face les structures extérieures de la DGPJS, plutôt que les éducateurs de terrain.

En plus, ces formations dépendent des bailleurs de fonds, notamment la coopération italienne, la DGPJS n'ayant pas de budget dédié à la formation. Tout ceci, impact sur la qualité de la prise en charge.

CHAPITRE 4 : LA PLACE DES SERVICES EXTERIEURS DE LA DGPJS DANS LA PREVENTION DE LA DEVIANCE ET DE LA DELINQUANCE

4/1 : le rôle des centres de sauvegarde de Cambèrene et de Pikine-Guédiawaye

Encadré 7: L'importance des centres de sauvegarde dans la prévention de la déviance et de la délinquance

*Les centres de sauvegardes ont une vocation préventive et de prise en charge notamment à travers la réinsertion scolaire et professionnelle. Il y a beaucoup de jeunes aujourd'hui s'il n'y avait pas les centres de sauvegarde ils n'auraient jamais dépasser le cap du CM2. C'est grâce aux centres qu'ils sont récupérés et réinsérés dans le circuit normal de la scolarité ou la formation professionnelle. **RH3_Educateur_Dakar.***

Dans la prévention de la déviance et de la délinquance à Dakar, les centres de sauvegarde jouent un rôle très important car ayant depuis leur origine, une vocation préventive. Ils permettent à de nombreux jeunes de poursuivre leurs études au-delà de la classe de CM2, ce qui serait difficile sans leur intervention. Les jeunes récupérés par ces centres sont réinsérés dans le système éducatif ou dans des formations professionnelles comme la menuiserie bois ; le mécanique auto, froid, électricité, restauration, couture. Pour expliquer ce phénomène, on peut s'appuyer sur la théorie de l'éducation préventive des auteurs comme **Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1970)** qui ont parlé de la Reproduction Sociale et de l'importance de l'éducation dans la lutte contre les inégalités. Ils soulignent que l'accès à l'éducation est souvent déterminé par des facteurs socio-économiques et que des structures comme les centres de sauvegarde sont essentielles pour offrir des opportunités aux jeunes défavorisés.

Dans un autre registre, l'approche de la théorie des systèmes écologiques de **Bronfenbrenner (1979)** peut également être pertinente. Selon cette théorie, le développement de l'enfant est influencé par différents systèmes, allant de la famille à l'école en passant par la communauté. Les centres de sauvegarde peuvent être vus comme un maillon important de ce système, fournissant un environnement de soutien qui peut aider à prévenir la délinquance en offrant des ressources éducatives et des opportunités de socialisation.

Cependant, on note les limites des ressources disponibles dans ces centres, notamment la charge de travail des éducateurs. Ces derniers doivent jongler entre plusieurs rôles ; ce qui réduit le temps consacré à des entretiens individuels ou de groupe. Cela complique ainsi la prévention et la sensibilisation aux comportements déviants et à la délinquance.

La fermeture du bloc scolaire du centre sauvegarde de Camberene pour des raisons de délabrement constitue une limite à la prévention de la déviance et de la délinquance. Actuellement, à Camberene, seule la formation professionnelle est opérationnelle. De plus, s'ajoute la position géographique de ce centre sauvegarde de Camberene qui se situe au sein du marché « Gueule Tapée », laquelle situation géographique ne facilitant pas aux éducateurs cette prévention, car les mineurs, sont en dehors durant des heures de cours en contact avec les commerçants et les clients. *« À camberene, la fermeture du bloc scolaire est une grosse limite parce que tous les enfants qui auraient pu bénéficier d'un programme de prévention en intégrant la scolarité ne peuvent pas en bénéficier or Camberene si on regarde bien c'est une zone très pathogène, étant un village traditionnel au cœur de Dakar, mais on a aussi les parcelles qui sont tout autour du centre. Le centre aussi étant au cœur d'un marché évidemment il y a une forte demande qui est là mais malheureusement qui ne peut pas être prise en charge. Le fait que le bloc scolaire ne soit pas opérationnel constitue une limite à la prévention de la déviance et de la délinquance ».*

Les services AEMO le font aussi mais il y a toujours cette limite objective qui est la limite des ressources. Parce que dans un centre sauvegarde un éducateur tout ce qu'il peut faire c'est dans le périmètre du centre et cela constitue une limite. Si on en rajoute la charge de travail qui pèse sur un éducateur : IL est à la fois éducateur, surveillant général, surveillant de classe, responsable etc., ça laisse très peu de temps à des entretiens de groupe ou individualisés pour prévenir et sensibiliser contre la déviance et la délinquance.

4/2 La place du centre polyvalent de Thiaroye dans la prévention de la déviance et de la délinquance juvénile

Les centres polyvalents comme leur nom l'indique, combinent plusieurs fonctions mais peinent toujours à remplir toutes leurs missions, se concentrant souvent sur la sauvegarde et l'internat. *Les centres polyvalents aussi joue ce rôle de prévention qui de par même sa polyvalence est en même temps centre sauvegarde, internat et AEMO, textuellement mais, dans la réalité il y a que l'aspect sauvegarde et l'aspect internat qu'on retrouve au niveau des centres polyvalents ».*

RH1_Educateur_Dakar.

Les éducateurs dans les centres polyvalents sont confrontés à plusieurs problèmes dans la prévention de la déviance et de la délinquance.

Tout d'abord nous pouvons citer les risques liés aux enfants de l'internat : En effet, il y a des risques liés à l'interaction des enfants internes avec ceux qui viennent de l'extérieur. Ces

derniers peuvent être porteurs de problèmes plus complexes ou servir de vecteurs pour l'introduction de substances illicites. Alors qu'à la base, la mixité avait comme enjeu majeur l'évitement de l'isolement et les dangers potentiels liés à la vie en vase clos des mineurs de l'internat.

Ensuite, nous avons le défi de l'éducation : il y a nécessité de mettre en place une éducation adaptée et sensibiliser les enfants en particulier ceux qui ne le comprennent pas que le fonctionnement d'un centre n'est pas la même chose que celui d'une école.

Enfin, l'importance de la proximité des éducateurs avec les enfants et leur rôle crucial dans la sécurité des enfants. Au même titre que les centres de sauvegarde, le problème de relation entre éducateur et mineurs se pose. En effet, ces dernières passent plus de temps avec les maîtres artisans, surtout pour les jeunes de l'internat. Les mineurs de l'internat, bien que passant les journées avec les maîtres artisans, elles ont la chance de passer du temps avec l'équipe éducative (éducateur de permanence).

Encadré 8: Relation nocif entre les mineurs de l'internat et de l'externat

« Le contact entre les mineurs de l'externat et de l'internat ne devrait pas être une limite dans la prévention de la déviance et de la délinquance si les éducateurs étaient proches des enfants, s'ils jouaient vraiment leur rôle, de sécuriser les enfants parce qu'effectivement les enfants qui viennent de l'extérieur peuvent avoir des problématiques plus complexes que les enfants qui sont en interne et ils peuvent même servir de moyen de transmission parce que c'est eux qui peuvent amener la cigarette, la drogue et qui servent d'intermédiaire avec l'extérieur, c'est une réalité. Justement le fait que ça soit polyvalent était pour éviter le ghetto parce que quand les filles de l'internat se retrouvent seules entre elles peuvent être dangereuses. On avait créé cela à titre préventive mais il y a un risque lié au fait que les filles de l'externat servent de proie de transmission entre l'internat et l'extérieur pour amener et ramener des choses. Ce qui montre que l'éducateur a un rôle à jouer au niveau de l'externat parce que ces jeunes filles qui viennent dans les centres ne savent pas ce que cela veut dire un centre. Pour elles, il s'agit d'aller à l'école tout simplement.

4 / 3 Les AEMO et la prévention contre la déviance et la délinquance

L'inspection de l'éducation surveillée et de la protection sociale de Dakar compte dans son grand ensemble six (6) AEMO, à savoir : Dakar ville, grand-Dakar, Pikine, Guédiawaye, Keur Massar et Rufisque. Ces AEMO, bien qu'insuffisantes pour la population dense de Dakar,

jouent un rôle important dans la prévention de la déviance et de la délinquance à travers les assistances éducatives, les suivis trimestriels, les journées de sensibilisation.

CHAPITRE 5 : PERSPECTIVES D'ACTION POUR UNE DIMINUTION DES CAS DE DÉVIANCE ET DE DÉLINQUANCE CHEZ LES ENFANTS DU RESSORT DE DAKAR.

Pour une prévention efficace de la déviance et de la délinquance, nous nous appuyerons sur les limites de la prévention observées sur le terrain lors de nos entretiens et stages effectués dans les structures extérieures de la DGPJS.

5/1 Prévention efficace de la déviance et de la délinquance : De l'analyse SWOT au plan d'action opérationnel

L'analyse SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) est un outil stratégique qui évalue les Forces, Faiblesses (internes) et Opportunités, Menaces (externes) d'une entreprise ou d'un projet, popularisée par **Albert Humphrey** dans les années 1960. Elle a pour but, d'identifier les options stratégiques, réaliser un diagnostic interne (Forces, Faiblesses) et externe (Opportunités, Menaces) et de les appliquer à un projet.

Dans cette présente étude, notre analyse porte sur un service extérieur de la DGPJS : Il s'agit de l'Action Éducative et de la Protection Sociale en Milieu Ouvert (AEMO) de Grand Dakar. Conformément à l'article 9 du décret N° 81-1047 du 29 Octobre 1981 portant organisation et fonctionnement des services extérieurs de la DESPS dispose qu' « *Il est installé auprès de chaque Tribunal de Première Instance et des justices de paix qui lui sont rattachées, un service de l'Action Éducative et de la Protection Sociale en Milieu Ouvert (A.E.M.O.)* », il a été créé par l'arrêté n°04-2793 du 18 juin 2004, le secteur AEMO de Grand-Dakar couvrant les arrondissements de Grand-Dakar, Almadies et Parcelles Assainies ainsi que les communes de Biscuiterie, HLM, Yarakh, Hann Bel-Air, Patte d'oie, Cambéréne, Sicap Liberté, Dieuppeul-Derklé, Grand Yoff, Mermoz /Sacré-cœur , Ngor, Ouakam, Yoff ainsi que les unités 8 à 26 des Parcelles Assainies. Il est situé actuellement, dans le bâtiment annexe de la mairie de la Patte d'Oie.

Par rapport à la structure, notons que ce service est constitué d'une équipe essentiellement constitué d'éducateurs spécialisés (4 dont la cheffe de service). Cette commune d'arrondissement de la ville de Dakar est marquée par une surpopulation qui fait face à de nombreuses problématiques sociales, constituant des facteurs prédisposant à la déviance et à la délinquance des enfants. Son rôle est d'assurer à l'égard des jeunes âgés de moins de vingt et un ans : l'observation et la rééducation en milieu ouvert, la postcure d'internat, la prévention, notamment par l'action exercée sur les milieux de vie du jeune qui leur est confié

par décision de justice et les enquêtes sociales tant en matière familiale que dans le cadre de la protection des mineurs.

Outre ces fonctions, les services de l'Action Éducative et de la Protection sociale en Milieu Ouvert assurent la liaison entre les institutions d'internat, l'environnement social et les familles. Ils participent obligatoirement à la préparation de la sortie définitive du jeune de l'établissement et à sa réinsertion sociale. À chaque phase de la mesure d'assistance éducative ou de liberté surveillée, le service de l'AEMO dresse un rapport à l'intention du magistrat compétent. Dans le cadre de la mise en œuvre des missions et des principales activités de la structure notamment dans le cadre de la prévention de la déviance et de la délinquance, nous avons tiré une analyse SWOT. Cette étude nous permettra d'identifier ses forces et ses opportunités à maximiser pleinement, ses faiblesses à corriger dans le but de la parfaire, ainsi que les menaces à minimiser par des actions idoines.

A la lumière de ce qui précède, nous exposerons à travers un tableau, une analyse SWOT. Il s'agira dans un premier temps d'identifier les forces/ opportunités, faiblesses/ menaces. Enfin, d'analyser les pistes d'utilisation des forces et opportunités pour corriger les faiblesses et se prémunir des menaces.

Tableau 3 : ANALYSE SWOT OU FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

<i>FACTEURS INTERNES</i>	
<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<ul style="list-style-type: none"> -Structure étatique investie d'une mission de service public ; -Personnel bien formé, qualifié -Professionnalisme ; -Maitrise des outils d'intervention ; -Une équipe bien organisée avec une parfaite répartition des tâches ; -Esprit d'équipe ; -Programme d'activité diversifié 	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance du personnel au regard des caractéristiques de la zone d'intervention et du champ d'action ; -Inexistence de ressources budgétaires destinées à la sensibilisation ; - Éloignement de certaines structures de placement scolaire et professionnelle
<i>FACTEURS EXTERNES</i>	

<i>OPPORTUNITES</i>	<i>MENACES</i>
<ul style="list-style-type: none"> -Collaboration avec des partenaires étatiques (Tribunal pour Enfant, services de sécurité, commissariats, développement communautaire, centres de formations professionnelle, services extérieurs de la DGPJS) ; -Collaboration avec des partenaires non étatiques (village pilote, Péccum Ndakarou, ENDA tiers Monde, école Maurice Delafoss, Samu Social, Empire des enfants, parents) ; - Proximité avec les deux centres de sauvegarde (Pikine/ Guédiawaye et Camberéne) 	<ul style="list-style-type: none"> - Surpopulation ; -Nombreuses problématiques sociales ; - Forte population scolaire important et une forte population qui dépasse les capacités d'accueil des écoles publiques et des centres de Sauvegarde ; - Difficultés socio-économiques avec l'avènement des familles monoparentales matricentrique, de familles reconstituées -Groupe de pairs asociaux ; -Fréquentation des mineurs dans des milieux pathogènes ; -Utilisation de substance hallucinogènes ; -Non implication de certains parents dans le processus de prise en charge éducative

5 /2/1 L'analyse des activités et opérations à réaliser pour tirer parti des forces et opportunités tout en les utilisant pour corriger les faiblesses et menaces

Dans cette partie, il s'agit de voir les pistes d'utilisation des forces pour tirer parti des opportunités en vue de maximiser ces atouts (A) tout en visant leur utilisation pour corriger les faiblesses et se prémunir contre les menaces (B) en vue de minimiser ces dernières.

A. La maximisation des atouts

Au regard de l'importance des forces et opportunités de l'institution identifiées plus haut, ces dernières doivent être maximisées. Sachant que l'éducation spécialisée comporte une part de délégitimation des systèmes éducatifs ordinaires, d'abord en prenant en charge ceux qui en sont exclus ; ensuite en érigeant en champ d'élection de son projet éducatif, des environnements déclarés pathogènes par l'idéologie sous-jacente de l'école républicaine, l'exécution de cette

mission laborieuse ne saurait compter, en particulier, que sur les familles. En ce sens, malgré la qualité, le professionnalisme et le niveau d'organisation du personnel de l'AEMO, la participation et la collaboration des parents est non moins importante. En effet, cette nécessité de combinaison entre personnel qualifié et engagement des parents est indispensable pour une bonne exécution de la mission de la structure qui est essentiellement une mission d'accompagnement.

En outre, nonobstant, son statut de structure étatique investie d'une mission de service public, l'AEMO ne peut se départir du concours des autres acteurs sociaux publics et privés et surtout en raison de l'insuffisance de ses moyens. Elle doit même accroître ses démarches et activités allant dans le sens de mieux développer ces partenariats au bénéfice exclusif de sa cible.

B. Les pistes d'utilisation des forces et opportunités pour corriger les faiblesses et se prémunir des menaces

D'abord, rappelons que l'AEMO réside dans un département surpeuplé qui se trouve confrontée à de nombreuses problématiques sociales, constituant des facteurs prédisposant à la vulnérabilité des enfants. Ces facteurs sont à l'origine des phénomènes d'abandon et de décrochage scolaire qui sont très déterminants dans les risques de déviance ou de délinquance. Ainsi, face à l'insuffisance de personnel de la structure, l'engagement et la collaboration des parents dans familles dans la prise en charge éducative des enfants est importante. Il faudrait, justement développer cette collaboration et davantage impliquer les parents en ce sens. Dans le même sillage, il faudrait compter sur l'esprit d'équipe, la bonne organisation et la parfaite répartition des tâches sous la coordination du chef de Service.

Par ailleurs, face au manque de moyens pour matérialiser la réinsertion professionnelle, il est nécessaire de développer des partenariats au sommet entre directions. Nous faisons référence à un partenariat entre la DGPJS et la Direction de la formation professionnelle, la Direction de l'apprentissage, la Direction des Examens, Concours et Certification, également entre la DGPJS et l'Office Nationale de Formation Professionnelle (ONFP), l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPJ) pour les fonds de réinsertion des jeunes.

5/2 Plan d'action pour une prise en charge améliorée des mineurs contre les cas de déviance et de délinquance, compte tenu des forces /opportunités, faiblesses/ menaces

➤ Importance de la sensibilisation

Les jeunes ne sont pas toujours conscients des dangers potentiels que peuvent engendrer la déviance et la délinquance, tels que le harcèlement en ligne, la cybercriminalité ou les atteintes à la vie privée. Il est donc essentiel de mettre en place des programmes d'éducation afin de les aider à développer un esprit critique et à se protéger. Aller au-devant des difficultés en ciblant les lieux à risque comme les plages, les décharge et les marchés. Ainsi, les travaux d'**Howard Becker (1963)** sur la déviance montrent que la société étiquette et marginalise les individus, ce qui peut les conduire à la délinquance. La prévention vise à éviter ce processus en intervenant avant que les problèmes ne s'aggravent.

➤ Renforcer les ressources humaines (éducateurs)

Ceci passe par la formation des compétences professionnelles et le développement de programmes d'intervention adaptés, comme la thérapie cognitivo comportementale (TCC) afin d'aider les intervenants à comprendre le lien entre expérience et comportement délictuel. La thérapie multi systémique (TMS) aide à son tour les éducateurs pour une meilleure intervention dans les familles et à l'école afin de modifier les comportements. Ces séances de formation pourront aider les éducateurs à gérer efficacement les problèmes de délinquance dans des zones densément peuplées comme Pikine, Guédiawaye et Keur Massar.

➤ Travail de collaboration entre les différents acteurs :

L'équipe éducative à travers les activités socioéducatives, les entretiens, les médiations, les visites à domicile et surtout si nécessaire endurcir les sanctions car cela peut se révéler être un véritable facteur de dissuasion sur certains mineurs. En sus, il est opportun d'impliquer les mineurs à travers leur organe de régulation dans l'établissement des règles de conduite du centre, car « l'obéissance à la loi que l'on s'est prescrite est liberté » nous disait Rousseau.

➤ Organiser les mineurs dans les centres à travers un Comité de Régulation des Mineurs pour les Mineurs (CRMM) ou l'Assemblée des Mineurs (AM)

Dans cette instance, les mineurs s'organisant en petits groupes vont assurer la régulation de leur comportement ou conduite déviante. Elle sera cordonnée soit par les mineurs les plus distingués de par leur comportement ou par les moins responsables afin de les responsabiliser.

- **Faire de la structure un cadre plaisant pour le mineur à travers des journées de loisirs** Cela consistera par exemple à retirer les mineurs des ateliers et les faire intéresser à autre chose comme par exemple le football (inter sous-section). **Aussi, l'organisation des ateliers de slam** qui les permettra de développer des capacités intellectuelles s'exprimer en public. De plus **les jumelages** qui consiste à parrainer un nouveau à un ancien pensionnaire pour faciliter son intégration. En plus établir un bon lien entre les pensionnaires à travers le tutorat. Le tutorat entre les paires permettra d'aider les nouveaux pensionnaires dans le cadre de l'orientation et facilitera leur intégration.
- **Travail de collaboration entre les différents acteurs que sont :**

L'équipe éducative à travers les **activités socioéducatives, les entretiens, les médiations, les visites à domicile et surtout si nécessaire endurcir les sanctions** car cela peut se révéler être un véritable facteur de dissuasion sur certains mineurs.

- Le Renforcement du maillage territorial avec des services de proximité à travers la mise en place des secteurs AEMO, c'est – à –dire un AEMO dans chaque arrondissement et surtout privilégier le partenariat avec les ASC, les leaders communautaires, les acteurs de l'école pour des activités de sensibilisation et réussir le pari du référencement rapide des cas.
- Un des défis majeurs des structures de prévention et de prise en charge c'est la réinsertion socio professionnelle des mineurs pris en charge. Pour ce faire, il faut au-delà de l'argumentaire sur la mise en place par l'État d'un fond dédié à la réinsertion, miser sur le partenariat avec les collectivités territoriales : mairies et conseils départementaux qui sont des acteurs clés dans la protection des enfants et surtout favoriser une culture entrepreneuriale chez nos cibles.
- Aussi, la réouverture de la section scolaire du centre de sauvegarde de Camberene est plus qu'urgente afin d'assurer la prise en charge des enfants en déperdition scolaire précoce.
- Mettre en place un partenariat entre l'inspection du ressort de Dakar et l'inspection d'académie de Dakar pour faciliter la prise en charge des enfants en besoin de scolarité afin de pallier au déficit de places notés dans les centres Sauvegarde de Pikine Guediawaye et de Camberen.
- Poursuivre l'installation de Rapid protection qui est un outil de référencement très pertinent géré par la DGPJS avec l'appui financier de l'UNICEF et l'appui technique

de l'ONG UniversElle, au niveau des départements de Dakar et de Keur Massar, qui sont des départements qui ont un fort taux d'enfants en besoin de prise en charge.

- Renforcement des ressources humaines pluridisciplinaire : Ceci passe par la formation des compétences professionnelles et le développement des programmes d'intervention adaptés, comme la thérapie cognitivo comportementale (TCC) afin d'aider les intervenants à comprendre le lien entre expérience et comportement delictuel. La thérapie multi systémique (TMS) aide à son tour les éducateurs à une meilleure intervention dans les familles et à l'école afin de modifier les comportements. Ces séances de formation pourront aider les éducateurs à gérer efficacement les problèmes de délinquance dans des zones densément peuplées comme Pikine, Guédiawaye et Keur Massar.
- La création d'un cadre plaisant pour les mineurs dans les centres à travers des activités de loisirs et le système de tutorat.
- **Privilégier les sanctions collectives au détriment des sanctions individuelles.** Car le mineur est logiquement plus craintif de la remontrance du groupe de pairs.
- **Les mineurs** à travers le **Comité de Régulation des Mineurs pour le Mineurs (CRMM) ou l'Assemblée des Mineurs (AM)** dans lequel les mineurs en s'organisant en petit groupe vont assurer la régulation de leur comportement ou conduite déviant. Cette instance sera coordonnée soit par les mineurs les plus distingués de par leur comportement ou par les moins responsable afin de les responsabiliser.
- **À l'endroit des familles des mineurs** : la mise en place de **la journée portes ouvertes** pour les parents chaque 3 mois avec présence obligatoire. D'une part, cela contribue à booster le mineur dans son élan de changement de comportement. D'autre part, cela incite les parents à s'impliquer d'avantage, à prendre au sérieux, apprécier et mesurer l'importance des efforts de l'équipe éducative dans le suivi de leur enfant. La place de la famille est importante dans le processus de développement du mineur. Elle doit assurer son rôle en tant que première instance de socialisation.
- **Le système de Responsable de la semaine :**

En outre il serait intéressant de travailler davantage sur la responsabilisation des pensionnaires. À ce titre, nous invitons l'équipe éducative à intégrer le programme « **le responsable de la semaine** ». IL s'agit pour le formateur, en connivence avec l'équipe éducative, de désigner chaque semaine parmi les pensionnaires un responsable de l'atelier pour toute la semaine. Celui-ci sera obligé durant cette semaine d'être le premier à venir et

le dernier à partir. IL sera le bras droit du formateur et sera chargé de veiller à la bonne tenue de l'atelier, de reporter auprès de l'équipe éducative les retards, absences et de signaler certaines conduites déviantes qui peuvent échapper à la vigilance de l'équipe éducative.

CONCLUSION

La déviance, pour certains sociologues, est en quelque manière que ce soit, un échec, et de l'éducation et de la pression sociale. Elle manifeste un retard ou une faiblesse de l'effort intégrateur de la société. À l'époque du père de la sociologie française, en l'occurrence Durkheim, cette conception représentait une heureuse nouvelle façon d'attirer l'attention sur les « responsabilités sociales » que les théories de l'autonomie de la personne négligeaient quelque peu.

Mais, depuis Durkheim, la recherche sociologique et surtout la recherche psychologique se sont efforcées d'approfondir le problème de déviance, considéré par lui de façon un peu trop globale et unilatérale. On a fait peut-être la théorie, mais davantage l'étude clinique et thérapeutique. De nos jours, un accord s'est fait ou tend à se faire sur les points suivants (Virton, 1965) : il existe, en toute société globale, quels que soient son système structural et ses normes institutionnelles, des gens qui ne sont pas pleinement accordés à la vie sociale de la société globale à laquelle ils appartiennent. Cette déviance n'est pas nécessairement coupable ; mais la société ne peut s'empêcher de la considérer comme pathologique. Il existe alors des déviances individuelles, mais aussi de véritables déviances collectives ; des groupes et des milieux existent dans lesquels il est plus difficile à l'individu d'acquiescer des comportements les comportements et les attitudes de la société globale que d'acquiescer ceux de son propre milieu. Cela pose généralement des problèmes de réformes sociales. On doit aussi constater l'existence de facteurs personnels, irréductibles au collectif ou au social : des gens se conduisent de toute autre façon qu'ils ne devraient logiquement le faire, étant donné l'historique de leur vie et l'ensemble de conditionnement auxquels ils ont été soumis. Ainsi, pour le rappeler, l'homme n'est pas « déterminé » mais « conditionné » par son milieu.

Si le fait des déviances n'a plus de nos jours la même importance idéologique qu'il eut au début de la sociologie, il continue à garder une grande importance, soit pour connaître le pouvoir intégrateur d'une société déterminée, soit pour envisager, d'un plan clinique, les réformes sociales et les thérapeutiques individuelles qui sont nécessaires.

Dans le but d'expliquer cet écart, un cadre conceptuel a permis de revenir sur l'évolution des faits qualifiés de déviants et de délinquants. En outre, étant donné que la recherche a été déroulée dans un cadre bien déterminé, la région de Dakar, un cadre méthodologique a permis de cerner l'univers de la recherche. Cette partie méthodologique a permis également de mettre l'accent sur les stratégies de la recherche, les limites et difficultés de la recherche ainsi que l'éthique de la recherche.

Enfin, la partie analyse et interprétation des données donne la lecture sur les facteurs favorisant la déviance et la délinquance ainsi que les stratégies à mettre en place pour éradiquer le phénomène de la déviance et de la délinquance à Dakar.

GLOSSAIRE

Principes directeurs de Riyad : document qui fournit des directives pour une approche axée sur l'enfant, soulignant l'importance de politiques sociales et de programme de prévention qui traitent des causes profondes de la délinquance.

Règles de Beijing : Visent à garantir une justice équitable pour les jeunes, notamment en protégeant leur vie privée et en évitant la publication d'informations qui pourraient nuire à leur réputation.

Criminalité : l'ensemble des actes définis par la loi comme des crimes ou des délits, commis au sein d'un groupe social pendant une période donnée.

Arrestation : C'est une notion de droit pénal désignant une privation de liberté d'un suspect.

Victimisation : En criminologie, la victimisation désigne le processus par lequel une personne devient victime d'un acte criminel (agression, vol, viol).

Drogue : Toute substance psychotrope ou psychoactive qui perturbe le fonctionnement du système nerveux central ou qui modifie les états de conscience.

Crime : C'est une violation grave du droit. D'une manière générale, il s'agit d'un acte considéré comme injuste par la législation, pour lequel elle prévoit une punition.

Homicide : L'action qui consiste à donner la mort à un autre être humain.

Pauvreté : Selon l'OMS, une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas de revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires tels l'habillement, l'énergie et le logement.

Chômage : L'état d'une personne n'ayant pas d'emploi mais souhaitant travailler et recherchant un emploi.

Stratégie de résilience : Un plan visant à anticiper, à se préparer, à réagir et à se remettre des crises, en maintenant la continuité des opérations et en préservant sa position.

Sensibilisation : Rendre quelqu'un, un groupe sensible, réceptif à quelque chose pour lequel il ne manifestait pas d'intérêt.

Détention préventive : la privation de liberté d'une personne soupçonné d'un crime ou d'un délit, qui n'a pas encore été jugée et condamnée.

Facteurs socioéconomiques : Des conditions sociales et économiques qui influencent le statut et le bien-être d'une personne ou d'une communauté.

Activité socioculturelle : Des activités qui combinent les dimensions sociales et culturelles pour favoriser les échanges, le lien social et l'épanouissement des individus.

Sécurité publique : Englobe les mesures et les forces chargées de protéger les personnes, les biens et les institutions.

Réinsertion : C'est un processus mis en place pour permettre aux individus vivant dans des situations difficiles de faire une transition avec leur passé et leur nouvelle vie et retrouver une certaine dignité.

Politiques publiques : Programmes d'actions coordonnées menés par une autorité publique pour répondre à un besoin sociétal dans un domaine particulier (santé, éducation, environnement).

Éducation : le processus de développement des facultés intellectuelles, morales et physiques d'une personne, ainsi que les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Action sociale : Ensemble d'interventions, de politiques et de programmes visant à améliorer le bien-être des individus et des groupes les plus fragiles, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion.

Développement communautaire : Un processus participatif qui vise à améliorer la qualité de vie d'une communauté en rassemblant les citoyens, les décideurs et les organisations pour identifier et résoudre des problèmes économiques, sociaux et culturels.

Plan d'action : Un ensemble de mesures, de tâches ou d'activités à entreprendre pour réaliser un projet.

Changement social : Transformation durable de la structure ou du fonctionnement d'une société.

Bien-être : Sensation agréable procurée par la satisfaction de besoins physiques, l'absence de soucis.

Renforcement des capacités : Processus par lequel les individus, les organisations et les communautés développent et améliorent leurs compétences, leurs ressources et leur aptitude à atteindre leurs objectifs de développement.

Récidive : Fait de commettre une nouvelle infraction, après une condamnation.

Vulnérabilité : Caractère de ce qui est exposé à un dommage ou à un danger, qu'il s'agisse d'une personne, d'un système, d'un bien ou d'un environnement.

Maltraitance : C'est un mauvais traitement infligé à une personne que l'on traite avec violence, mépris, cruauté ou indignité.

Exploitation : Action de mettre en valeur quelque chose et d'en tirer profit.

Collaboration : Un travail entre plusieurs personnes qui génère la création d'une œuvre commune.

Soutien psychologique : Dispositif permettant aux personnes angoissées, déprimées ou ressentant un mal-être de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique.

Sécurité : État d'esprit confiant et tranquille d'une personne qui se croit, se sent à l'abri du danger.

Association de malfaiteurs : Infraction pénale qui correspond à un groupement formé en vue de préparer un crime ou délit puni d'au moins cinq ans d'emprisonnement.

Délit : Infraction à la loi qui se situe entre les contraventions et les crimes en termes de gravité. Il est défini par le droit pénal comme une infraction intentionnelle punie par la loi, et est jugé par le tribunal correctionnel.

Coups et blessures volontaires : Des actes de violence intentionnels contre l'intégrité physique d'une personne, qui peuvent inclure des coups, des blessures ou des atteintes à la santé sans intention de donner la mort.

Infractions : Transgression, violation d'une règle.

Meurtre : Action de tuer volontairement un être humain.

Assassinat : Meurtre commis avec préméditation.

Attentat à la pudeur : Agression sexuelle caractérisée par des attouchements ou des actes physiques indécents commis contre le consentement d'une personne.

Vol à main armée : Vol commis en utilisant la menace ou l'usage d'une arme, pouvant être une arme à feu, une arme blanche, ou même un objet servant d'arme par destination.

Contrôle social : L'ensemble des moyens par lesquels une société s'assure que ses membres se conforment aux normes et valeurs en vigueur, assurant ainsi la cohésion sociale.

Norme sociale : Ensemble de règles, souvent implicites qui régissent le comportement acceptable au sein d'un groupe ou d'une société.

Pression sociale : L'influence exercée par un individu ou un groupe sur un autre, qui amène à conformer ses attitudes et comportements aux normes dominantes.

Anomie : Un état de déstructuration sociale où les normes et valeurs communes d'une société sont affaiblies, entraînant une perte de repères pour les individus.

Changement social : Transformation durable des structures ou des fonctionnements d'une société, modifiant sa culture ou son organisation au fil du temps.

Désorganisation sociale : L'affaiblissement des liens de cohésion, des règles et des valeurs collectives au sein d'une société.

Cohésion sociale : La capacité d'une société à rester unie en s'assurant que tous ses membres se sentent intégrés, soutenus et qu'ils partagent un sentiment d'appartenance et des valeurs communes.

Structure sociale : L'ensemble des relations, des règles, rôles et institutions qui organisent une société et ses interactions.

Pression sociale : L'influence exercée par un individu ou un groupe sur un autre, qui amène à conformer ses attitudes et comportements aux normes dominantes.

Stéréotypes de genre : Généralisations excessives et souvent fausses sur les caractéristiques attribuées aux femmes et aux hommes, qui peuvent limiter leurs opportunités et leur développement.

Racisme : Idéologie ou un ensemble de comportement basés sur la croyance que les groupes humains sont hiérarchisés en races, dont certaines seraient supérieures à d'autres.

Sexisme : Idéologie ou comportement discriminatoire fondé sur le sexe, souvent basée sur la croyance en la supériorité d'un sexe sur l'autre, généralement le masculin sur le féminin.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES GÉNÉRAUX

1. Aristote, Éthique à Nicomaque, livre II, sections 6 à 9.
2. Blatier, 1999, p.106
3. Corbiere, Marc et Laviere, Nadine (dir) 2014, Méthodes qualitative, quantitatives et mixtes. Dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé. Presse de l'université du Québec.
4. Cicéron, 2002, De la République, Éditions les Belles Lettres.
5. Émile Durkheim, Les Formes Élémentaires de la vie religieuse, Pp 78 -95
6. Émile Durkheim, 1897, Le Suicide, Pp 30-50,
7. F. DEPELTEAU, 2000, la démarche d'une recherche en sciences humaines de la question. De départ à la communication des résultats, Québec, les presses de l'Université Laval, p 246.
8. Méthodologie de la recherche scientifique, pour les organisations de la société civile, réponses pratiques à des questions essentielles, P3.
9. F. DEPELTEAU ,2000, la démarche d'une recherche en science humaine, Les presses de l'Université de Laval, pp .6-7
10. Gaspard Claude, Scribbr, recherche documentaire : définition, types, méthodologie et exemple,26 décembre 2019, visité le 20 mars 2025 à 16h 18
11. Hippocrate, 1994, Œuvre complètes, traité Sur les airs, les eaux et les lieux, Éditions les Belles Lettres
12. M. Foucault, Surveiller et Punir, Pp 30-45, les mécanismes de contrôle social.
13. Pierre Bourdieu, 1980, Le sens pratique, Paris, Éditions de Minuit.
14. Michel Foucault, 1975, Surveiller et Punir : naissance de la prison, Paris : Gallimard.
15. Juan Salvador, 2015, espace populations et sociétés le concept de routine dans la socio-anthropologie de la vie quotidienne
16. Mays et Pope, 1995, P.43.
17. Manuel de recherche en technologie éducative, catégories et codes dans l'analyse qualitative
18. Platon, la République, livres II à IV
19. J.P. Olivier de SARDAN,2008, la rigueur du qualitatif, les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique, LOUVAIN- LA-NEUVE, Bruylant- Academica s.a. ; p80
20. Robert Park, Ernest Burgess, La cité, 1925, Presses universitaires du Midi
21. Sénèque, De la colère, traduit par Pierre Hadot, Pp 112à 130, la maîtrise de soi et les émotions.
22. Robert Putnam, 2000, l'effondrement et le renouveau de la communauté américaine

OUVRAGES SPECIFIQUES

23. Amadou Hampathé Ba, les valeurs traditionnelles et la délinquance juvénile
24. Howard Becker,1963, Outsiders, P9, The Free Press
25. Cybthia BAPST, mémoire de recherche, Quelle est l'importance de la délinquance et de la déviance juvéniles au féminin en Suisse ?
26. Serge Brochu, Juin 1995, Prévention de la toxicomanie de la délinquance et de la déviance, centre international de criminologie comparée, université de Montréal.
27. Jean-Pierre B., 2015, Prévention et délinquance
- 28.

29. Cahiers d'études africaines, Délinquance juvénile et urbanisation au Niger et au Nigeria, Vol 21, cahier 81/83
30. -Cohen, 1955, Les garçons délinquants et la culture des gangs
31. -Cloward et Ohlin, 1960, délinquance et opportunités, une théorie des gangs délinquants.
32. J C Chastan, 2001, La prévention de la délinquance : enjeux et perspectives, Dans Revue Criminologie et droit pénal, Pp45- 62.
33. Angela Davis, 1981, Femme race et classe.
34. Marie-Sylvie Dupont-Bouchat,1999, le crime pardonné, la justice réparatrice sous l'ancien régime (XVIe –XVIIIe siècles), volume 32, numéro1
35. David Matza, 1964, Délinquance et errance, Pp 15-35. Derek Cornish et Ronald Clarke, 1986, le criminel raisonneur
36. Etienne,2006, Prévention de la délinquance : l'approche communautaire, Dans les cahiers de la sécurité intérieur, Pp 45-58
37. Elliot, DS et al, 1985, Explication de la délinquance et de l'usage de la drogue, dans Sages publications, Pp 120-125.
38. Michel Foucault, 1982, la déviance : à la recherche d'une identité entre changement social et contrôle social, Plumes d'ébène.
39. Lawrence cohen et Marcus Felson, 1979, changement social et tendances des taux de criminalité : une approche des activités routinières.
40. Carol Giligan, 1982, Une voit différente.
41. Hirschi, 1969, Causes de la délinquance.
42. Shaw et Mckay, 1942, Délinquance juvénile et les zones urbaines.
43. Robert Merton, 1938, les structures sociales et l'anomie, revue américaine de sociologie, Pp 672-682.
44. Géraldine M.D., 2018, la prévention de la délinquance.
45. Nations unies, office contre la drogue et le crime, manuel sur les programmes de justice réparatrice, New york 2008.
46. Chesney-lind, M, 1997, filles délinquance et justice juvénile Cillins, P.H. 2000, La pensée féministe noire : savoir, conscience et politique de l'empowerment
47. Edwin Sutherland, 1939, Principes de criminologie, P25, J.B Lippincott Company
48. Robert J. Sampson, 1989, Structure communautaire et criminalité, le journal américain de sociologie, Pp 778-780
49. Fatou sow, genre et déviance au Sénégal
50. Rita Simon, 1975, femmes et crime
51. -Kim Tremblay, octobre 2021, Le point de vue d'intervenants sociaux offrant des services en vertu de la LSJPA sur le vécu familial des jeunes délinquants au Saguenay-lac-saint-jean, mémoire présenté à l'université de Quebec.
52. Jo- Anne Wemmers, 1996, Presses de l'université de Montréal, Introduction à la victimologie :la justice réparatrice, Pp 173-184,
53. P. Peretti-Watel,2001, Déviance et société, vol 25, N 3, P 242.
54. Didier Chabaud et Karim Messeghem, 2010, le paradigme de l'opportunité, des fondements à la refondation, Pp 93 à 112.
55. France Heidensohn, 1985, les femmes et le crime
56. Howard Zehr, 2002, le petit livre de la justice restauratrice

RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS

57. ANSD, 2017- 2018, Situation économique et sociale du Sénégal
58. France, Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
59. IPSA, 2021, Étude sur la délinquance juvénile en Afrique de l’ouest
60. Ministère de l’Intérieur du Sénégal, 2021, Stratégies nationales de lutte contre la délinquance juvénile.
61. ONUDC, 2020, Rapport mondial sur la criminalité
62. République du Sénégal, Ministère de la justice, 2005, Plan d’action national de lutte contre la délinquance.
63. République du Sénégal, juillet 2015, les dispositifs communautaires de protection de l’enfance, Stratégie nationale de protection de l’enfant.
64. République du Sénégal, Ministère de la justice, projet de décret modifiant le décret n° 2023-679 du 23 mars 2023 portant organisation du Ministère de la justice.
65. République du Sénégal, Rapport d’activité du Ministère de l’intérieur et de la sécurité publique, 2015, la politique de sécurité intérieure : anticipation et réduction des risques.
66. Sénégal, 2019, Analyse du budget de la protection de l’enfant, Promouvoir des investissements en faveur des enfants.

LEGISLATION

67. Code général des Collectivités Territoriales, République du Sénégal, loi n° 2013-10 du 28 Décembre 2013 portant Code Général des Collectivités territoriales, modifié.
68. Décret n° 72-895 du 21 juillet 1972
69. Décret n° 1983-1128 du 29 Octobre 1983, portant création des circonscriptions administratives de la région de Dakar.
70. Décret n°2024- 957 relatif aux attributions du Ministre de la Famille et des Solidarités, le 08 avril 2024, Président de la République Bassirou Diomaye Diakhare FAYE, le Premier ministre Ousmane SONKO, République du Sénégal, Ministère de la santé et de l’action sociale
71. Loi n° 84- 22 du 24 Mars 1984

WEBOGRAPHIE/ IA GRAPHIE

72. ANSD, 2019, Situation économique et sociale du Sénégal, consulté le 13 Décembre 2025 à 17h 35minutes.
73. Humanium, 23 juillet 2020, enfants du Sénégal, concrétiser les droits de l’enfant au Sénégal, consulté le 13 Décembre 2025 à 17h 37 minutes.
74. Journal Enquête +, 2 aout 2021, lutte contre l’insécurité à Dakar, la police municipale, le chaînon manquant du dispositif sécuritaire, consulté le 13 Décembre 2025 à 17h 39minutes.
75. Le Code de Hammurabi dans les codes de l’antiquité, 1750 av J-C (traduit par Jean Bottéro), Pp45 à 60, Des lois et des sanctions, dernière consultation le 13 Décembre 2025 à 18h 02minutes
76. Media, 2017- 2018, les chiffres alarmants de la délinquance au Sénégal, publié le 09/12/2020, consulté le 13 Décembre 2025 à 18h 04minutes.
77. Sénégal GeoPortal, limite administrative du Sénégal, Serigne Bara Cissé, dernier mise à jour le 05 mai 2021, consulté le 13 Décembre 2025 à 18h 06minutes.
78. Scoolmouv, 2017-2018, comment mesurer le niveau de délinquance, cours SES NSD, consulté le 13 Décembre 2025 à 18h 09minutes.

79. Sénégal, 2019, Analyse du budget de la protection de l'enfant, promouvoir des investissements en faveur des enfants, Ministère de l'économie, du plan et de la coopération, unicef, save the children, consulté le 13 Décembre 2025 à 18h 15minutes.
80. Universalis, Philippe ROBERT, Directeur de recherche au C.N.R.S délinquance, consulté le 13 Décembre 2025 à 18h 12minutes.

ANNEXEX

Annexe 1 : Outils de collecte de données

Guide d'entretien pour les Éducateurs Spécialisés

Sujet : La prévention de la délinquance et de la déviance chez les enfants du ressort de l'IESPS de Dakar : état des lieux et perspectives d'action.

Consentement éclairé : Je réponds au nom de Houleymatou AGNE, suis élève éducatrice spécialisée en troisième année de formation au centre de formation judiciaire. Je suis aujourd'hui en face de vous pour le travail de collecte de données en rapport avec mon mémoire de fin d'études portant sur **La prévention de la déviance et de la délinquance chez les enfants pris en charge par l'IESPS de Dakar : État des lieux et perspectives d'action.**

Thème 1 : Situation socio démographique des mineurs cibles

- 1- Nombre de mineurs pris en charge par les services de la DGPJS du ressort de l'IESPS de Dakar ?
- 2- Nombre de mineurs dans chaque structure ?
- 3- Nombre d'enfants en conflit avec la loi, en danger, victime, témoin ; la répartition par sexe, par tranche d'âge et la nature des délits ?
- 4- Quelles sont les caractéristiques socio démographiques les plus fréquentes des mineurs que vous accompagnez (âge, genre, origine ethnique, situation familiale, etc.) ?
- 5- Comment ces caractéristiques influencent-elles les risques de déviance et de délinquance chez ces jeunes ?
- 6- Quels sont les principaux facteurs de vulnérabilité (pauvreté, exclusion sociale, décrochage scolaire, etc.) que vous observez chez ces mineurs ?
- 7- Quelles sont les ressources et les soutiens dont ces mineurs et leurs familles ont le plus besoin ?
- 8- Comment adaptez-vous vos interventions en fonction de la situation sociodémographique spécifique de chaque jeune ?
- 9- Quelles sont les ressources et les soutiens dont ces mineurs et leurs familles ont le plus besoin ?

Thème 2 : Contexte et Expériences Personnelles

- 10- Depuis combien de temps êtes-vous impliqués dans la prévention de la déviance et de la délinquance ?
- 11- Quelles sont les principales causes de la déviance et de la délinquance selon votre expérience ?
- 12- Les formes de délinquances et de déviances les plus rencontrées dans la structure ?

Stratégies et Actions de Prévention

- 13- Quelles sont les principales stratégies de prévention de la déviance et de la délinquance mises en œuvre par votre structure ?
- 14- Quelles sont les actions ou programmes de prévention qui vous semblent les plus efficaces ? Pourquoi ?
- 15- Quels sont les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de ces stratégies et actions ?
- 16- Comment évaluez-vous l'impact de ces stratégies et actions ?
- 17- Est-ce que la collaboration entre les différents acteurs (famille, école, communauté, etc.) peut-elle renforcer la prévention ?
- 18- Si oui comment ?
- 19- Quelles sont les évolutions récentes en matière de prévention de la déviance et de la délinquance dans votre structure ?
- 20- Quel est le budget alloué à la prévention de la déviance et de la délinquance ?
- 21- Quels sont les principaux défis que vous rencontrez dans votre travail ?

Recommandations et Perspectives

- 22- Selon vous, quelles sont les améliorations possibles dans la prévention de la déviance et de la délinquance à Dakar ?
- 23- Quelles sont les ressources ou les soutiens qui pourraient faciliter le travail de prévention ?
- 24- Quelles sont les tendances ou les évolutions que vous observez dans ce domaine ?
- 25- Avez-vous d'autres commentaires ou informations à partager ?

Guide d'entretien pour les Parents de mineurs en Conflit avec la loi sous OGP

Sujet : La prévention de la délinquance et de la déviance chez les enfants du ressort de l'IESPS de Dakar : état des lieux et perspectives d'action.

Consentement éclairé : Je réponds au nom de Houleymatou AGNE, suis élève éducatrice spécialisée en troisième année de formation au centre de formation judiciaire. Je suis aujourd'hui en face de vous pour le travail de collecte de données en rapport avec mon mémoire de fin d'études portant sur **La prévention de la déviance et de la délinquance chez les enfants pris en charge par l'IESPS de Dakar : État des lieux et perspectives d'action.**

Thème 1 : Contexte familial

- 1- Quelle est la composition de votre famille (nombre d'enfants, parents, etc.)
- 2- Comment décririez-vous la dynamique familiale ?
- 3- Avez- vous remarqué des changements dans le comportement de votre enfant ? si oui, lesquels ?
- 4- Quels types de comportements déviants ou délinquants avez-vous observés ?

Thème 2 : Facteurs de risque

- 5- Quels facteurs pensez-vous avoir contribué à ces comportements (environnement, amis, école, etc.) ?
- 6- Comment votre enfant réagit –il aux règles et aux limites familiales ?

Thème 3 : Soutien et ressources

- 7- Quelles ressources ou aides avez-vous recherchées ou utilisées pour aider votre enfant ?
- 8- Quel soutien pensez-vous qu'il serait bénéfique pour vous et votre enfant ?

Guide d'entretien pour les enfants en Conflit avec la loi

Sujet : La prévention de la délinquance et de la déviance chez les enfants du ressort de l'IESPS de Dakar : état des lieux et perspectives d'action.

Consentement éclairé : Je réponds au nom de Houleymatou AGNE, suis élève éducatrice spécialisée en troisième année de formation au centre de formation judiciaire. Je suis aujourd'hui en face de vous pour le travail de collecte de données en rapport avec mon mémoire de fin d'études portant sur **La prévention de la déviance et de la délinquance chez les enfants pris en charge par l'IESPS de Dakar : État des lieux et perspectives d'action.**

Thème 1 : Contexte personnel

- 1- Peux-tu te présenter (âge, classe, loisirs) ?
- 2- Comment se passe ta vie à la maison et à l'école ?

Thème 2 : Situation de conflit

- 3- Peux-tu expliquer la situation qui t'a conduit à être en conflit avec la loi ?
- 4- Quelles émotions as-tu ressenties à ce moment-là ?

Thème 3 : Réflexion sur le comportement

- 5- Que penses-tu de ce qui s'est passé ?
- 6- Regrettes-tu quelque chose ?
- 7- Quelles alternatives aurais-tu pu envisager ?

Thème 4 : Soutien

- 8- Quel type de soutien penses-tu avoir besoin pour éviter de futurs conflits ?
- 9- Quels sont tes objectifs ou rêves pour l'avenir ?

Grille d'observation

1- Identification des mineurs

- Nom
- Age
- Origine ethnique
- Situation familiale (vivant avec, type de garde)

2- Situation sociodémographique

- Nombre total de mineurs pris en charge
- Nombre de mineurs dans chaque structure
- Nombre d'enfants en conflit avec la loi, en danger, victime, témoin
- Répartition par sexe et tranche d'âge
- Nature des délits

3- Caractéristiques sociodémographique

- Caractéristique les plus fréquentes (âge, genre, situation familiale)
- Comment ces caractéristiques influencent-elles les risques de déviance et de délinquance ?

4- Ressources et soutien

- Type de ressources disponibles pour les mineurs
- Soutien familial et communautaire
- Accès à des programmes éducatifs ou de réhabilitation
- Évaluation des risques identifiés

Annexe 2 : Détails des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif des entretiens semi-structurés des éducateurs spécialisés interrogés au niveau de l'IESPS de Dakar

Structure cible	Nombre d'entretiens	Répartition par fonction
IESPS Dakar	Deux (2)	-1 Inspecteur intérimaire -1 Éducateur Spécialisé
Coordination des AEMO de Dakar	Deux (2)	-1 Coordinateur des AEMO -1 Éducateur Spécialisé
AEMO Dakar-ville	Deux (2)	-1 Chef de service -1 Éducateur Spécialisé
AEMO Grand-Dakar	Deux (2)	-1 chef de service -1 Éducateur Spécialisé
Centre sauvegarde de Camberene	Trois (3)	-1 chef de service -2 Éducateurs Spécialisés
Centre sauvegarde de Pikine-Guédiawaye	Trois (3)	-Chef de service -2 Éducateurs Spécialisés
AEMO Guediawaye	Un (1)	Chef de service
AEMO Pikine	UN (1)	Chef de service
AEMO Keur Massar	Un (1)	Chef de service
AEMO Rufisque	Un (1)	Chef de service
<u>Total</u>	Dix-huit (18)	-Six (10) Éducateurs Spécialisés, Responsables de services -Huit (8) agents, Éducateurs spécialisés

Tableau 2 : Récapitulatif des entretiens semi structurés des Parents et Mineurs cibles

Cibles	Selon le genre	Nombre total des entretiens
Parents	-3 hommes -10 femmes	Treize(13)
Mineurs	-7 garçons -3fille	Dix (10)